
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 16 décembre 2024**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEK Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

1^{ère} commission Finances et ressources humaines	Présidente : Muriel JOURDA Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ
2^{ème} commission Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées	Présidente : Marie-Odile JARLIGANT Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF
3^{ème} commission Insertion, famille, enfance et action sociale	Présidente : Sophie LEBRETON Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC
4^{ème} commission Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme	Président : Pierre GUÉGAN Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER
5^{ème} commission Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau	Président : Stéphane LOHÉZIC Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD
6^{ème} commission Éducation, culture, sport et vie associative	Présidente : Marie-Hélène HERRY Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOUËT Alain CARIS
7^{ème} commission Infrastructures routières, mobilités douces et ports	Président : Thierry POULAIN Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 16 décembre 2024

Ordre du jour

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
1 ^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	24856	Direction des finances et des achats	Budget primitif 2025	95
2	24908		Ressources financières	82
3	24855		Moyens logistiques et gestion du patrimoine	83
4	24913		Gestion et fonctionnement de l'assemblée	85
5	24900	Direction des ressources humaines	Politique en matière de ressources humaines	89
6	24911	Direction générale adjointe ressources	Prévention des risques et sécurité civile	87
7	24792		Mesures transitoires appliquées au règlement des subventions	86
8	24910	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (de septembre à novembre 2024)	94
9	24914		Avance en compte courant d'associé au bénéfice de la Compagnie des ports du Morbihan	93
2 ^{ème} Commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées				
10	24917	Direction de l'autonomie	Bilan d'étape de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie 2023 - 2028	24
11	24789		Objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le Président du Conseil départemental	20
12	24790		Politique départementale en faveur des personnes handicapées	22
13	24785		Politique départementale en faveur des personnes âgées	37
3 ^{ème} Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale				
14	24778	Direction du développement social et de l'insertion	Mise en œuvre de la loi "pour le plein emploi"	25
15	24779		Politique de l'insertion et du développement social	31
16	24745	Direction de l'enfance et de la famille	Politique de l'enfance et de la famille	34

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
4 ^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
17	24776	Direction des territoires	Accompagnement des territoires	45
18	24770	Direction des routes et de l'aménagement	Aménagement foncier rural	49
19	24902	Direction des services numériques	Aménagement numérique	53
20	24788	Direction du développement social et de l'insertion	Politique départementale de l'habitat	40
21	24777	Direction des territoires	Tourisme	51
5 ^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
22	24768	Direction des routes et de l'aménagement	Espaces naturels et activités de nature	55
23	24769		Eau	57
24	24915		Soutien au monde agricole	59
25	24918		Expertises et analyses en environnement	60
6 ^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
26	24780	Direction des bâtiments	Travaux dans les collèges	61
27	24823	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Politique en faveur des collèges	64
28	24880		Politique en faveur de la jeunesse et des partenariats éducatifs	69
29	24854	Direction de la culture	Politique en faveur de la culture	71
30	24901	Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires	Politique en faveur du sport	74
7 ^{ème} Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports				
31	24764	Direction des routes et de l'aménagement	Routes départementales et ouvrages d'art	76
32	24765		Aménagements cyclables	78
33	24767		Développement ferroviaire	80
34	24766		Développement portuaire	81

Procès-verbal
du conseil départemental du Morbihan
Séance du lundi 16 décembre 2024

Le lundi 16 décembre 2024, à 10 h, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, Président.

*Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 28 mars 2025*

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette session budgétaire du conseil départemental. Avant que nous ouvrons la séance, je laisse la parole à Karine BELLEC qui va procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUÉGAN, Pierre GUÉGAN, Rozenn GUÉGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JÉHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-Jo LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUËT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE et Marianne ROUSSET.

Sont absents : Soizic PERRAULT (a donné pouvoir à Benoît QUÉRO) et Fabrice ROBELET (a donné pouvoir à Karine BELLEC).

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement ouvrir notre session. Conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur, un vœu a été déposé par le groupe de gauche et écologiste. C'est un vœu relatif au soutien à la Fonderie de Bretagne et à l'avenir industriel du Morbihan. Nous le traiterons à la fin, nous avons pu en parler tout à l'heure avec Damien GIRARD.

Avant les allocutions d'ouverture, je vous propose que nous puissions revenir sur un moment sympathique dans notre département, celui du passage de la flamme olympique, ce qui va nous changer des discours liminaires des uns et des autres, même si nous les ferons naturellement et que nous aurons sans doute des choses à dire. Notre ordre du jour est aujourd'hui dense et chargé. Cette session est traditionnellement la plus longue de l'année. J'ajusterai le temps de repas sans doute plutôt à la baisse, pour être sûr de terminer dans les délais, puisque nous avons la Sainte-Barbe départementale. Avant de vous accueillir officiellement avec les discours liminaires, je vous propose que nous puissions revoir ensemble ce relais de la flamme dans le Morbihan. C'est aussi l'occasion de vous montrer que nos nouveaux équipements technologiques fonctionnent.

(Projection d'une vidéo sur le passage de la flamme olympique dans le Morbihan)

LE PRÉSIDENT – Voilà de beaux moments que nous avons vécus ensemble ici, dans ce département du Morbihan, le 6 juin dernier, et qui étaient le prélude à des Jeux olympiques extrêmement réussis, qui ont engendré beaucoup d'unité dans le pays et beaucoup de fierté. Après ce film, je voudrais que nous passions aux points inscrits à l'ordre du jour et aux prises de parole, tout d'abord la mienne, celle du groupe d'opposition, puis celle du groupe de la majorité, après quoi nous traiterons l'ensemble des bordereaux, suivant l'ordre qui a été établi, ce qui devrait nous amener à terminer avant 18 heures 30, l'heure de la Sainte-Barbe.

Déclaration liminaire du Président

LE PRÉSIDENT – Cette session du département, traditionnellement à cette époque, est une session budgétaire, puisque nous aborderons le budget 2025. Ses grandes lignes avaient déjà été débattues ici, lors des orientations budgétaires, il y a un peu plus d'un mois. Au préalable, je voudrais que nous ayons toutes et tous une pensée pour nos amis mahorais et pour Mayotte, qui a beaucoup souffert. Le ministre de l'Intérieur vient d'y arriver ; nous voyons quelles sont les difficultés sur place puisque jamais en un siècle quasiment un cyclone n'avait été aussi puissant. La cabanisation et les bidonvilles ont tous volé en éclat et le préfet a dit qu'il pourrait y avoir plusieurs centaines de morts, voire un millier de morts sur place. Nous avons donc une pensée très forte pour nos amis mahorais. La solidarité nationale joue à plein ; les avions ont décollé pour l'île de La Réunion, qui fait ensuite un pont aérien pour aller à Mayotte et assurer la fourniture en nourriture, en eau et tout ce qui va permettre de continuer à fonctionner. Je voudrais que nous ayons tous une pensée émue et que nous apportions notre solidarité et notre soutien aux Mahorais qui ont énormément souffert.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons aborder les enjeux budgétaires. Nous sommes capables de voter notre budget au mois de décembre, ce qui était le cas d'un certain nombre de collectivités, ce qui est moins le cas cette année, puisque beaucoup de départements et un certain nombre de régions ont choisi de ne pas voter leur budget au mois de décembre parce qu'ils sont tout simplement dans l'incapacité de le boucler. Je me suis permis de dire à un certain nombre de mes collègues, au congrès de l'ADF, que je ne voyais pas pourquoi la situation irait mieux dans trois mois, en leur demandant ce qu'ils attendaient pour voter leur budget. Au contraire, il sera peut-être encore plus difficile de le faire. Nous n'avons pas retardé l'adoption de ce budget.

Néanmoins, vous avez reçu, vendredi, un document qui complète celui que vous aviez reçu. En effet, nous avons, avec le directeur général des services, envoyé les convocations et le dossier avant la motion de censure, avec le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale, tels qu'ils étaient soumis au Parlement et qui avaient fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire, ce qui était la première fois depuis 14 ans. Un accord en commission mixte paritaire ne préfigure pas un accord de vote ensuite, comme nous l'avons vu. Toujours est-il que nous avons fondé notre budget sur cette base et ces hypothèses. Vous verrez que nous avons été contraints de faire un certain nombre de modifications non négligeables. D'ailleurs, elles conduisent à un budget de plus de 900 M€, avec des évolutions de plus de 50 M€. Le transfert de la section dépendance qui était prévu par exemple ne peut plus être intégré, etc. Pour que le budget proposé au vote soit sincère, compte tenu des éléments connus à date, un document modificatif vous a été envoyé et c'est sur ce document que nous nous appuierons pour prendre les décisions.

L'envoi du projet de budget intégrait aussi le projet du Gouvernement concernant les différentes collectivités territoriales. À l'époque, nous avons pris en compte quatre certitudes :

- La 1^{ère} prévoyait, hors produits exceptionnels, un tassement de nos recettes, qui n'était pas compensable, même avec une hausse des taux de DMTO tels qu'ils avaient été envisagés par le département. Nous avons donc un tassement de nos recettes.
- La 2^{ème} certitude concernait la hausse des dépenses sociales. Nonobstant toutes les autres mesures, la hausse est encore de 26 M€ cette année.
- La 3^{ème} était une révision significative de nos projets d'investissement, qui restaient tout de même toujours élevés, puisque globalement, le budget d'investissement augmente de 1,5 % par rapport au budget de l'an passé. Nous allons continuer à investir, mais pas autant que nous l'avions imaginé, même si nous investissons encore plus que nous ne l'avons fait.
- La 4^{ème} certitude, qui demeure, est un recours nécessaire à l'emprunt, qui néanmoins, ne mettra pas en péril nos équilibres, dans ce département.

Ici, quand bien même le projet de loi de finances n'a pas été adopté, ces quatre certitudes demeurent et c'est ainsi que nous vous proposons le budget.

Toutefois, les circonstances ont évolué. Il serait d'ailleurs vain d'attendre un budget de l'État pour voter le nôtre, faute de quoi je ne suis pas convaincu que nous pourrions voter notre propre budget. Nous pouvons, nous, le voter, comme nous l'avions imaginé. Nous sommes déterminés et fidèles aux principes qui nous ont toujours animés. Vous avez cette modification sur table ; néanmoins, nous pourrions être fidèles à nos principes. Quant au budget de l'État, c'est le grand flou et encore, le grand flou suppose qu'il y ait encore un peu de lumière, même si l'on ne distingue pas les formes. À qui la faute ?

La faute aux amis de nos amis de l'opposition, tout du moins celles et ceux qui siègent à l'Assemblée nationale, qui en sont les responsables. Je pense que le Nouveau Front Populaire n'est que la marionnette de M. MÉLANCHON, de ses sbires, qui se sont acoquinés maintenant au Rassemblement National. Cette ambiance est contre nature. Du moment que l'on fasse tomber le Gouvernement, peu importe finalement avec qui ! Peu importe que vous partagiez un certain nombre de choses, vous avez en commun cette volonté de continuer à mettre la France à genoux. C'est une volonté commune du Nouveau Front Populaire et du Rassemblement National. En cela, vous vous rejoignez. Pour moi, la censure est une faute, une faute politique, mais aussi une faute morale. Elle est, à mon sens, une faute contre la France. Qu'un ancien Président de la République rejoigne le Rassemblement National pour sanctionner le Premier Ministre, dont chacun connaît la droiture et l'engagement pour le pays, me semble absolument ahurissant, mais il est vrai que François HOLLANDE répond toujours présent quand il s'agit de mettre la France à genoux. Il a répondu quand il était en fonction, il répond encore maintenant. Dans quelle déliquescence est tombée la sociale démocratie ? Auparavant, nous ne partagions pas tout, mais sur les convictions principales, nous avions une sorte d'accord, ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

Je me souviens avoir fait campagne pour Jacques CHIRAC à l'époque. Il refusait, quelles qu'en soient les conditions, le moindre accord avec le Rassemblement National. Visiblement, le Nouveau Front Populaire n'a pas les mêmes principes. Je me souviens aussi de Jean-Yves LE DRIAN, à la région Bretagne. Quand Josselin de ROHAN, en 2004, a été élu président de région, il avait une majorité relative et si le Rassemblement National s'alliait avec la gauche, il pouvait ne pas faire voter le budget. Jamais Jean-Yves LE DRIAN n'a mêlé ses voix à celles du Rassemblement National. Quand le Rassemblement National votait contre, la gauche s'abstenait pour que les propositions et le budget puissent avancer. Telles étaient les lignes rouges qui existaient. Avec le tandem HOLLANDE-FAURE, chacun est dans une autre logique. Ces deux-là sentent la naphtaline et sortent tout droit de la IV^{ème} République. Comme on a réussi à reconstituer la IV^{ème} République avec la V^{ème}, ils naviguent comme des poissons dans l'eau, puisque c'est le régime des partis. La rue de Solferino est gérée comme auparavant, ce en quoi M. FAURE excelle, comme M. HOLLANDE. Ils sont heureux de la situation actuelle. Elle leur permet, pensent-ils, de revenir au centre du jeu et chacun est déjà dans le coup d'après. On s'en fout que la France soit à terre ! Pourvu que l'on pense déjà à la Présidentielle de 2027 ! Certains sont d'ailleurs concernés aussi parfois dans le camp de la majorité. Il est navrant de voir que seule la Présidentielle de 2027 soit le point d'ancrage d'un certain nombre de personnes, alors que la France doit être notre boussole.

Nous avons un nouveau Premier Ministre, François BAYROU. Je lui souhaite le meilleur, le meilleur pour notre pays. La crise est grave. Les agences de notation ont, sitôt la nomination de François BAYROU – je ne sais pas s'il y a un lien entre les deux – dégradé la note de la France. Cette censure coûtera à la France puisque notre pays empruntera plus cher. C'est une réalité. La France est au bord du gouffre. On pense toujours que la situation sera meilleure demain ; pour ma part, je pense l'inverse. La situation est très bonne aujourd'hui, comparé à ce qu'il en sera demain.

J'ai eu le plaisir d'échanger avec le Premier Ministre Michel BARNIER et d'être d'ailleurs son dernier rendez-vous, avant la passation de pouvoir. Nous avons eu une longue discussion dans son bureau et il me disait être inquiet pour le budget de la France. Comme le coup est parti et n'est plus récupérable, le déficit sera entre 6 et 6,3 %. Les comptes devaient être redressés, mais le fait que cette volonté ne soit pas partagée par le Nouveau Front Populaire et le Rassemblement National, le déficit atteindra 6 à 6,3 %. La situation va donc forcément aller plus mal. Il ne faut pas se méprendre, celles et ceux qui paieront l'addition seront les populations les plus en difficulté, les plus défavorisées. Cela se traduira bien sûr par des mesures. On va vouloir augmenter la fiscalité, rendre encore moins compétitives nos entreprises françaises, rendre moins facile l'investissement dans notre pays, faire fuir les quelques-uns qui pourraient y contribuer plus fortement. La tentation de l'impôt sera très certainement réactivée.

Une chose est simple dans un budget, ce que nous appliquons chez nous et ce que la plupart des maires font dans leur commune : ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne. TURGOT écrivait au roi Louis XVI en lui disant : « *Sir, il faut réduire la dépense au-dessous de la recette* ». C'est une évidence, une lapalissade dont nous nous sommes bien écartés. Louis XVI a fini par écarter TURGOT, le peuple avait faim, la Révolution est arrivée et a emporté celles et ceux qui gouvernaient. Il pourrait en être de même si l'on continue de la sorte. Nous savons très bien que nous ne pouvons pas continuer ainsi. Il faut du courage en politique. On peut toujours vouloir augmenter les impôts. Je rappelle que M. HOLLANDE avait créé une fameuse taxe à 75 % pour les revenus de plus d'un million. Il est toujours bien d'avoir la tête de quelques riches au bout d'un piquet ! On pense que cela va satisfaire le peuple ! Mais ces gens sont assez habiles et cette taxe a été abandonnée, pour deux raisons, notamment parce qu'elle ne produisait rien puisque ces braves gens étaient partis. On savait que cette taxe ne produirait rien, mais il fallait montrer un marqueur de gauche. L'un des marqueurs de gauche est de mettre dehors les gens qui réussissent.

Un autre exemple est celui de l'Irlande. Entre 1991 et 2001, l'Irlande a baissé ses taux d'imposition d'entreprise de 45 % à 19 % et a multiplié par trois ses recettes fiscales. C'est un peu contre-intuitif, mais c'est la réalité. Plus l'impôt est élevé, moins il produit. Il faut toujours en mettre plus pour maintenir les équilibres jusqu'à emporter celles et ceux qui gouvernent. Je pense que nous avons une bande d'irresponsables à certains postes ! Il faut des gens responsables pour exercer les missions. Je trouve dommage que Michel BARNIER ait été censuré. Il avait l'objectif de mettre les choses en perspective et essayait de régler les problèmes à très court terme, mais aussi de voir dans le temps long. Réfléchir dans le temps long n'est plus vraiment d'actualité, mais nous ne pourrions pas faire l'économie de réformes à long terme, sur bien des sujets. Au-delà de l'économie, des sujets d'immigration et d'autres sont de vrais sujets. D'ailleurs, j'espère que le ministre de l'Intérieur sera reconduit aux fonctions qui sont les siennes, tant il excelle dans ce domaine.

La France est, à mon sens, le malade de l'Europe, mais le malade est contagieux puisque l'Allemagne va sans doute tomber cet après-midi. Une motion de confiance est proposée au gouvernement allemand ; je pense qu'elle va être refusée, ce qui va emporter le gouvernement allemand, cet après-midi. La France et l'Allemagne vont tomber pour les mêmes raisons. Quand la France et l'Allemagne vont bien, l'Europe va bien. Je suis un européen convaincu. Quand les deux sont genoux à terre, la situation est particulièrement compliquée. Quelles coalitions pourront naître ? L'Allemagne va débaucher par centaines de milliers parce qu'elle a un problème majeur de coût de l'énergie. Elle a fait le choix dogmatique de se priver du nucléaire, elle va en payer l'addition de manière très lourde sur le chômage. Il n'est jamais bon que le chômage soit élevé dans d'autres pays européens. La situation est donc particulièrement inquiétante et je pense que le pire est à venir et que nous ne sommes pas au sommet de la crise. Parfois, la crise est un mode de résolution des problèmes. C'est dommage d'en arriver là et de ne pas avoir eu le courage nécessaire pour prendre les décisions avant. Aujourd'hui, le Portugal, la Grèce, l'Irlande et bien d'autres sont plus compétitifs que nous et empruntent à des taux inférieurs aux nôtres. A contrario de l'état dans lequel ils étaient auparavant, aujourd'hui, ces pays sont plutôt en avance en Europe et nous sommes à la remorque parce que nous ne prenons pas les mesures nécessaires.

Pourtant, nous avons des atouts dans ce pays. Ce pays est un pays formidable ; on l'aime et il y a un génie français. Nous avons d'ailleurs vu ce génie à l'œuvre aux Jeux olympiques. Les journalistes parisiens s'en sont donnés à cœur joie et ont continué à dire du mal des Jeux olympiques. Ils ont été un succès populaire, un succès organisationnel, un succès sur le respect des enjeux environnementaux, avec une baisse de 54,6 % des émissions par rapport aux Jeux précédents. Ils ont été un succès sportif et paradoxalement, un succès financier, puisque les Jeux sont, au final, bénéficiaires. En France, nous savons relever les défis. Un autre défi qui a pu être relevé est celui de Notre-Dame. Que l'on soit sportif ou pas, les Jeux ont été une réussite. Que l'on soit croyant ou pas, nous avons réussi, en cinq ans, avec ce génie français à relever Notre-Dame, à faire qu'elle soit plus belle que jamais. Je suis fier que nous ayons pris la décision de contribuer à 1 M€ à la reconstruction de Notre-Dame parce que Notre-Dame, c'est la France et ici, nous ne sommes pas isolés. Nous sommes français, fiers de l'être et ce qui touche la capitale et la France nous touche aussi. Je pense que François GOULARD a pris, à l'époque, la bonne décision. Même s'il fut critiqué, je fais partie de ceux qui l'avaient soutenu à l'époque et j'étais fier de voir l'usage qui avait été fait de cet argent public.

La France a des atouts, mais elle doit avoir confiance en elle. Pour cela, il faut réduire le pouvoir de nuisance de celles et ceux qui ne veulent pas qu'elle avance, le Nouveau Front Populaire, le Rassemblement National, qui pensent qu'ils vont prospérer dans la misère. Or, ce qui doit nous intéresser, c'est le succès de notre pays. Pour cela, il faut être dirigé par des hommes et des femmes courageux, qui ont le sens de l'intérêt général. Ce n'est pas la qualité première de certains dirigeants nationaux, y compris de la sensibilité qui est la mienne. Il faut du courage, il faut assumer des positions, fussent-elles impopulaires. Je crois que les Français sont largement capables d'entendre que les choses ne vont pas et qu'il faut faire légèrement autrement. Depuis que Mme AUBRY a fait croire qu'en travaillant moins, le travail serait partagé et le chômage réduit, on a travaillé moins et on a profondément changé les mentalités. D'ailleurs, sous M. HOLLANDE, on a créé entre 800 et 1 000 chômeurs par jour pendant cinq ans. C'est le résultat de la gauche. Il faut aller de l'avant, prendre des mesures énergiques et ce pays pourra, comme toujours, se relever. Je suis convaincu que nous pourrions alors avancer.

Pour avancer, il faut se défaire de cette facilité de la dette. La dette n'est pas la solution. On ne peut croire que la relance puisse toujours se faire par la dette, sauf dans les cours d'économie dispensés par des marxistes léninistes. Cela n'empêche pas que dans une session de crise très ponctuelle et conjoncturelle, Lehman Brothers à l'époque ou le Covid, il faille par moments relancer. Cela peut exister de façon très conjoncturelle, mais on ne relancera jamais structurellement l'économie par la dette. C'est une lapalissade et nous aurions tort de croire qu'il en serait autrement. Il faut réduire la dette.

J'entends aussi parfois beaucoup de critiques sur la V^{ème} République. Pour moi, ce n'est pas la V^{ème} République qui est en cause, mais celles et ceux qui la font fonctionner. On nous dit que ce sera mieux avec la proportionnelle. Au contraire, ce sera bien pire ! Ce sera le clou sur le cercueil de la V^{ème} République. On connaît l'attachement du Premier Ministre à la proportionnelle. Pour les centristes, la proportionnelle a un avantage, puisqu'ils sont au centre. C'est une lapalissade aussi. Dans une proportionnelle, on ne peut jamais gouverner sans le centre. Elle les met au centre du jeu, mais elle peut aussi conduire à une forme de paralysie du pays. Je pense qu'il faut des majorités claires. Nous voyons aujourd'hui les conséquences de ne pas en avoir. Je pense qu'il manque aussi des repères chez un certain nombre de nos élites. Finalement, nous sommes revenus dans le régime des partis, celui que de GAULLE haïssait, dénonçait, « *leurs petites tambouilles* », comme il disait. Ils sont revenus à leurs petites tambouilles, avec l'obsession du court terme. J'ai eu la chance de rencontrer le Premier Ministre Michel BARNIER et il me disait comment il voulait mettre les choses en perspective. Malheureusement, on ne lui en a pas laissé le temps. Gouverner un pays est une mission noble, mais cette noblesse n'est pas assez présente. À mon avis, nos responsables doivent se ressaisir. Face à la situation du pays, il y a une véritable urgence.

Nous ne sommes pas au Parlement et allons donc revenir plus spécifiquement à ce qui concerne notre budget et aux sujets plus particuliers du département du Morbihan. Nous avons proposé un certain nombre d'amendements, suite au projet de loi de finances et au projet de loi de finances de la sécurité sociale. Ils ont somme toute un impact. Assez contre intuitivement, les besoins d'emprunts augmentent de 3 M€. L'abandon du projet de loi de finances se traduit, pour nous, par une perte de 3 M€. Globalement, il est donc une mauvaise affaire, alors que tout le monde pense le contraire. Oui, continuons comme avant, quand tout allait bien, alors que tout va mal ! Le budget a donc été difficile à construire et pour être très franc, depuis que je suis élu, c'est la première fois qu'il est si difficile à construire. Les autres fois, les arbitrages étaient tout de même moins douloureux.

Nous avons tout de même un budget ambitieux. Ce n'est surtout pas un budget d'abandon des forces vives de ce département. Je vais vous donner deux exemples sur deux politiques fondamentales que sont le sport et la culture. Dans les arbitrages, nous avons conservé nos crédits affectés au sport et à la culture. Dans l'absolu, ce ne sont pas des compétences obligatoires du département. Parce que nous sommes bien gérés, parce que nous avons fait, depuis longtemps, des arbitrages intéressants, nous sommes en capacité de maintenir nos aides au sport et à la culture. Nous allons continuer à aider les écoles de musique, les manifestations sportives, bref tout ce qui fait le ciment de nos territoires. Je vais reprendre la déclaration de l'un de mes voisins, Michel MÉNARD, le président de la Loire-Atlantique, pour qui j'ai la plus grande estime et avec lequel j'ai de très bonnes relations. C'est un président sérieux, mais il est socialiste. Nous n'avons donc pas le même mode de gestion et je lui ai dit que je ne partageais pas son mode de gestion, tout en respectant la légitimité démocratique qui est la sienne. Qu'est-ce qu'il est conduit à faire ? Une baisse, voire une suppression des financements des écoles de musique, une

baisse de la culture de 20 %, la suppression de 350 subventions pour les manifestations sportives et autres aides départementales. Voilà la réalité concrète d'un département voisin du nôtre, qui parce qu'il a trop dépensé, se retrouve dépourvu quand la bise fut venue. Cette bise est la situation actuelle. Il n'en est rien dans le département du Morbihan ; nous maintenons nos crédits pour le sport et la culture. Ils peuvent parfois être en légère baisse ou en légère hausse, mais globalement, nous maintenons les crédits.

Le 2^{ème} exemple concerne les collectivités territoriales. Nous allons suspendre certains dispositifs. Il ne faut pas nier cette réalité, mais soyons sérieux. Nous n'allons pas subventionner des collectivités en empruntant 100 % de la somme que nous leur versons. Cela n'a absolument aucun sens et est malsain. Ce serait une faute de gestion de notre part, presque une faute morale vis-à-vis de nos concitoyens, d'emprunter à la banque 100 % de cette somme et de la reverser ensuite à d'autres. Ce n'est pas sérieux et nous ne gouvernons pas de cette façon dans le département du Morbihan. J'espère que cette suspension sera la plus temporaire possible. Si la situation est meilleure, nous avons vocation à réactiver ces dispositifs. Il s'agit bien d'une suspension et non d'une suppression. Nous suspendons des dispositifs, mais nous gardons tout de même 20 M€ de crédits de paiement en 2025, ce qui est beaucoup plus que nos voisins. Même lorsqu'on suspend, on en met plus ! Nous n'abandonnons pas nos communes ; nous avons déjà versé 200 M€ depuis le début de ce mandat, soit bien plus que sur la totalité du mandat précédent. Il n'y a jamais eu autant de subventions. Certes, des efforts restent à faire, mais nous maintenons certains dispositifs. Les centres d'incendie et de secours sont une compétence partagée et il n'est pas question de suspendre les aides en investissement aux collectivités pour porter des casernes. C'est une compétence du département.

Nous avons été amenés finalement à nous recentrer sur deux natures d'investissements. Nous maintenons à un haut niveau les investissements directs (+ 1,5 %). Nous avons prévu une hausse de 20 %, elle ne sera que de 1,5 %. Sur les investissements indirects, nous maintenons des crédits de paiement assez élevés (20 M€) et nous maintenons les crédits sur le SDIS qui est de notre compétence, dans les EHPAD. Ils se voient peut-être moins que des aménagements dans une rue, une salle de sports ou une salle de spectacle, mais il est aussi important que nous maintenions nos investissements dans les EHPAD. Nos subventions de 28 000 € par place sont maintenues et 65 M€ d'autorisations de programme ont été votés. Nous maintenons aussi nos investissements sur les éléments du patrimoine, sauf le patrimoine privé, puisque nous avons jugé, au sein de la majorité départementale, que nous ne pouvions pas justifier de supprimer des subventions aux collectivités territoriales et de conserver des subventions privées. Tant que nous pouvions faire les deux, nous maintenions les deux, mais aujourd'hui, nous gardons uniquement les subventions aux collectivités. Notre patrimoine, nos églises et autres vont donc continuer à subir un certain nombre de travaux. Par ailleurs, nos investissements propres dans nos collèges, sur nos routes, sur notre plan vélo, en matière d'environnement sont maintenus.

Nous nous endetterons, mais de manière raisonnable, parce que notre signature est bonne. Nous sommes le département le mieux noté de France par les agences de notation. La dette n'est pas, pour nous, une variable d'ajustement comme les autres. Elle peut parfois être mobilisée, mais tout est question de proportion, ce que nous respectons. Nous avons aussi prévu d'augmenter les droits de mutation à titre onéreux, qui étaient à 3,8 %. Nous étions le département de France où les DMTO étaient les moins élevés. Ils étaient au moins identiques depuis les dix dernières années. Toute chose égale par ailleurs, ils n'avaient pas vocation à augmenter, mais aujourd'hui, le contexte a changé et nous sommes obligés de les augmenter, ce que nous proposerons, à hauteur de 4,5 %. Le Gouvernement avait proposé 5 %, mais l'abandon du projet de loi de finances fait que le taux qui était à 3,8 % pourra passer à 4,5 %. Nous pensons qu'il ne faut pas mobiliser la dette plus que de raison. La dette est une sorte de poison dont l'addiction peut être assez rapide et dont il est ensuite difficile de se sevrer. Il faut parfois mobiliser la dette, mais il faut être capable de la rembourser. Nous faisons attention ; nous ne tomberons, ici, jamais dans ce travers de mobiliser la dette plus que ce que nous en avons besoin.

Voilà ce que je voulais vous dire en propos liminaires. Je pense que l'opposition aura aussi à cœur de défendre son point de vue, ce qui est tout à fait légitime dans un hémicycle où les sensibilités diverses sont représentées et ce qui fait l'honneur de notre système démocratique. Nous avons beaucoup de bordereaux et au cours des bordereaux, j'aurai aussi d'autres points à exposer, sans avoir un propos

liminaire trop long, le directeur de cabinet voulant impérativement qu'à 18 h 30, nous puissions tous assister à la Sainte-Barbe.

Nous avons débattu des enjeux de notre pays, de la situation institutionnelle, économique et sociale, qui est difficile et instable. Notre enjeu est d'assurer la stabilité du département du Morbihan, avec rigueur. Quand je parlais de rigueur en 2021, on me riait un peu au nez. J'avais dit que dans le Morbihan, la rigueur n'était pas un tabou. Pour nous, la rigueur consiste à être rigoureux. Nous sommes rigoureux dans la gestion. Les efforts sont là dans ce budget ; ils sont mesurés, ils sont équitablement répartis et nous pensons qu'ils sont justes. C'est aussi à ce prix que nous allons continuer à construire le Morbihan de demain, le Morbihan dans lequel il fait bon vivre et le Morbihan dans lequel nous avons été élus en 2021, en mettant en œuvre le projet qui est le nôtre, celui sur lequel nous avons été élus. Quand nous sommes dirigeants, les circonstances évoluent, nous devons nous y adapter, mais en gardant nos principes, comme nous l'avons fait.

Je vous propose de passer la parole au groupe de l'opposition. M. GIRARD trépigne d'impatience de pouvoir nous livrer son discours. Je vous laisse la parole, M. GIRARD.

M. GIRARD – Merci, M. le président. Chers collègues, permettez-moi d'entrer directement dans le vif du sujet. Je consacrerai peu de temps aux questions nationales, par souci de pertinence dans cet hémicycle où d'expérience, ces débats ne suscitent que peu d'échos. Il serait vain de répéter ici ce qui se déroule ailleurs. En deux mots cependant, vous avez pointé l'irresponsabilité de la gauche, qui a décidé de faire tomber le Gouvernement, dirigé par l'un des vôtres. Permettez-moi de rappeler que la chute du Gouvernement BARNIER était inévitable. Sa nomination portait déjà sa future censure. En ignorant le choix des Français, qui ont placé en tête le Nouveau Front Populaire, le président de la République a mis l'extrême-droite en position dominante, une position dont le Rassemblement National a particulièrement profité, mettant M. BARNIER au supplice, en l'obligeant à mendier sa survie par l'acceptation des pires mesures du Rassemblement National. Une fois le réquisitoire porté contre Marine LE PEN dans son procès, on a senti la bascule, celle-ci ayant pour agenda de provoquer une crise supplémentaire. Vous dites que le NFP a mis ses voix au Rassemblement National. J'ai observé, dans l'hémicycle, le vote des différents amendements concernant le budget. En gros, 50 % des votes sont mêlés entre le Rassemblement National et le bloc central, alors que moins de 10 % mêlent les votes du Nouveau Front Populaire avec ceux du Rassemblement National. Factuellement, le bloc central vote très régulièrement, voire presque de façon majoritaire, avec le Rassemblement National. Je ne prendrais pas la leçon sur ce sujet.

Il s'agit de restaurer la démocratie parlementaire en formant un gouvernement représentatif des résultats des urnes, capable de porter des compromis utiles, sans recourir au 49.3. Ce n'est pas dans une alliance opportuniste avec l'extrême-droite, qui a toujours porté des projets de division et de destruction, que nous trouverons une issue au service des Françaises et des Français. Malheureusement, le nouveau choix d'Emmanuel MACRON continue à nier le résultat du 7 juillet, celui de la volonté du peuple de rompre avec sept ans de macronisme. Ce jeu avec la démocratie finira mal.

J'ajouterai des éléments de réponse concernant les équilibres de notre pays. Il n'y a pas d'un côté ceux qui sont addictes à la dette et de l'autre ceux qui en seraient responsables. D'ailleurs, la macronie a creusé le déficit de 1 000 Md€ et la période SARKOZY de 700 Md€. Les leçons sont donc difficiles en la matière. Nos choix sont différents : à gauche, nous avons proposé un ensemble de dispositifs qui permettent de rétablir une certaine équité fiscale. On constate que les personnes les plus riches de ce pays paient, en proportion, beaucoup moins d'impôts que la classe moyenne. Cet argent manque dans les caisses de l'État. Dans le même temps, nous avons vu la pauvreté exploser, sous la période d'Emmanuel MACRON. La semaine dernière, un rapport pointait que 55 % des Français ont du mal à faire face à leurs charges chaque mois. On ne peut pas dire que tout fonctionne parfaitement et que l'on peut continuer ainsi. Cela ne fonctionne pas. Tous les rapports montrent que les dépenses publiques restent constantes, mais que les rentrées fiscales ne rentrent pas. Il s'agit de trouver des solutions qui sont que les plus riches, ceux qui ont doublé leur fortune ces cinq ou six dernières années, les milliardaires, qui n'ont jamais été aussi nombreux dans ce pays, paient leur juste part. Il ne s'agit pas de dire qu'ils n'ont pas le droit d'exister, qu'on va leur prendre tout leur argent, mais simplement qu'ils paient la juste part aux besoins de notre pays.

Dans ce contexte national incertain, vous avez choisi de rester fidèle à une prudence qui confine à l'inaction, préférant deux fois la retenue plutôt qu'une seule. Résultat : avant même de connaître le budget de notre pays, la contribution qui sera demandée aux collectivités, vous prenez la décision d'appliquer des coupes par anticipation dans bon nombre de politiques, pourtant nécessaires à une bonne partie de nos concitoyens. Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons déjà souligné que ni la rigueur ni l'austérité ne constituent des réponses adaptées aux besoins des territoires et des populations en difficulté. Vous mettez en avant une prétendue bonne gestion financière, mais celle-ci dissimule un refus d'affronter les besoins réels. En renonçant à assumer pleinement vos responsabilités, vous affaiblissez notre département. Quelques exemples suffisent à illustrer cette réalité.

Je commencerai par les centres sociaux. Ils sont au cœur des compétences départementales. Pourtant, le Morbihan reste le seul département breton à ne pas avoir signé de convention avec eux. Ce choix prive ces structures de plusieurs dizaines de milliers d'euros, alors même qu'elles doivent faire face à des déficits croissants, mettant en danger des emplois et des services essentiels, notamment pour les personnes âgées isolées ou pour un ensemble de personnes en difficulté. Un responsable de centre social me confiait récemment qu'après avoir réussi, cette année, à absorber un déficit de 20 000 €, l'année 2025 se profile avec un déficit de 60 000 €. Si aucune action n'est entreprise, 2025 sera l'année où les centres sociaux n'auront d'autres choix que de réduire leurs effectifs, ce qui entraînera la diminution des services rendus.

M. le Président, il y a plus d'un an, vous êtes venu à la rencontre des centres sociaux, notamment dans le quartier le plus pauvre de Bretagne, celui de Bois du Château, à Lorient. Vous avez pu constater par vous-même l'impact formidable de leur travail. La question est simple. Pour quelques dizaines de milliers d'euros, vous avez l'opportunité de transformer positivement la vie de nombreux de nos concitoyens. Allez-vous cette fois-ci être au rendez-vous ?

J'évoquerai maintenant le programme de solidarité territoriale. Il a été un levier essentiel pour réduire les disparités entre les territoires. Pourtant, vous avez choisi de le suspendre, tout comme d'autres dispositifs en faveur de la petite enfance ou de la voirie sur les îles. Ces décisions aggravent les inégalités territoriales et fragilisent davantage les communes qui en ont le plus besoin. Que vaut une bonne gestion si elle abandonne des milliers de Morbihannais et Morbihannaises en difficulté ? Nous vous avons proposé une solution pour atténuer les conséquences de ce choix : maintenir cette aide pour les communes les plus fragiles, celles qui bénéficient le plus de ce programme de solidarité territoriale. La gestion de cette discrimination pourrait être confiée à l'association des maires du Morbihan, afin de garantir une allocation juste. En outre, la suppression brutale de ce programme aura un autre impact majeur : une réduction des commandes publiques. Or, la commande publique constitue un soutien vital à l'activité économique, particulièrement en cette période où de nombreux plans sociaux sont en cours. Nous en parlerons à la fin de cette session, au travers du vœu que nous avons proposé. En abandonnant ce soutien, vous contribuez à amplifier une crise économique qui ne fait que commencer.

Le logement social est une autre illustration des manques de ce budget. Jamais la crise du logement n'a été aussi grave dans notre département. Pourtant, après avoir œuvré à la fusion des trois offices de logements sociaux pour créer Morbihan Habitat et après avoir affiché une ambition de 1 000 créations de logements par an, avec une injection de 5 M€ sous forme de titres participatifs, vous décidez, cette année, de réduire cette contribution de 5 à 1 M€. Initialement, l'engagement était, sur 5 ans, de 50 M€, répartis à part égale entre le département d'une part, Lorient Agglomération et GMVA, d'autres part. Si vous réduisez votre apport, devons-nous en déduire que les autres collectivités suivent cette même tendance à la baisse ? Si tel est le cas, que reste-t-il de l'ambition initiale ? Nous sommes déjà passés d'un objectif annoncé au départ de 1 000 logements sociaux par an à environ 700 logements nets, une fois les déconstructions déduites des 1 000 initialement annoncés. Les Morbihannaises et les Morbihannais doivent comprendre que face à ces renoncements, la crise du logement risque malheureusement de se prolonger. Quel message envoyez-vous ? D'un côté, vous réduisez les fonds alloués à Morbihan Habitat et de l'autre, vous allouez 2,3 M€, en 2025, à la Compagnie des ports et lui accordez une avance de 2 M€ pour son programme d'investissement. Pensez-vous que vos priorités sont les bonnes ?

Par ailleurs, Morbihan Habitat a lancé récemment une opération de rappel des charges, qui met bon nombre de ses locataires en difficulté, et ce en pleine période des fêtes. Ces locataires n'ont reçu aucune information préalable, alors que le nouveau marché du gaz avait été conclu dès la mi-2023 sur Lorient

Agglomération. Chaque année, le fonds solidarité logement est sous-consommé. Je vous ai écrit pour demander l'automatisation des aides pour les locataires en difficulté, suite à ces rappels de charges inattendus. À ce jour, vous n'avez pas répondu à ma sollicitation écrite. M. le Président, je vous interpelle ici : pouvons-nous mettre en place un dispositif spécifique pour accompagner ces personnes en détresse ? Cette mesure d'urgence est essentielle pour préserver la dignité et le bien-être des locataires les plus fragiles.

Il est par contre étonnant de constater qu'en matière de communication, la notion d'austérité et de rigueur est absente. Vous avez ainsi décidé que les véhicules utilisés par les agents du département devaient désormais être floqués aux couleurs du département. Au-delà des dépenses inutiles qu'il représente, ce choix soulève des préoccupations plus graves. En effet, ce marquage peut engendrer des conséquences négatives, notamment un risque de stigmatisation pour les personnes accompagnées par les travailleurs sociaux. Cela pourrait également exposer les agents à des situations où leur sécurité serait mise en péril. Dans un courrier que nous vous avons précédemment envoyé, nous vous demandions de laisser aux agents la possibilité d'avoir recours à des véhicules plus neutres. En politique, la communication ne devrait jamais se substituer à des politiques publiques ambitieuses. Trop souvent, elle est utilisée pour marquer des insuffisances ou des manques dans l'action réelle.

Pour être juste, certains efforts méritent d'être reconnus. Vous maintenez une ambition dans le dispositif « *Territoire zéro chômeur* », mais ces initiatives restent trop isolées. Un budget n'est pas qu'une série de chiffres ; il est l'expression d'une vision politique. Celui que vous proposez reflète un manque criant d'ambition, de courage et d'empathie. Vous aviez promis un mandat centré sur le social, mais votre politique, faite de renoncements et de calculs comptables, s'en éloigne chaque année un peu plus. M. le président, il est encore le temps de rectifier le tir. L'avenir de notre département ne peut-être lesté à une gestion court terme, insensible aux souffrances des plus fragiles. Je vous invite à redonner au Morbihan un cap ambitieux, solidaire et à la hauteur des défis que nous devons relever tous ensemble. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. J'ai pris quelques notes et j'y répondrai après que Ronan LOAS sera intervenu.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je commencerai mes propos en ayant une pensée pour l'île de Mayotte, un département français. Nous sommes tous sous le choc des différentes images et de la manière dont ce pays, qui subit déjà beaucoup de difficultés, souffre encore. Je formule le vœu, en ce début de session, que de nombreuses collectivités françaises de métropole apporteront leur soutien. J'ai déjà inscrit le sujet d'une subvention exceptionnelle pour l'île de Mayotte. Je pense que si nous agissons tous un peu, nous pourrions aider nos compatriotes d'outre-mer.

Pour reprendre maintenant les échanges en session, je remercie déjà Damien d'être présent pour nos réponses, ce qui n'avait pas été le cas la dernière fois. Il est toujours intéressant de porter le verbe haut et de vouloir être repris dans la presse, mais la première des courtoisies est de nous écouter. Nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale ; je pense que nous avons toujours eu du respect pour les propos des uns ou des autres. Et le départ, avant même que je puisse répondre à des questions qui engageaient mon parti politique, ce que tu as fait la dernière fois, j'ai jugé cela très peu approprié, donc je vais essayer de ne pas rebondir là-dessus. J'espère que ce sera la seule fois dans ce mandat. Je ne vois même pas pourquoi j'aurais pris le temps de répondre, mais je remercie le reste de la majorité et de l'opposition d'avoir pris le temps d'écouter cette session, d'autant plus que dans ton discours, tu pointais l'absentéisme. Bref !

Les défis sont nombreux au niveau local, comme au niveau national. J'éviterai d'être redondant avec les propos de notre Président. J'avais déjà fait écho au congrès des maires et aux différentes difficultés des collectivités locales. La première, au cours du mandat ouvert depuis 2020-2021, est d'avoir une vraie visibilité. Nous subissons un certain nombre de crises, la plus importante étant la crise sanitaire et nous en subissons encore un certain nombre. Les dépenses sociales seront un véritable défi pour notre territoire et plus globalement, pour la France. Comment accompagner au mieux le vieillissement de nos populations ? Nous avons vécu, il y a deux ou trois ans, une crise lourde de l'énergie et nous commençons à en sortir en termes de retours de prix, mais méfions-nous d'un affaissement de l'Ukraine, avec les événements qui se déroulent actuellement sur le front de l'Est.

À chaque fois, nous avons réussi à faire face, à faire front, parce que nous avons une ligne et un horizon clairs, des objectifs qui sont tenus depuis le début du mandat et que le mot « *rigueur* » est ici synonyme de « *rigoureux* ». Tu évoquais tout à l'heure, David, le sujet de la crise économique, ce qui me rappelait les théories de Joseph SCHUMPETER sur les destructions créatrices. En France, on a toujours besoin de se prendre un mur pour réagir. Je ne l'espère pas, mais j'écoutais encore les interventions de l'ancien ministre de l'Économie qui pointait un certain nombre d'incohérences des députés du NFP qui lui reprochaient une mauvaise gestion quand ils n'avaient que la dépense et la censure en bouche.

Nous n'avons plus de projet de loi de finances 2025, les collectivités sont plus ou moins dans le doute et le trouble. Dans ma commune, nous débattons de nos orientations budgétaires demain. C'est inédit. C'est l'alliance du rouge et du brun à l'Assemblée Nationale. On peut regarder qui vote quoi avec qui, mais finalement, les extrêmes se retrouvent toujours quand il faut mettre le chaos et surtout faire tomber nos démocraties libérales. Leurs objectifs sont exactement les mêmes et leurs projets politiques pas totalement différents. Nous aurons donc vécu une année 2024 avec quatre Premiers ministres ; j'espère que 2025 ne rimera pas avec cinq. Je ferai le vœu que François BAYROU réussisse à former un Gouvernement et que celui-ci tienne. Quoi que l'on pense des choix politiques et des personnes, la stabilité me paraît maintenant presque plus importante que tous les détails verbeux qui nourrissent la presse et les plateaux télé. Il faut que nous ayons un budget car malgré ces rideaux de poussière, les collectivités doivent continuer à fonctionner et à apporter des réponses concrètes aux territoires et aux citoyens.

Nous sommes réunis ici pour voter un budget, qui est un acte de responsabilité. Il faut reconnaître que malgré cette crise, le département du Morbihan est capable de voter un budget en fin d'année, alors que de nombreuses collectivités sont dans le doute, le trouble et que certaines vont pousser le vote jusqu'au dernier délai, pour disposer des derniers détails qui ne sont d'ailleurs plus des détails maintenant. Quel sera l'impact sur nos recettes et sur nos dépenses d'une loi spéciale dont nous connaissons encore peu les contours ? Ce sera un nouveau test de responsabilité de nos députés. C'est un vœu pieu.

Le contexte économique est difficile. Le Morbihan a réussi à faire preuve de résilience et d'innovation, grâce à cette vision à long terme. Il vaut mieux affronter les crises avec une bonne santé financière que l'inverse. En réalité, si nous avions écouté tous les discours tenus sur nos finances depuis 2015, je pense que nous aurions été dans le même état que bien d'autres départements de gauche. Face à ce contexte, nous avons mis en œuvre plusieurs actions pour préserver l'équilibre de nos comptes : l'optimisation des dépenses, la recherche de nouvelles sources de financement, le développement de partenariats public/privé. Nous avons également engagé une réflexion stratégique pour adapter nos politiques publiques aux nouveaux enjeux économiques. Nous avons la chance de faire face à cette conjoncture bien armés, grâce à nos finances saines. En fait, ce n'est pas une chance, mais le fruit d'un travail rigoureux des élus et des services de ce département. C'est issu aussi d'une vision claire. Nous avons eu une bonne passation entre deux Présidents, François GOULARD et David LAPPARTIENT, avec des fondamentaux qui ont été maintenus. Les façons de faire sont naturellement différentes, les personnalités le sont, mais les fondamentaux de bonne gestion sont toujours présents. Il suffit de comparer le département du Morbihan avec n'importe quel autre département pour s'en assurer et nous devons poursuivre notre action en ce sens, malgré toutes les critiques et toutes celles et ceux qui espéreraient profiter politiquement de toutes les crises.

Nous avons donc choisi de faire preuve de rigueur, d'innovation et d'une gestion rigoureuse de nos finances publiques. Nous devons cette réussite à plusieurs facteurs. Le premier est une vision à long terme. Nous avons toujours privilégié les investissements structurants, ce qui permet de développer notre territoire sur le long terme, tout en maîtrisant notre endettement. Ensuite, une gestion rigoureuse. Chaque euro dépensé a été pesé, chaque projet a été analysé avec soin, pour en mesurer l'impact réel sur la vie des Morbihannais. Ensuite, un dialogue constant avec les acteurs locaux. Nous avons associé les élus locaux, les partenaires sociaux, les citoyens, les associations, à l'élaboration de notre budget, afin de garantir une co-construction, une appropriation de nos choix par tous et en toute transparence.

Face à ces défis, nous ne baisserons pas les bras et continuerons à défendre les intérêts de notre département auprès de l'État. Nous attendons encore de connaître nos interlocuteurs, en espérant qu'ils ne changent pas. Nous continuerons à innover, à chercher de nouvelles sources de financement, à optimiser nos dépenses. Sur l'aspect culturel, que je pilonne, nous réussirons à maintenir nos politiques

départementales et à tenir nos engagements, même s'il semble compliqué d'en prendre de nouveaux. Notre priorité absolue reste la sauvegarde de notre épargne. Il est essentiel de préserver nos capacités d'investissement pour les années à venir. C'est pourquoi, nous avons dû procéder à un ajustement de nos dépenses d'investissement, en privilégiant les projets les plus structurants et les plus porteurs pour notre territoire. Cet exercice budgétaire n'est pas une fin en soi, mais un moyen. Il nous permet de consolider nos acquis, de renforcer notre résilience face au choc économique et de préparer l'avenir.

Nos objectifs sont clairs et au nombre de cinq. Le premier est de maintenir un haut niveau de service public, tout en optimisant nos dépenses. Le second est de soutenir les entreprises locales et d'encourager la création d'emplois durables. Le troisième est d'investir dans les infrastructures essentielles pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. Le quatrième est de protéger notre environnement et de préserver notre patrimoine. Le cinquième est de renforcer l'attractivité de notre territoire pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. Qui d'entre nous ne peut et ne veut souscrire à ces objectifs ?

Je compte sur vous, chers collègues de la majorité, mais pas seulement, pour faire preuve de solidarité et soutenir ce budget. Je suis convaincu que ce budget est un budget d'avenir, un budget qui nous permettra de relever les défis de demain avec sérénité et ambition. Je vous remercie de votre attention et j'en profite pour nous souhaiter à toutes et à tous d'heureuses fêtes de fin d'année et surtout un joyeux Noël, de belles fêtes de la Nativité.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, mon cher collègue. Quelques éléments appellent une réponse, avant que nous entrions dans le vif du sujet, qui est celui du budget qui nous est soumis et des différents bordereaux.

Vous persistez d'abord dans un déni qui est celui de penser que vous êtes majoritaires. Vous n'êtes pas majoritaires. D'abord, le Nouveau Front Populaire n'a recueilli que 28 % des voix et lors de l'élection de la Présidente de l'Assemblée Nationale, le Rassemblement National n'ayant voté ni pour l'un ni pour l'autre, nous avons vu où était la majorité entre le Nouveau Front Populaire et le bloc central. Vous avez perdu. Le Nouveau Front Populaire est donc minoritaire et le président de la République a raison de ne pas nommer le Premier Ministre chez les minoritaires. Au-delà de l'arithmétique, ce serait très dangereux pour le pays, avec vos excités antisémites, alliés, de la France Insoumise. Merci au Président de la République d'avoir pris des décisions responsables de ne pas nommer un Premier Ministre dans un parti minoritaire. Il a, en ce sens, respecté les urnes, même s'il aurait mieux valu ne pas retourner aux urnes, mais nous ne sommes pas en charge de la dissolution. Vous n'êtes pas majoritaires. Désolé de vous le rappeler, mais c'est un fait arithmétique qui ne souffre d'aucune contradiction.

Ensuite, vous parlez des déficits créés par M. SARKOZY et M. MACRON. Vous avez juste oublié votre copain, M. HOLLANDE, entre les deux ! Effectivement, le déficit est hors de contrôle, 1 000 Md€. Certes, il y a eu la période du Covid – tout le monde peut comprendre qu'il y ait eu un morceau pendant le Covid – mais rien n'excuse la situation actuelle. Je n'irai pas la défendre. Pour M. SARKOZY, avouez que sitôt après son élection, la crise des subprimes a emporté Lehman Brothers et qu'il a souhaité soutenir le système. Peut-être aurait-il fallu y aller moins fort ; toujours est-il qu'il y avait des excuses. M. HOLLANDE est le seul qui n'a pas connu de crise spécifique, mais il a continué à creuser le déficit en temps normal. En la matière, nous pouvions compter sur lui !

Autre sujet de sémantique, vous dites que le Rassemblement National vote les mêmes amendements que ceux proposés par le Gouvernement. Ce sont parfois des amendements de bon sens, que tout le monde vote d'ailleurs. Vous confondez le fait de voter l'amendement d'une loi et celui de s'allier pour voter une motion de censure. Ce n'est pas tout à fait la même chose, et vous le savez très bien, que de s'allier pour faire tomber un Gouvernement, avec des gens dont on dit ne rien partager, mais dont on partage cette même conviction qu'il faut faire tomber le Gouvernement. Ne venez pas sur le sujet des amendements pour dire que le RN soutient le Gouvernement. Il vous a soutenus dans votre motion de censure ; il n'a pas soutenu le Gouvernement. Il faut remettre les choses telles qu'elles sont.

Ensuite, il nous faut la tête de quelques riches ! C'est de bonne guerre. Mon prédécesseur disait toujours ici, ce qui n'était pas très populaire, mais il ne cherchait jamais à plaire, qu'un bon impôt est un impôt payé par le plus grand nombre. Il a raison. Certes, il faut que les riches payent une proportion plus importante, ce qui est logique. C'est déjà le cas. Nous sommes l'État le plus redistributeur, quasiment à

l'échelle de la planète. Cela ne veut pas dire que quelques niches mériteraient d'être supprimées. Nous pouvons sans doute nous accorder sur ces points.

Vous dites que le fonctionnement actuel confine à l'inaction et vous nous reprochez de voter notre budget avant celui de l'État. Dieu soit loué, nous le faisons avant ! Sauf à me dire que vous voterez le budget présenté par M. BAYROU, je n'ai pas l'impression que l'État sera doté d'un budget demain matin ! Ici, nous n'avons pas l'article 16 de la Constitution. Il serait difficile de faire autrement. Il est normal que nous avancions et parce que nous sommes suffisamment stables, nous pouvons relativement avancer.

Vous me dites que j'affaiblis le conseil départemental du Morbihan. Je vous laisse à vos convictions. J'ai plutôt le sentiment que tout le monde reconnaît qu'on n'affaiblit pas, mais que l'on renforce le département, non pas seulement le conseil départemental, mais le Morbihan, ses habitants, son territoire. D'ailleurs, notre logo n'est pas tout à fait neutre. La plupart indique « *le département* » ; le nôtre « *le Morbihan* ». Le Morbihan représente en même temps la collectivité, ses habitants, son territoire, ce qui montre bien que nous agissons au service de cela.

Vous avez parlé ensuite des centres sociaux. Ils sont importants, mais représentent un budget de 20 000 € sur 900 M€. On peut en faire six caisses trois petits fûts, il n'empêche que cela ne va pas changer les choses. Je vous rappelle quand même que c'est une compétence des CCAS et de la CAF. Nous intervenons à hauteur de 20 000 € et sur la conférence des financeurs de la perte d'autonomie, nous mettons 100 000 €. Nous avons maintenu nos crédits ; nous aurions pu dire que ce n'est pas une compétence qui relève directement du département, nous sortons. Nous avons maintenu nos crédits, mais ils ne sont pas renforcés.

Concernant le PST, je suis le premier à être triste de ne pas pouvoir maintenir le PST. Depuis le début, nous en avons fait une signature. Parce que nous étions bien gérés et que nous ne dépensions pas plus que ce que nous gagnons, les excédents devaient bénéficier aux territoires. C'est pourquoi, nous versions des PST conséquents, bien plus que d'autres territoires. C'est une réalité. D'ailleurs, j'ai un peu de mémoire, je crois me souvenir qu'au début, vous me disiez qu'il était inutile de benner tout cet argent dans les collectivités et que nous devrions embaucher plus pour faire du social. Je constate que vous avez changé d'avis. C'est une bonne chose. Maintenant, vous regrettez que nous le suspendions. Tel n'était pas tout à fait votre propos au début. Vous souhaitiez que nous mettions l'argent dans l'embauche de travailleurs sociaux notamment et que nous réduisions le PST parce que les communes étaient suffisamment aidées. J'espère que nous pourrions réactiver le dispositif le plus vite possible et aider les communes. Et nous avons gardé certains dispositifs. Nous ne l'avons pas fait de gaîté de cœur, lorsque nous en avons parlé au sein de la majorité et beaucoup de maires sont présents dans cette assemblée ; nous savons que nous pouvons mettre en difficulté des projets communaux parce qu'ils avaient imaginés des subventions et que les projets arrivaient à maturité en fin de mandat. Oui, c'est une réalité, mais au congrès des maires, j'ai eu la franchise, l'honnêteté et le courage de dire aux maires que je ne voyais pas pourquoi le département emprunterait 100 % des subventions allouées. Cette gestion serait irresponsable. Les maires sont des élus responsables ; ils sont déçus, mais ils le comprennent, dans leur immense majorité. Notre ambition est de réactiver le PST au plus vite, mais il faudrait que la situation soit un peu meilleure pour pouvoir le faire.

Le logement social appelle deux sujets : la production de logements et le rappel de charges. Concernant la production de logements sociaux, nous avons toujours eu pour objectif de produire 900 logements sociaux, voire 1 000. Ce nombre n'a jamais été en net ; il y a toujours quelques déconstructions/reconstructions, 150 à 200. Concrètement, nous allons tenir l'objectif. J'ai vu les dirigeants et le directeur dernièrement ; nous tiendrons notre objectif, mais il faut deux ou trois ans pour monter en puissance. L'année prochaine, nous devrions atteindre les 900 logements sociaux produits. Avouez que tous vos amis des départements de gauche, parce qu'ils sont exsangues, n'ont pas d'argent à mettre dans le logement social. Ici, nous avons fait des choix politiques qui font que nous avons fusionné les trois offices, mais cette fusion doit être digérée et se mettre en œuvre. Je voudrais remercier l'ensemble des dirigeants et des élus qui ont été mobilisés. Nous allons continuer. Certes, nous avons prévu un peu moins de titres participatifs, cette année. Nous avons prévu 5 M€ ; nous avons mis 5 M€ l'année dernière. C'est quasiment unique ! Nous sommes l'un des seuls départements à le faire ; nous mettons des quasi-fonds propres. Au-delà du fait que cette année, nous n'avions plus les moyens, j'ai souhaité que nous maintenions 1 M€ pour laisser ce signal. Morbihan Habitat a 100 M€

de fonds propres et peut, sur une année, faire face avec ses fonds propres. Cela ne pourra pas durer, mais cela ne ralentira pas le rythme de production. Notre volonté est de revenir au rythme de 5 M€ et j'espère que la situation sera meilleure. Les DMTO majorés ou autres nous aideront peut-être en la matière. Nous n'avons donc pas réduit notre ambition.

Vous dites qu'il serait mieux d'allouer des crédits au logement social plutôt que de construire dans les ports. Vous avez souligné les 2,3 M€ de subventions pour nos ports. Oui, nous subventionnons nos ports à hauteur de 20 %. Ils sont un fleuron. J'entendais dans vos propos, de façon sous-jacente, que le bateau est réservé aux gens aisés. Le fond de la pensée transpirait jusqu'ici. En réalité, le nautisme représente beaucoup d'emplois dans notre département. La modernisation des ports permet de maintenir la filière nautique et des emplois. Je reste à penser qu'il faut maintenir l'emploi et moderniser l'outil de travail. Nous sommes propriétaires de l'outil portuaire. Vous dites que nous remettons 2 M€ en avance de trésorerie, mais vous oubliez de dire qu'ils en remboursent 4. Avec 4 M€ moins 2 M€, il en reste 2 et avec moins 2,3 M€, il reste 300 000 €. En fait, nous décaissons 300 000 € cette année. Je trouve que le rapport est plutôt bon en termes d'emplois. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. On ne peut pas dire que l'on remet 2 M€ sans dire que la Compagnie des ports en rembourse 4. Nous continuons à remettre de l'argent partout, y compris dans le logement social. Vous avez parlé des titres participatifs, mais nous apportons aussi des subventions. Nous les avons maintenues ; nous n'avons touché à aucune subvention en matière de logement social.

Vous avez parlé du rappel de charges. Cela frise le populisme ! D'abord, certains rappels de charges sont négatifs et un certain nombre de personnes se sont vu rendre de l'argent. Ce rappel avait été annoncé. Je conviens que la situation soit un peu difficile pour certains, mais c'est la réalité des contrats qui avaient été signés, certains d'ailleurs par vos amis de l'ancienne majorité lorientaise. Il faut aujourd'hui assurer la continuité de ces contrats qui n'étaient pas tous bons. Le FSL est naturellement mobilisé. Nous avons déjà des outils mobilisés en la matière.

Vous êtes venu sur un autre sujet qui à mon avis, frise aussi le populisme, qui est celui des véhicules. Pour vous, il faudrait qu'un véhicule du département soit blanc et invisible. Nous pensons exactement le contraire : les services publics doivent être visibles. Vous souhaitez que les services publics soient invisibles. Nous avons une différence. Nous sommes fiers des services publics ; ils doivent être visibles. Vous défendez la position de quelques personnels qui souhaitent, pour différentes raisons, que le véhicule soit invisible. Au contraire, nous estimons que dans ces quartiers et ces secteurs ruraux, il faut montrer la présence du département. On nous dit toujours qu'il n'y a pas de service public. Si, ils sont là ! Ils sont visibles à tous égards et objectivement, ils sont bien décorés. Nous souhaitons que les services publics soient visibles. Cela ne veut pas dire qu'un ou deux véhicules du département puissent être neutres, dans des cas très particuliers. Un inspecteur de l'enfance peut avoir à se rendre en un endroit, dans un cas très particulier. Le premier véhicule floqué sera celui du directeur de cabinet. Il n'y a pas d'exception ; le directeur de cabinet aura aussi son véhicule floqué. Nous souhaitons aussi montrer l'exemple. S'il doit y avoir quelques exceptions, pour des cas particuliers, elles seront validées par le DGS et moi-même, mais le principe est pour nous de rendre les services publics plus visibles. Beaucoup de collectivités l'ont fait, sans que cela ne semble poser beaucoup de problèmes. Que vous souteniez certaines demandes des syndicats, certes, mais nous pensons exactement le contraire sur ce sujet. Vous dites que nous voulons à tout prix communiquer, mais le budget de communication diminue de 25 % cette année. Quand les temps sont difficiles, nous diminuons ce budget. Je rappelle par exemple que nous avons prévu de faire parvenir le bilan de mi-mandat début janvier, mais nous avons annulé tous les contrats. Ce document aurait mis en valeur l'action du département, mais nous avons estimé qu'en des temps difficiles, il faut montrer l'exemple sur les dépenses qui peuvent nous sembler superfétatoires. Nous avons donc supprimé ce bilan, ce qui représente une économie de plus de 300 000 €. Oui, nous avons fait des économies sur la communication, certes importante, mais non pas strictement nécessaire. Que les services publics soient visibles nous semble être, à l'inverse, nécessaire.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse aux propos liminaires qui ont été les vôtres.

Je vous propose que nous examinions les rapports tels qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour et de commencer par les rapports de la 2^{ème} commission : « *Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées* », bordereau n° 11. Marie-Odile JARLIGANT.

Objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le président du Conseil départemental

Mme JARLIGANT, rapporteur de la 2^{ème} commission.

Merci président. Chers collègues, chaque année, le département détermine le taux directeur par lequel il revalorise les montants des dotations et tarifs des établissements et services médico-sociaux dont il a la responsabilité. Il s'agit :

- Pour le champ des personnes âgées :
 - du tarif hébergement des EHPAD, qui correspond à ce qui est facturé aux résidents ou à l'aide sociale départementale, pour les 17 % d'entre eux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour assumer ces crédits ;
 - du coût horaire d'intervention des services d'accompagnement à domicile (SAD) pour l'APA et l'aide-ménagère.
- Pour le champ des personnes en situation de handicap, il s'agit :
 - des foyers de vie, des foyers d'hébergement et services d'accompagnement à la vie sociale ;
 - du coût horaire d'intervention des SAD pour la PCH et l'aide-ménagère.
- Pour le champ de la protection de l'enfance, il s'agit des tarifs des établissements et services d'accueil des mineurs et jeunes majeurs confiés, ainsi que des services d'aide éducative en milieu ouvert.

Pour l'année 2025, il est proposé d'adopter un taux directeur de 0,85 % pour l'ensemble de ces secteurs, y compris s'agissant du taux d'évolution du tarif dépendance des EHPAD et USLD et de la valeur du point GIR, fixée à 8,69 €, compte tenu de l'abandon du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, qui devait fixer les modalités de transfert de la section dépendance à l'État et tel qu'énoncé dans les modifications qui vous ont été préalablement communiquées à ce sujet. Ce taux de 0,85 % correspond à la moitié de l'inflation prévisionnelle pour l'année 2025, environ 1,9 %.

Cette proposition constitue un effort important demandé à nos opérateurs pour qu'eux aussi contribuent au rééquilibrage de nos comptes. Elle repose néanmoins sur la conviction que le département du Morbihan est, depuis de nombreuses années, l'un des plus généreux de France et que cette mesure, certes forte, impactera les établissements historiquement mieux dotés et donc mieux à même de faire face. Toute autre mesure consisterait à nous endetter pour, entre autres, compenser l'insuffisant financement accordé par l'État à ces établissements. Cela ne peut être raisonnablement envisagé. L'unique exception à cette règle envisagée est une proposition de taux directeur de 5 % pour l'hébergement en EHPAD. Le principe est simple : si des résidents dont les retraites sont par ailleurs régulièrement revalorisées, disposent de moyens suffisants pour eux aussi être mis à contribution, dans ces temps de contraintes budgétaires, il nous apparaît normal qu'ils contribuent à la hauteur de leurs moyens. Le maintien de l'habilitation à l'aide sociale de l'intégralité de nos places permet par ailleurs de garantir que jamais ces éventuelles hausses tarifaires empêcheront un Morbihannais d'accéder à une prise en charge adaptée et digne de sa dépendance.

En conclusion, le président nous propose de fixer le taux d'évolution, tel que mentionné dans le document modificatif qui nous a été communiqué.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} et de la 3^{ème} commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Marie-Odile. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point 12 : Politique départementale en faveur des personnes handicapées. Karine BELLEC.

Politique départementale en faveur des personnes handicapées

Mme BELLEC, rapporteur de la 2^{ème} commission.

Merci, M. le président. L'année 2025 sera marquée par une double ambition : poursuivre notre volonté de proposer une solution d'accueil et d'accompagnement à toutes les personnes en situation de handicap dans le département, et rendre possible, tant financièrement que qualitativement, la volonté, toujours croissante de nos concitoyens, à vouloir être accompagnés à domicile.

Pour le premier aspect, le budget 2025 propose plus de 72 M€ de crédits dédiés à l'accueil des établissements médico-sociaux. Plus de 70 nouvelles solutions sont programmées en 2025, dont des places de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (les SAMSAH), des places de foyer de vie et trois places de foyer d'accueil médicalisé (FAM). En complément, l'accent sera mis sur la création de solutions permettant de proposer des sorties d'institut médico-éducatifs aux jeunes adultes maintenus sous le statut de l'amendement Creton, priorité affichée et assumée de notre politique publique. Les liens avec les jeunes enfants confiés à l'ASE, dont 20 % présentent un handicap, seront également renforcés.

Concernant l'accompagnement à domicile, celui-ci se traduit notamment par une augmentation sensible de notre budget alloué à la PCH, qui s'élève désormais à plus de 32,5 M€. Cette évolution traduit à la fois un nombre plus important de bénéficiaires, mais également un contenu des plans d'aide plus complet, qui facilite toujours davantage l'inclusion et le maintien à domicile.

L'aide aux aidants continue également d'être au cœur des politiques portées par le département, avec l'entrée en action, en année pleine, de la plateforme de répit dédiée aux personnes en situation de handicap, portée par l'association EMISEM et que nous soutenons financièrement, et surtout, l'organisation, début juin 2025, d'un temps fort, sous la forme d'un colloque, en partenariat avec l'UBS, autour de la thématique des aidants, et dont nous aurons l'occasion de reparler.

Le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap connaît une augmentation de 4,5 %, avec plus de 700 élèves transportés, et une augmentation de 18 % du nombre de circuits. Il y a également une évolution tarifaire de 3,5 %. Le département sera au rendez-vous pour assurer cette prestation de transport.

Nous aurons également la poursuite des efforts à la MDA, avec des résultats probants pour la prise en charge des dossiers et une diminution des délais, que ce soit sur les dossiers enfants et adultes. Nous poursuivrons également l'amélioration des conditions de l'accueil physique et téléphonique, qui est déjà en cours.

Au total, dans le contexte contraint que nous connaissons, le président nous propose d'engager plus de 122 M€, soit 10 M€ de plus qu'en 2024, en faveur des personnes en situation de handicap dans le département.

En conclusion, le président nous soumet le vote des crédits budgétaires figurant en page 142 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Mme COCHÉ.

Mme COCHÉ – Je ne ferai qu'une intervention pour les quatre bordereaux pour respecter le timing ; vous nous avez demandé d'être concis.

LE PRÉSIDENT – Il s'avère que nous traiterons le point suivant un peu plus tard puisque Fabrice ROBELET n'est pas dans la salle. Nous allons attendre qu'il soit là pour présenter le rapport sur les personnes âgées. Nous prendrons peut-être votre intervention à ce moment-là. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les personnes handicapées ? Non. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Abstentions ? 8 abstentions. À la majorité, ce point est donc adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Je vous propose d'attendre que Fabrice ROBELET nous rejoigne pour traiter le bordereau 13. Nous passons au point 10, qui est celui du bilan d'étape de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie 2023-2028, par Rozenn GUÉGAN.

Bilan d'étape de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie 2023 - 2028

Mme GUÉGAN, rapporteur de la 2^{ème} commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, comme nous nous y étions engagés au moment de son adoption en décembre 2022, ce rapport vise à vous présenter un point d'étape de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie. Vous verrez à sa lecture que l'intégralité des engagements et mesures qui y sont prévus ont été engagés, et pour une majorité d'entre eux, les objectifs sont d'ores et déjà atteints, voire dépassés. Sans prétendre ici balayer l'intégralité des objectifs du schéma, quelques exemples illustrent notre action.

Nous avons prévu la création de 100 places d'EHPAD et ce sont 306 nouvelles places d'EHPAD ont pu être autorisées grâce à nos efforts incessants en ce sens auprès de l'ARS. Nous avons prévu de renforcer l'aide aux aidants pour les Morbihannais. Ce sont désormais cinq plateformes de répit à destination des personnes âgées, une pour les personnes handicapées et le déploiement du site aidantsmorbihan.fr qui leur facilitent l'accès aux solutions de répit au quotidien. Nous nous étions engagés à réduire significativement les délais d'instruction de nos demandes, tant à la MDA que pour l'APA et sommes désormais dans les quatre mois légaux côté MDA et bien en-deçà des deux mois pour l'APA.

Dans le contexte tendu et difficile que connaît la politique de l'autonomie depuis deux ans, nous pouvons collectivement nous réjouir que deux années après son adoption, ce schéma porte ses fruits et maintient un cap clair, lisible et ambitieux à notre action.

En conclusion, le président nous propose de prendre acte de sa communication.
Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Mme COCHÉ, vous interviendrez après que Fabrice ROBELET sera intervenu. Nous avons simplement à prendre acte. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous aurons une intervention globale tout à l'heure. Nous prenons acte. Nous reviendrons au rapport n° 13 dès que Fabrice nous aura rejoints et nous aurons l'intervention de Mme COCHÉ sur les quatre bordereaux relatifs à l'autonomie, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Nous passons maintenant à la 3^{ème} commission : « *Insertion, famille, enfance et action sociale* ». Je laisse la parole à Gaëlle FAVENNEC qui nous présente le point 14, la mise en œuvre du projet de loi pour le plein emploi.

Arrivée de Fabrice ROBELET.

Mise en œuvre de la loi "pour le plein emploi"

Mme FAVENNEC, rapporteur de la 3^{ème} commission.

Merci, M. le président. Promulguée le 18 décembre 2023, la loi plein emploi ambitionne de refondre l'accompagnement des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA. Ses priorités sont de renforcer l'autonomie des usagers, de rapprocher davantage les publics de l'emploi et d'harmoniser les pratiques d'accompagnement sur tout le territoire. Le rapport qui nous est présenté constitue la première étape de la mise en œuvre de cette réforme ; elle concerne l'orientation des bénéficiaires du RSA.

Le département du Morbihan, engagé de longue date dans cette dynamique, a initié des actions structurantes, notamment via la mise en place des séances d'amorçage de parcours, depuis 2021, animées par deux prestataires, pour informer les bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs et les orienter en fonction de la nature des freins au retour vers l'emploi, vers un référent France Travail ou vers des professionnels départementaux, un investissement continu pour assurer un suivi sur l'ensemble du territoire. Ce sont nos chargés d'accueil social qui aujourd'hui, invitent les bénéficiaires du RSA à ces séances collectives. Des efforts d'harmonisation des pratiques d'orientation sont déployés entre prestataires, bien que des disparités territoriales subsistent.

Ces avancées ont posé les bases d'une organisation solide, mais des limites persistent : une évaluation mitigée des séances d'amorçage de parcours au bout de trois ans ; la nécessité de moderniser les outils et d'améliorer l'orientation. Dans ce contexte, à partir du 1^{er} janvier 2025, une refonte du processus d'orientation nous est proposée, portée par des innovations décisives.

La 1^{ère} consiste en un questionnaire intégré à la demande de RSA à la CAF, conçu avec les départements expérimentateurs et des agences de France Travail. Cet outil permettra une évaluation rapide et objective des niveaux d'autonomie et des freins à l'emploi et une orientation automatisée qui augmentera la proportion de bénéficiaires du RSA dirigés vers France Travail à 50 %, contre 30 % aujourd'hui.

La 2^{ème} innovation réside en une possible délégation de l'orientation à France Travail. Les bénéficiaires du RSA seront rapidement informés de leurs droits et devoirs, ainsi que du référent qui les accompagnera. De plus, cette délégation réversible permettra de libérer les professionnels départementaux pour se concentrer sur les bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi.

Les bénéfices attendus constituent une avancée pour tous :

- Une efficience budgétaire tout d'abord, avec une économie annuelle de 164 000 €, qui pourra être réinvestie dans l'indispensable modernisation de nos outils et services.
- Un renforcement de l'accompagnement : la hausse des orientations vers France Travail offrira à nos équipes la possibilité de se consacrer pleinement aux publics nécessitant un soutien renforcé.
- Une simplification et une harmonisation des processus. Cette réforme est une opportunité pour repenser nos pratiques et garantir une qualité de service équitable sur l'ensemble du territoire.
- Un engagement des équipes. Nos professionnels voient cette évolution comme une chance d'améliorer durablement l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- L'engagement des équipes locales de France Travail, avec qui cette réforme est préparée en étroite collaboration. Il s'agit d'une transformation à portée de main.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique positive, tournée vers l'avenir. Les outils, la méthodologie et l'acceptabilité par nos équipes, bien que de nombreuses zones de flou subsistent encore, sont d'ores et déjà réunis pour faire de cette première étape un succès. Ce nouveau système sera un atout décisif pour relever les défis à venir, notamment face à l'augmentation probable du nombre des bénéficiaires du RSA. Avec cette modernisation, nous affirmons notre volonté d'agir efficacement pour l'insertion des plus fragiles, tout en valorisant l'engagement de nos équipes et en optimisant les ressources publiques.

Nous vous invitons à soutenir cette transformation, gage d'équité et de progrès pour notre territoire et ses habitants. Ensemble, faisons de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA une réussite partagée et un moteur de dynamisme pour notre département.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Gaëlle. Mme QUÉRIC. Je me doutais que sur ce sujet, l'on vous trouverait.

Mme QUÉRIC – M. le président, chers collègues, à propos de la réforme France Travail, si elle ambitionne de simplifier et d'harmoniser les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, son déploiement reste marqué par une absence de décrets d'application pour certaines mesures clés. Cette situation engendre une incertitude qui risque de peser lourdement sur les bénéficiaires, comme sur les structures en charge de la mise en œuvre. Cette loi va faire de grands dégâts chez les plus fragiles, renvoyés à leur responsabilité individuelle pour améliorer leur quotidien. Les ayants-droits et leurs conjoints devront obligatoirement s'inscrire au 1^{er} janvier 2025 et réaliser 15 heures d'activités par semaine.

Les expérimentations de ce dispositif affichent des résultats peu concluants. Au bout de six mois, 16 % des bénéficiaires du RSA décrochent un emploi durable, au moins un CDD de six mois, éventuellement un temps partiel. Les 84 % restants devront attendre. Et aucun suivi sur le long terme des accompagnés n'est prévu. Trop humain, trop coûteux pour MACRON et son équipe hors sol.

La privation du service public est nettement accélérée par cette réforme. Partout dans le pays, c'est la mobilisation contre la réforme. Grève des missions locales le 14 novembre 2024 et notamment en Bretagne, où les emplois sont menacés. Avec la loi travail, on est dans l'incapacité à faire une projection sur le premier trimestre. Personne ne sait répondre, ni France Travail, ni les missions locales en grève. Il y a un brouillard absolu, dans lequel tout le monde est en train de s'enfoncer. Pour les missions locales, c'est une bien triste évolution car elle met à bas tous les principes qui les ont fondées : l'accueil inconditionnel et l'accompagnement des jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans révolus, la base du volontariat et du libre choix du jeune quant à son accompagnement, le droit à un accompagnement qui prend en compte la globalité de sa situation, sans jugement.

Un autre monde du travail est possible ! Il est plus que temps que l'organisation du travail à l'échelle du pays permette à chacune et chacun d'entre nous d'avoir une vraie place dans la société. Le partage des richesses, du travail, la mise en place des 32 heures, la reconnaissance de la pénibilité, l'égalité femmes-hommes, sont les solutions. Vous connaissez notre engagement et notre combat sur ces thématiques. Nous avons été à l'initiative d'une réunion départementale sur ce sujet, rassemblant des acteurs politiques locaux et nationaux, ainsi que des représentants syndicaux et citoyens, concernés par la réforme de France Travail. Nous apportons une véritable valeur ajoutée sur ces questions. C'est pourquoi, nous demandons que notre groupe soit représenté au sein du futur comité départemental pour l'emploi.

Demain, avec la menace de licenciement des 300 Michelin de Vannes, et les 350 de la Fonderie de Bretagne, comment ne pas être inquiet de l'avenir de milliers de Morbihannais et de leurs familles, ainsi que des emplois induits par ces destructions d'emplois industriels ? Notre responsabilité collective est grande, en tant que collectivité cheffe de file des solidarités, face aux défis sociaux devant nous. Dans les territoires comme à Lorient ou en Centre Bretagne, les acteurs de terrain alertent sur une précarité et pauvreté grandissantes. Des familles et des individus déjà fragilisés peinent à faire face à la hausse des coûts de la vie et à la diminution de leur pouvoir d'achat. Dans ce contexte, nous devons amplifier nos efforts, accompagner les acteurs locaux et renforcer les politiques de solidarité pour répondre à ces besoins criants.

Le plan départemental de l'insertion se déploie progressivement. Il sera impératif d'avoir des outils permettant d'établir un véritable suivi, notamment en matière de mobilité. Pourquoi ne pas envisager la gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA, qui seront amenés à effectuer 15 heures de travail par semaine ? Pourquoi ne pas envisager la gratuité du code de la route dans les 15 heures d'activités ? Pourquoi ne pas déployer, aux côtés de la région, un vrai service public de formation pour

permettre la reconversion des bénéficiaires du RSA ? Voilà, M. le Président, des propositions concrètes et sérieuses, que nous n'avons pas entendues dans cet hémicycle. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur les bordereaux 14 et 15.

LE PRÉSIDENT – Merci. Quelques éléments. D'abord, vous faites de nombreux griefs à la loi. Or ici, nous ne sommes pas chargés de voter la loi, mais de l'appliquer. Cela ne nous empêche pas parfois d'avoir un avis sur la loi telle qu'elle est. Pour un certain nombre de griefs, ce n'est pas à nous qu'il faut les faire.

Néanmoins, je voudrais réagir sur un point. Vous vous doutez bien que les 32 h me font réagir. Que par l'histoire du Front Populaire et des 40 heures, vous ayez encore cette idée qu'il faille réduire le temps de travail, soit, je ne suis pas convaincu que nous arrivions à vous convaincre du contraire, mais que vous pensiez que moins l'on travaille, plus on crée de richesses... Vous demandez à ce que l'on travaille moins et à ce que l'on gagne plus. Le Président SARKOZY prônait de travailler plus pour gagner plus et non pas de travailler moins pour gagner plus. Cette idée de la gauche ne marche pas ! Nous sommes devenus un pays de fainéants ; nous ne travaillons pas assez. C'est une réalité. Tout le monde n'est pas à mettre dans le même sac, mais très sincèrement, nous ne travaillons pas assez. Notre modèle social ne tiendra pas sans travailler et ce n'est pas en travaillant moins que l'on pourra donner plus. Demandez aux commerçants, aux artisans, aux agriculteurs, à celles et ceux qui font 32 h en deux jours ! C'est la réalité. Travailler 32 h ne peut pas fonctionner ou alors, il faut me dire où faire des coupes dans le modèle social. Déjà, en travaillant 35 h, le système ne fonctionne pas et il faudrait travailler 39 h.

Au moment des gilets jaunes, il fallait le RIC, comme s'il était la solution. Lorsqu'on demande aux Suisses s'ils veulent réduire le temps de travail qui est à 40 h, ils répondent qu'ils n'en ont pas les moyens. Lorsqu'on leur demande, par un vote populaire, s'ils veulent plus de congés payés, les Suisses disent non, qu'ils n'en ont pas les moyens. Aujourd'hui, il me semble que l'on vit plutôt bien dans ce pays, parce que l'on y travaille plus qu'ailleurs, on a le sens du devoir plus qu'ailleurs et une obligation d'équilibrer les comptes. Il y a même un canton, qui a un excédent cette année, a décidé de redistribuer l'argent aux contribuables parce qu'ils ont trop payé d'impôts. Chez nous, on trouverait plutôt de la dépense publique en face. Notre logiciel n'est pas le même.

Le jour où Martine AUBRY a proposé, imposé et décidé unilatéralement ces 35 h, elle a tué une partie de la France, la compétitivité de notre pays. On peut toujours vociférer parce que le sort des personnes qui travaillent dans ces entreprises nous importe, nous incombe et nous rend tristes parfois, mais en réalité, nous ne sommes pas compétitifs. Si nous travaillons moins et que nous avons plus de charges, les entreprises s'implanteront ailleurs. C'est une réalité. Les 32 h ne sont pas une idée sotte à la base. On prend le nombre d'heures travaillées, le nombre de personnes en activité et au chômage et en divisant par 32, on pense qu'il y aura du travail pour tout le monde. Non ! La politique de Martine AUBRY a démontré l'inverse. On a créé du chômage de masse. Aujourd'hui, le chômage est relativement bas, même s'il va remonter. Le travail est un sujet national, mais le travail ne se décrète pas. Il faut d'abord créer les conditions et un chef d'entreprise doit être rassuré. On pense toujours aux patrons du CAC 40 qui discutent plus des dividendes ou des actions, mais l'immense majorité des chefs d'entreprise sont des commerçants, des artisans, des petits chefs d'entreprise qui sont sur le terrain avec leurs ouvriers ou leurs salariés. Ils voient bien la difficulté de travailler aussi peu dans ce pays. La France est le pays de l'OCDE dans lequel on travaille le moins. C'est une réalité. Il ne faut pas s'étonner que l'on dégringole dans tous les classements. Je pense au contraire qu'il faut travailler plus. Le fruit du travail doit être aussi redistribué. À l'époque, pourquoi de GAULLE est tombé en 1969, outre le fait que les centristes l'aient poussé ? Il est tombé pour deux choses : la régionalisation et la participation. Il pensait que les salariés devaient participer aux efforts, mais aussi aux fruits de l'entreprise. Quand j'étais chef d'entreprise, j'estimais qu'une partie du résultat devait revenir aux salariés. Je pense qu'il nous faut construire cette vision. Construisons des richesses et nous pourrions assurer notre modèle social, répartir ces richesses, venir en aide à celles et ceux qui sont en difficulté. Certains sont en difficulté et nous devons être à leurs côtés. Je pense à l'inverse que moins l'on travaillera et plus l'assistantat sera important, plus on ira dans le mur. Et on y va en klaxonnant !

Mme QUÉRIC – On n'est pas parti pour avoir une société d'assistés. Je rappelle que les bénéficiaires du RSA, au vu des études produites par les services en 2023, ont un revenu moyen de 500 € par mois. On ne peut pas dire que 500 € soient une somme qui permette de vivre. Il faut bien trouver des dispositifs qui accompagnent. Vous parlez des petites entreprises ; vous savez bien que ce ne sont pas

de celles-ci dont on parle. Actuellement, à la Fonderie de Bretagne à Lanester ou à Michelin à Vannes, des licenciements boursiers sont en train de s'opérer. Les entreprises ont reçu des subventions de l'État. Même Michel BARNIER avait reconnu, à propos de Michelin à Vannes, que l'on ferait bien de regarder comment est utilisé l'argent. Pour l'instant, l'argent, dans le pays, est utilisé par des actionnaires et pour les actionnaires ; il n'est pas utilisé pour le bien commun. Le sujet ne concerne pas uniquement les 32 heures. Dans mon intervention, je voulais parler d'une société idéale. Je pense qu'il faut tendre vers un mieux vivre et un mieux travailler, travailler différemment. Moi, je ne travaille pas pour les actionnaires.

LE PRÉSIDENT – Je pense que dans la vie, il faut parfois un brin d'utopie et je le suis aussi, comme vous. On peut avoir une différence d'idéal, mais le fruit de notre action, tous les jours, est d'essayer de construire un monde idéal, tout en étant le plus réaliste possible. Des actionnaires ne sont pas un vilain mot dans une entreprise. Il y a de l'actionnariat dans beaucoup de petites entreprises et heureusement, des gens acceptent de prendre des risques, d'investir de l'argent dans des entreprises pour qu'elles puissent fonctionner. D'ailleurs, pour changer notre système de retraite, je pense qu'il faut travailler plus. L'âge de 64 ans ne me semble pas suffisant ; j'aurais mis 65 ans. Deuxièmement, nous sommes l'un des derniers pays à ne pas aller vers une retraite par capitalisation. Accessoirement, cet argent pourrait être réinvesti dans l'industrie française. Quand je vois tous les fonds de pension étrangers qui prennent la main sur nos entreprises, j'estime qu'il aurait été préférable que des fonds de pension français prennent la main sur nos propres entreprises et aident nos entreprises à investir. En France, nous sommes dogmatiques sur le sujet, nous n'avancons pas. Les actionnaires sont totalement nécessaires.

Vous parlez de licenciements boursiers. Le mot est à la mode. Michel BARNIER a dit justement que le crédit impôt recherche avait sans doute eu des abus. Personne n'en disconvient. Il faut en tirer un certain nombre de leçons et améliorer les choses. Vous parlez finalement de l'industrie automobile. En passant au moteur électrique, il n'est plus nécessaire de produire des pièces en fonte dans les Fonderies de Bretagne. Deuxièmement, on ne veut plus de camions sur les routes. Je caricature à peine. Il y a une baisse des commandes. L'industrie automobile européenne entre dans une période de vives turbulences. Des centaines de milliers d'emplois vont disparaître, non pas en raison de licenciements boursiers, mais parce que les entreprises vont se casser la figure. On va importer massivement des véhicules d'un certain nombre d'autres pays, parce que nos parlementaires européens ont pris un tas de règles qui visent quasiment à tuer l'industrie automobile européenne. C'est la réalité des décisions prises au quotidien. Avec le coût de l'énergie en Allemagne, il est prévu de nombreux licenciements au siège de Volkswagen. Il y a deux millions de voitures en moins qui sont vendues en Europe tous les ans. Elles sont plus importées parce que l'on produit moins de véhicules électriques. En plus, elles coûtent plus cher, donc les populations n'ont pas forcément les moyens de les acheter. C'est un cercle vicieux. L'industrie automobile entre dans de très vives turbulences qui n'en sont qu'au début. Ce ne sont pas des licenciements boursiers, mais la commande baisse et les importations augmentent.

La situation n'est pas réjouissante et nous en parlerons sans doute tout à l'heure dans le vœu. Certes, nous construisons un monde idéal, mais un monde idéal n'est pas un monde où l'on oppose les investisseurs, ceux qui ont cette fibre entrepreneuriale et les salariés. Je reste persuadé que le fruit du résultat, comme le voulait DE GAULLE, doit être partagé entre une part pour l'investissement – une entreprise qui n'investit pas pour son futur est une entreprise qui à terme est condamnée – une part pour l'actionnaire parce qu'il prend des risques et une part pour les salariés via l'intéressement ou la participation. Je rappelle que c'est sur cette participation et la régionalisation que la gauche l'a aussi condamné. Parfois, il faut avoir raison trop tôt. M. GIRARD. Le débat devient intéressant ; c'est pourquoi vous vous y joignez.

M. GIRARD – Vous ne pouvez pas me reprocher ne pas être là quand je suis obligé de partir pour des obligations. Je souligne que je serai là jusqu'à la fin de la journée, bien qu'une loi spéciale soit en vote à l'Assemblée Nationale. Je fais aussi des efforts. Vous ne pouvez pas me reprocher de ne pas être là et en même temps, d'intervenir.

Vous parlez d'un monde idéal et vous évoquez les 35 heures, le Gouvernement JOSPIN, en disant que c'est le début de la fin. Pourquoi pouvons-nous avoir l'ambition de réduire le temps de travail ? Parce que la productivité augmente au fil du temps, ce qui a aussi justifié le fait de réduire le temps de travail. Comme vous êtes toujours très intéressé par le PIB et le déficit, ces 30 dernières années sont la période

où l'État a fait le moins de déficit en pourcentage du PIB. A priori, cette politique fonctionnait ; en tout cas, elle a produit ses effets. Vous dites que nous sommes un pays de fainéants. Je vous laisse la responsabilité de ces propos. Je ne le crois pas. Je pense que beaucoup de gens triment, travaillent et n'arrivent pas à vivre de leur travail. C'est un vrai sujet. Il y a des gens qui perçoivent des rentes de situation ; ça peut être des actionnaires. Michelin a été capable de distribuer 1,4 Md€ de dividendes l'année dernière et de prévoir, dans le même temps, un ensemble de fermetures d'entreprises, principalement parce que l'entreprise veut encore augmenter sa rentabilité pour continuer à servir ses actionnaires. Ces systèmes sans fin produisent du chômage en masse. Je ne suis pas contre le fait qu'il y ait des actionnaires ; je pense qu'il faut que les marges restent crédibles, accessibles et limitées, de façon à ce que l'emploi continue à payer ceux qui travaillent et que l'équilibre soit bon, ce qui n'est plus le cas depuis un certain temps et c'est ce qui se voit à travers les plans de licenciement.

À la Fonderie de Bretagne, la question n'est pas la transformation du modèle de véhicules. Ils produisent des pièces qui équipent autant les véhicules thermiques qu'électriques. Le sujet est de savoir si Renault est prêt à payer quelques centimes de plus le kilo de fonte pour des véhicules qu'elle vend 20 000 ou 30 000 €. Il s'agit de quelques euros, 5 €, par véhicule, ce qui est très marginal. Fonderie de Bretagne a juste besoin d'une transition qui lui permet de se diversifier, avec un outil moderne qui permette d'en faire l'une des fonderies les plus modernes d'Europe. Quelle est la volonté politique ? Comment dire à Renault, qui bénéficie d'un montant d'aides extrêmement important, qu'il a aussi quelques obligations et notamment de laisser deux ou trois ans à Fonderie de Bretagne, dont il était propriétaire et dont il est le principal donneur d'ordres (95 % de la commande), pour qu'elle n'ait plus besoin de Renault pour vivre ? Il s'agit de permettre aux gens de continuer à travailler, et non pas de dire qu'ils sont fainéants ou pas. C'est notre vision des choses.

Sur la transformation du modèle automobile, que nous ayons été naïfs face à la Chine, je n'en disconviens pas et il faut agir pour ne pas écraser la production de véhicules en Europe. Pour autant, remettre en cause cet objectif de sortie du thermique en 2035 serait un problème. Vous avez commencé la session en parlant de Mayotte ; les crises et les aléas climatiques sont en train de ravager notre planète, notre pays, et génèrent des centaines de morts, voire des milliers. Nous n'en sommes qu'au début. Nous avons une obligation de répondre à ces questions et le sujet de la mobilité est au cœur. C'est l'un des endroits où nous n'avons pas progressé depuis 30 ou 40 ans. Autant sur l'habitat et la production d'énergie, l'électrification fonctionne et on isole mieux ; autant sur les mobilités, on n'a pas réussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. On ne peut pas se dire préoccupé par les questions climatiques sans agir aussi sur les mobilités. L'électrification des véhicules est plutôt une bonne chose, mais elle n'est pas si simple et je vous rejoins sur l'incapacité d'une grande partie de la population à pouvoir acquérir des véhicules de plus en plus chers. C'est un vrai sujet, mais nous ne pouvons pas remettre en cause cet objectif. Il serait critique de le faire et nous avons besoin d'accompagner cette transformation, sans être naïfs par rapport à la Chine. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je suis d'accord avec vous sur un point ; je trouve que les salaires, aujourd'hui, dans ce pays, ne sont sans doute pas assez élevés pour un certain nombre de personnes. Ce faisant, ce n'est pas, à mon avis, en décrétant que les salaires doivent être plus élevés qu'ils le seront. Sincèrement, vivre avec un Smic ou deux Smic si l'on est en couple, n'est pas évident, et la fin de mois commence assez tôt. Un certain nombre de nos concitoyens ont des difficultés. Nous n'ignorons pas ces difficultés et notre objectif commun est de faire en sorte que tout le monde vive mieux, que les gens gagnent plus et soient justement rémunérés. Il faut aussi comprendre que le niveau de charges et le système social pèsent énormément sur les salaires qui, au final, ne pourront pas augmenter énormément. Le poids de la dette, au niveau national, et toutes ses conséquences, expliquent aussi la situation actuelle. Au début des 35 heures, nous avions le même PIB que l'Allemagne. Nous avons décroché. Dans les années 80, notre niveau de vie était celui de la Suisse ; aujourd'hui, le leur est deux à trois fois supérieur au nôtre. En réalité, nous décrochons parce que nous ne prenons pas les décisions nécessaires. Les salaires pourraient être plus élevés et c'est mon souhait le premier, mais l'augmentation des salaires ne se décrète pas. Il faut construire les conditions. Ce n'est pas en ayant le niveau de dépenses publiques actuel ni le niveau de dépenses actuel que nous y arriverons malheureusement.

Je vous propose de passer au vote sur ce bordereau n° 14. Y a-t-il des voix contre ? 8 voix contre. Des absentions ? Il est adopté à la majorité.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 8 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
- 0 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Sortie du président David LAPPARTIENT.

La présidence est assurée par Karine BELLEC, 1^{ère} vice-présidente.

Politique de l'insertion et du développement social

Mme FAVENNEC, rapporteur de la 3^{ème} commission.

Pour te répondre, Catherine, si je ne partage pas ce souhait de réduction du temps de travail, je partage le flou concernant l'absence de parution des décrets de cette loi plein emploi. Quant aux 15 heures, nous ne savons pas exactement ce que nous allons y mettre, en l'absence de ces décrets, mais nous pouvons imaginer que les personnes seront mobilisées sur les freins à l'emploi, cela concerne la santé, la mobilité et tout ce que nous pouvons voir actuellement. Je reste confiante malgré tout quant à l'application de ce qui s'impose à nous au 1^{er} janvier 2025. Le point positif que nous pouvons retenir est que cette loi mettra autour de la table tous les acteurs en lien avec l'emploi, la formation, toutes les énergies du territoire à destination des personnes qui en ont le plus besoin.

Concernant la politique de l'insertion et du développement social, rappelons tout d'abord que cette politique est incarnée avant tout par l'intervention de nos propres équipes : près de 100 chargés d'accueil social, coordonnateurs RSA et assistants de territoire, près de 250 travailleurs sociaux et bien sûr leurs encadrants, répartis sur l'ensemble de notre territoire morbihannais. En réponse à un contexte socio-économique marqué par des tensions inflationnistes, des difficultés accrues en matière de logement et une augmentation des violences intrafamiliales, le département affirme sa volonté d'intervenir avec pragmatisme et ambition.

Les propositions budgétaires et programmatiques qui nous sont soumises visent à consolider notre rôle d'acteur clé auprès des Morbihannais les plus fragiles, tout en renforçant nos collaborations locales. Elles s'articulent autour de cinq axes.

- 1^{er} axe : Une politique d'insertion au cœur des priorités sociales, avec pour l'allocation RSA, une enveloppe de 82,3 M€.

L'allocation RSA reste un levier fondamental pour garantir un revenu minimum aux foyers en difficulté et encourager leur réinsertion. En 2025, il est proposé d'allouer 82,3 M€ à ce dispositif. Ce montant est similaire aux prévisions de dépenses de 2024, malgré une augmentation initiale du nombre de bénéficiaires en début d'année 2024, soit + 4,1 %. Cette enveloppe inclut une prévision de 13,472 M€ spécifiquement dédiés au RSA majoré, destiné aux parents isolés qui constituent une population particulièrement vulnérable. Il est essentiel de rappeler que le soutien aux familles monoparentales contribue non seulement à la réduction de la précarité, mais permet aussi d'offrir un avenir plus stable aux enfants. Enfin, la mise en place de la réforme dite de « *la solidarité à la source* », dont le déploiement national est prévu pour 2025, simplifiera les démarches administratives pour les usagers, grâce à un pré-remplissage automatisé des données et évitera de générer des indus dont la part départementale s'élèverait, en 2025, à 1 M€. Cette mesure, bien qu'ambitieuse, nécessitera des ajustements techniques et une vigilance accrue sur les éventuelles augmentations du nombre d'allocataires.

- 2^{ème} axe : Un soutien adapté à l'emploi et à l'insertion, avec une enveloppe de 5,9 M€.

Adopté en 2023, le programme départemental d'insertion structure notre intervention sur trois objectifs : répondre aux nouveaux besoins, améliorer le retour à l'emploi et garantir des parcours de qualité. Pour 2025, le président nous propose une enveloppe de 5,9 M€ pour financer des actions concrètes. Les ateliers et chantiers d'insertion, véritables tremplins vers l'emploi, se verront attribuer 2,362 M€, reflétant notre volonté de favoriser des parcours adaptés aux capacités et aspirations des bénéficiaires. Le fonds d'aide aux jeunes, essentiel pour accompagner la jeunesse vulnérable, sera doté de 590 000 €, avec une contribution régionale de 60 000 €. Pour les contrats à durée déterminée d'insertion, un crédit de 1,345 M€ est inscrit. Enfin, pour répondre à l'orientation n° 1 du PDI, construire des réponses aux nouveaux besoins, un crédit de 1 M€ permettra de continuer à proposer des actions

sur mesure. Ces dispositifs renforcent le rôle du département en tant que facilitateur d'insertion, à travers des approches pragmatiques et une collaboration étroite avec France Travail.

- 3^{ème} axe : La lutte contre la pauvreté, et l'inclusion sociale, avec une enveloppe de 2,9 M€ en 2025.

Le département s'engage également à lutter contre l'exclusion en finançant des interventions individuelles et collectives. Parmi les principales propositions budgétaires, je retiens les 450 000 € pour poursuivre les bilans budgétaires et l'accompagnement éducatif assuré par l'UDAF, les 634 000 € pour soutenir des associations engagées dans l'accès aux droits, le soutien à la parentalité et l'aide alimentaire, ainsi qu'une enveloppe de 1,4 M€ pour le fonds unique d'aide, afin de répondre aux situations d'urgence des familles les plus précaires. Le département poursuivra son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes en confirmant sa participation au dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec un crédit de 187 700 €. Ces moyens financiers soutiennent des actions ciblées qui permettent d'accompagner les personnes en difficulté vers une plus grande autonomie, tout en répondant à des situations d'urgence avec réactivité.

- 4^{ème} axe : Le fonds de solidarité logement, une réponse au défi du logement.

L'accès et le maintien dans un logement décent restent une priorité. En 2025, il nous est proposé un budget global de 3,62 M€ en dépenses de fonctionnement pour le FSL, accompagnées d'une recette de 919 000 € apportée par nos partenaires. Cette enveloppe couvre des aides financières directes, telles que des dépôts de garantie, des dettes locatives et des accompagnements sociaux. Un effort particulier est consacré à la lutte contre la précarité énergétique via le dispositif « *Morbihan Solidarité énergie* ». En collaboration avec 148 CCAS locaux, le département soutiendra les ménages pour réduire durablement leurs factures énergétiques, tout en favorisant des solutions durables, comme l'amélioration de l'isolation ou le passage à des équipements plus performants.

- 5^{ème} axe : La gestion du fonds social européen, qui est un levier financier stratégique.

En tant qu'organisme intermédiaire, le département gère une enveloppe de 14,7 M€ sur six ans, dans le cadre du FSE+. En 2025, une autorisation d'engagement de 2,2 M€ est inscrite pour financer des projets innovants, principalement dans des chantiers d'insertion. Cette gestion rigoureuse permet non seulement de renforcer notre action sociale, mais aussi de répondre aux objectifs européens de développement durable et d'inclusion.

C'est donc un budget ambitieux, au service des solidarités, qui nous est proposé. Avec une enveloppe globale de près de 97 M€, la politique d'insertion et de développement social du Morbihan pour 2025 s'appuie sur des principes d'efficacité, de proximité et de durabilité. Ces investissements sont à la hauteur des défis sociaux actuels et futurs, tout en maintenant une gestion rigoureuse des ressources. En adoptant ce budget, nous permettrons au département de répondre aux besoins des Morbihannais avec pragmatisme et ambition. Les chiffres traduisent une réalité, mais c'est notre vision collective, notre engagement et celui de nos équipes sociales qui permettront de transformer ces ressources en actions concrètes pour nos concitoyens.

En conclusion, le président propose de voter les crédits figurant en pages 178 et 179 du livre des rapports. Je tiens à saluer le travail de toutes nos équipes, de leurs responsables de territoire, de nos différentes directions, notamment celle des affaires sociales, qui cette année encore, se sont fortement mobilisés au service des Morbihannaises et des Morbihannais, ainsi que sa directrice Marielle DOREAU et notre DGS Antoine LAFARGUE. Nos politiques sociales sont en constante évolution, transformation et 2025 n'échappera pas à la règle. Merci à tous. Je ne peux tous les remercier sans avoir une pensée émue pour Aurélie, qui était à mes côtés depuis 2015 et qui nous a quittés bien trop tôt. Je vous remercie.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

Mme BELLEC – Merci beaucoup Gaëlle pour ce bordereau. Ce bordereau fait-il appel à des observations ? Non. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 8. À la majorité, le bordereau est donc adopté.

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Je propose que nous passions au bordereau suivant, le n° 16, qui concerne la politique de l'enfance et de la famille et qui est présenté par M. Dominique LE NINIVEN.

Retour du président David LAPPARTIENT.

Politique de l'enfance et de la famille

M. LE NINIVEN, rapporteur de la 3^{ème} commission.

Merci Mme la vice-présidente. Mesdames et messieurs, chers collègues, pour la politique de l'enfance et de la famille, il nous est proposé un budget 2025 en augmentation. Cela démontre une fois de plus, malgré le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, notre engagement dans ce domaine, qui est une préoccupation nationale. L'augmentation importante et continue du nombre de situations signalées à la cellule de recueil des informations préoccupantes nous a conduits à bâtir un budget ambitieux, pour conforter certains dispositifs et en créer d'autres.

En premier lieu, 4 022 325 € sont inscrits en crédits de paiement sur le programme d'intervention « *Protection maternelle et infantile* ». Ce programme permet le financement de la compétence santé sexuelle, accompagnement des futurs parents, ainsi que des actions en faveur de l'éveil des jeunes enfants et du renforcement parents/enfants, au travers notamment d'actions destinées à soutenir la parentalité. Ce programme d'intervention regroupe également l'ensemble des actions de la PMI relatives à l'accueil du jeune enfant, avec le soutien aux relais petite enfance, aux maisons d'assistants maternels et aux structures d'accueil collectif favorisant l'accès à des enfants handicapés, ainsi que l'agrément et la formation des assistants maternels. Compte tenu du nombre des maisons d'assistants maternels désormais installées sur notre territoire, grâce à l'effet levier des mesures prises dès notre arrivée en 2021, il nous est proposé de ramener notre niveau d'intervention à celui défini précédemment. Comme vous le constatez, notre département confirme son engagement, au travers des actions de ce programme d'intervention, tout en ajustant ses moyens.

En second lieu, un crédit de 68,652 M€ est inscrit au titre du programme d'intervention « *Protection aide sociale à l'enfance* ». Ces crédits permettront de participer au financement du groupement d'intérêt public France enfance protégée, qui assure notamment le service national d'accueil téléphonique, le 119, de financer les centres d'accueil parentaux et les unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques et divers dispositifs en faveur du maintien des liens des enfants, tels que le parrainage et le mentorat, qui sont une action nouvelle du département. Un crédit de 1,461 M€ est inscrit au titre de ces actions.

Un crédit de paiement de 12,050 M€ est par ailleurs inscrit pour le soutien à domicile après des familles, qui comprend les actions suivantes : l'attribution d'aides financières, destinées notamment à répondre à des situations d'urgence sur les premiers besoins des enfants, et qui s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement social auprès des parents. Les techniciens en intervention sociale et familiale sont en outre mobilisés au profit des familles en difficulté et permettent un accompagnement au travers d'activités et d'aides à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Ils accompagnent des familles rencontrant des difficultés matérielles ou éducatives dans la prise en charge des enfants. Des mesures d'accompagnement en milieu ouvert sont également mises en œuvre par les services de l'aide sociale à l'enfance et par des associations autorisées à cette fin. 200 mesures nouvelles ont été progressivement ouvertes, fin 2024, pour cette mission. Par ailleurs, le département soutient, en partenariat avec les communes de Lorient, Hennebont, Lanester et Vannes, une action de prévention spécialisée au sein des quartiers propriétaires, au titre de la politique de la ville. Enfin, les moyens dédiés aux frais d'entretien des mineurs confiés à des tiers dignes de confiance sont confirmés.

S'agissant des accueils d'urgence, il est prévu un financement à hauteur de 6,928 M€ du centre départemental de l'enfance, qui a développé, sur le dernier trimestre 2024, un nouveau service de 30 places, baptisé « Ty phare », venant apporter une protection aux jeunes enfants par l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire au domicile des familles, en action collective, ainsi qu'en accueil de repli chez les assistants familiaux.

Un crédit de paiement de 17,340 M€ est inscrit pour financer l'accueil familial de près de 1 000 enfants, qui sont accueillis par des assistants familiaux employés par le département. Un crédit de paiement de

19,829 M€ est inscrit pour le financement de l'accueil en service autorisé, qui offre aujourd'hui 299 places d'accueil aux enfants confiés.

Un crédit de 8,5 M€ est inscrit pour l'accueil des mineurs non accompagnés. Pour faire face à une augmentation de ces mineurs accueillis et au besoin d'apporter une protection spécifique aux plus jeunes, un collectif de 20 places a été créé à Sarzeau, en début d'année 2024. Il permet de diversifier nos modes d'accueil qui sont saturés par ailleurs.

Enfin, des actions sont menées pour accompagner vers l'âge adulte ces jeunes et favoriser la prise de l'autonomie à l'arrivée de la majorité. Un crédit de paiement de 1,444 M€ est inscrit pour financer ces actions. Le département finance, dans ce cadre, des foyers de jeunes travailleurs, des formations d'insertion et un dispositif d'accompagnement de jeunes majeurs, qui propose un logement sur des étapes de 6 à 18 mois, ainsi qu'un accompagnement social de droit commun.

Ainsi, mesdames, messieurs, avec plus de 72 M€, c'est un budget volontariste et en augmentation qui nous est proposé, pour cette politique qui constitue aujourd'hui un véritable défi pour notre société. Avec ce budget, nous donnons les moyens à nos équipes de terrain, dont l'engagement indéfectible est à saluer, pour continuer à agir dans l'intérêt des familles et des enfants.

En conclusion, le président nous propose de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2025, le dispositif « *d'aide au démarrage des maisons d'assistants maternels* » et de voter les crédits budgétaires figurant en pages 207 et 208 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Madame QUÉRIC.

Mme QUÉRIC – M. le président, chers collègues, juste un mot sur la modification du dispositif d'aide au démarrage des maisons d'assistants maternels, prévue à partir du 1^{er} janvier 2025. Limiter les aides à 2 000 €, contre 20 000 € auparavant, est un choix qui aurait peut-être mérité davantage de débat. Ces structures sont un maillon essentiel de l'accueil de la petite enfance, et toute réduction de leur soutien risque de freiner leur développement. À ce jour, elles représentent 400 places.

Néanmoins, notre interrogation porte sur les crédits qui ne seront plus alloués à ces MAM. Pourquoi ne pas réinvestir ces montants pour renforcer d'autres dispositifs en faveur de la petite enfance ou pour soutenir les familles qui peinent à trouver une solution d'accueil adaptée ? Le niveau de couverture justifie-t-il cette baisse ? Nous pensons qu'il existe encore beaucoup trop de zones blanches où l'action volontaire du département aurait un effet levier puissant, sans demander énormément de financements.

Prenons l'exemple du Pays de Lorient, 500 places en moins au cours des dernières années et absence de places de crèches en horaires atypiques. Les entreprises du port de Lorient s'insurgent de l'absence de main-d'œuvre, mais qu'en est-il des places accessibles dès 5 h du matin pour les fileteuses et les ouvrières en agroalimentaire ? Nous proposons un accompagnement renforcé des familles monoparentales dans leurs démarches ou la création d'un fonds d'urgence pour qu'aucune famille ne soit sans solution. Ou encore, du fait des fermetures de MAM, ne pourrait-on pas envisager un accompagnement pédagogique des assistantes maternelles, afin de garantir la pérennité du système ?

Du fait que nos propositions ne soient pas prises en compte, nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

LE PRÉSIDENT – Merci. Ce sujet est toujours majeur pour nous et nous avons été volontaristes. Des sujets financiers nous obligent à réduire un peu la voilure. Je rappelle simplement que l'aide de 20 000 € était pour les MAM qui n'étaient pas aidées au titre de l'investissement, puisque lorsqu'il s'agissait d'un investissement porté par les collectivités, le plafond était alors de 6 000 €. Un effet d'aubaine a été créé, sur un certain nombre de MAM, à 20 000 €. Nous sommes donc appelés à réduire un peu la voilure en la matière. Notre idée est très claire. Pour moi, il n'y a pas beaucoup de fermetures de MAM, mais nous sommes plutôt sur le nombre d'assistantes maternelles exerçant à domicile qui a eu plutôt tendance à se réduire. Nous avons ouvert des MAM, ce qui n'a pas compensé, en un certain nombre d'endroits, la fermeture d'autres assistants maternels. À tout le moins, dans certains endroits, cela a été de vraies ouvertures et nous en avons inauguré un certain nombre. Nous sommes allés l'autre jour à Allaire par

exemple où une nouvelle MAM s'est créée, où une personne exerçait déjà, mais où les autres n'exerçaient pas. Concrètement, nous avons créé des places. Surtout, cette action permet de sécuriser ces places dans le temps, puisqu'il est plus facile, pour une nouvelle assistante maternelle, de venir prendre la suite d'une autre dans une organisation qui existe déjà. Le dispositif a donc eu cette vertu, dans un département, où le taux de réponses est aujourd'hui de 82 à 83 % de réponses en terme de mode de garde, contre une moyenne légèrement supérieure à 50 % au niveau national. Cela dit, 18 % des parents n'ont pas de mode de garde et notre objectif est de tendre vers plus de modes de garde. Nous sommes obligés de nous adapter à la situation financière, tout en gardant une ambition forte en la matière. D'où ce bordereau, que nous jugeons équilibré, même si j'entends les réserves qui sont les vôtres.

Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? 8 abstentions. À la majorité, ce bordereau est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Nous repassons à la 2^{ème} commission et au bordereau n° 13, relatif à la politique départementale en faveur des personnes âgées. Fabrice ROBELET. Puis, Mme COCHÉ fera une intervention globale sur les quatre bordereaux de la 2^{ème} commission.

Politique départementale en faveur des personnes âgées

M. ROBELET, rapporteur de la 2^{ème} commission.

Bonjour à tous. La proposition de budget 2025, pour la politique départementale en faveur des personnes âgées, incarne une fois de plus et malgré le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, l'engagement du mandat autour du social que nous avons pris. Au global, il vous est proposé un budget en augmentation de 13,2 M€, ce qui portera le budget global à 143,76 M€. Comme annoncé dans les modifications qui nous ont été communiquées sur ce rapport, la censure du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2025 nous a contraints à réintégrer les montants des forfaits dépendance des EHPAD pour lesquels nous étions initialement engagés dans l'expérimentation de transfert à l'ARS. Cette mesure représente 46,13 M€. En parallèle, 39,55 M€ de recettes sont réintégrées à la maquette budgétaire, à raison de 19,75 M€ sur le concours de la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie (la CNSA) et de 19,8 M€ sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. En tout état de cause, le département fera bien évidemment en sorte qu'aucun EHPAD ne soit lésé par la situation de flottement actuelle au niveau national.

Au-delà de ces péripéties, le budget 2025 traduit la volonté départementale de poursuivre son soutien massif au secteur de l'aide à domicile. Plus de 5 M€ seront consacrés aux mesures d'amélioration de la qualité de service et de l'attractivité. Nous engageons un fonds d'aide et de soutien aux structures amenées à se regrouper dans le cadre de la réforme des SIAD en cours. Ce budget permet également d'accompagner l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires de l'APA : 6 % prévus pour l'année 2025, avec un montant global d'aides qui se porte désormais à plus de 106,6 M€. Enfin, un accent particulier sera mis sur la prévention de la perte d'autonomie, avec une augmentation sans précédent des crédits de la conférence des financeurs que nous vous proposons de porter à plus de 2 M€.

En conclusion, le président nous propose de nous prononcer sur les crédits budgétaires afférant à cette politique, tels qu'ils sont mentionnés dans le document modificatif à ce rapport.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Mme COCHÉ, pour une intervention globale sur les quatre bordereaux dont celui-ci.

Mme COCHÉ – M. le président, chers collègues, juste une intervention pour soulever différents sujets concernant les quatre bordereaux de la 2^{ème} commission. Nous notons des avancées, mais la politique en faveur des personnes âgées nous paraît ne pas être à la hauteur des enjeux. J'expliquerai également les raisons de notre abstention concernant le bordereau n° 12. La politique en faveur des personnes handicapées du département ne répond toujours pas aux attentes des personnes concernées par l'amendement Creton et aux besoins en termes de foyers de vie.

Car, comme vous le faites souvent M. le Président dans cette assemblée, nous pourrions nous féliciter de l'attractivité de notre beau département si elle se concrétisait par l'accueil de jeunes ménages de moins de 40 ans. Nous savons tous que ce n'est pas le cas, les personnes âgées de 65 ans et plus augmentent, à la fois en nombre et en proportion. Nous n'observons pas de réflexion de fond à ce sujet de votre part. Cela n'est pas sans conséquence sur les budgets. Les dépenses personnes âgées augmentent de plus de 10 %, évolution liée en grande partie au nombre de bénéficiaires de l'APA, alors que les recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 4,71 %.

Il est certain que des avancées réelles ont été faites au regard du bilan des deux premières années de mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie. Sans toutes les nommer : la réforme des SAD, le développement de l'habitat inclusif, les solutions de répit pour les aidants. Toutefois, ce bilan manque de clarté. À sa lecture, on pourrait penser que 306 places d'EHPAD ont été créées, ce qui dépasse largement l'objectif de 100 places mentionné au schéma, mais il s'agit majoritairement, en

dehors des places temporaires, de redéploiement ou transformation de l'existant. De plus, si la réforme des SAD est bien engagée, nous devons pour autant veiller aux spécificités des territoires et à l'exigence de proximité. Nous devons considérer les besoins réels, croissants, confirmés par les projections. Ils ne trouveront pas de réponse dans les EHPAD dont on pointe régulièrement le manque de places dans notre département et plus spécifiquement sur le secteur lorientais.

Surtout, nous aurions aimé trouver dans ce bilan plus d'indicateurs sur les besoins. Combien de personnes âgées en attente d'une place en EHPAD ou en résidence autonomie ? Combien d'adultes amandements Creton en attente de places, en fonction de leur orientation, en foyer de vie, ESAT, FAM ou MAS ? Combien d'enfants en attente d'une place en IME, ceux et celles qu'on appelle les sans solution ? Peut-être pourrions-nous obtenir ces données à mi-parcours du schéma, lors d'une prochaine évaluation.

J'en viens maintenant plus particulièrement au sujet des personnes en situation de handicap. Nous partageons avec vous les manquements de l'État au financement de structures médicalisées, que vous nous rappelez souvent ici. Quelle que soit la qualité de l'offre du tout inclusif, dans le domaine de la scolarité ou de l'habitat, nous savons que toutes les personnes en situation de handicap ne pourront y accéder. Aussi, M. le Président, comme l'an passé, nous vous demandons, 30 ans après ce fameux amendement Creton, de lancer un appel à projets pour de nouveaux foyers de vie, structures financées par les départements et qui permettraient à de nombreux jeunes adultes de s'épanouir en dehors d'établissements peu adaptés à leur âge et libérer ainsi des places pour de très jeunes enfants dont on sait que la prise en charge précoce est primordiale. Le maintien en IME des amandements Creton coûte 3,8 M€ au département tous les ans, un budget qui pourrait contribuer largement au financement de foyers de vie.

Par ailleurs, nous prenons acte de votre décision de geler l'appel à projets habitat inclusif en 2025, afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre des projets retenus. C'est ce qui nous a été expliqué, en commission, la semaine dernière. Néanmoins, nous regrettons le moratoire sur l'habilitation à l'aide sociale, car malgré les efforts, le manque de places en EHPAD est criant et ne fera qu'augmenter. Or, cette habilitation permettrait à des bénéficiaires de l'aide sociale d'être accueillis en résidence autonomie et non pas en EHPAD. Je pense plus particulièrement à des résidents fragilisés (troubles psychologiques légers, ressources très modestes, retraités d'ESAT) qui ne sont pas en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, mais n'ont d'autres solutions que d'être accueillis en EHPAD.

Pour finir sur quelques notes positives, nous saluons l'effort qui est fait en direction des aidants, mesures incontournables pour accompagner le virage domiciliaire et préserver la santé des aidants. Il reste cependant à mieux faire connaître les dispositifs. Souhaitons que les espaces autonomie santé remplissent au mieux cette mission, alors qu'aujourd'hui ces guichets uniques sont encore mal identifiés.

Pour finir, quelques commentaires sur les délais de la MDA, car c'est quand même un feuilleton depuis le début de ce mandat. Tout laisse à penser que nous approchons du dénouement, selon les éléments apportés lors de la dernière Comex. Si les délais adultes sont encore dans le rouge (4,5 mois), 2025 s'annonce avec des délais acceptables et nous y veillerons. Nous mesurons les efforts qui ont été faits, tant en termes d'organisation que de recrutements et nous pouvons remercier le directeur du service autonomie et les agents de la MDA pour tout le travail accompli. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je propose que la 1^{ère} vice-présidente puisse vous répondre et je rajouterai quelques mots.

Mme BELLEC – Concernant les personnes en situation de handicap, notamment les jeunes en amendement Creton, que vous avez indiqués, nous avons développé le plus possible, depuis le début du mandat, l'habitat inclusif. Cette politique commence à porter ses fruits aujourd'hui, même si elle met un peu de temps à se mettre en place. Il est toujours difficile d'avoir le nombre exact de jeunes concernés. Nous les estimons à environ 150 dans le département du Morbihan, avec une proportion d'environ un tiers en ESAT, un tiers en FAM et MAS et un tiers en foyer de vie ou foyer d'hébergement, bien que nous n'ayons pas des données précises au chiffre près. Nous poursuivons nos efforts. En septembre dernier par exemple, nous avons accompagné l'association ADAPEI et 14 jeunes, présents dans les établissements de l'ADAPEI, ont pu trouver une place adaptée dans le secteur adulte, ce qui a permis de libérer 14 places en IME pour des jeunes dans le besoin. Nous avons un autre exemple, avec

l'association Gabriel Deshayes, de Brech, qui a pu ouvrir deux places de foyer de vie, ce qui a permis également à deux jeunes de sortir d'IME et donc de libérer des places. Ce sont des efforts de longue haleine, qui se font sur plusieurs années, mais cette politique commence à porter ses fruits aujourd'hui. Pour les foyers de vie et foyers d'hébergement, la file active est un peu plus fluide, notamment en raison du développement de l'habitat inclusif que nous avons mis en place.

En ce qui concerne la maison départementale de l'autonomie et la gestion des délais, c'était l'un de nos objectifs prioritaires, depuis le début du mandat. En 2021, le délai était quasiment de 7 mois, de 6,9 pour être précise, ce qui n'était pas acceptable. Différents motifs en étaient la cause et je ne vais pas y revenir. Nous avons fait de gros efforts en termes d'organisation de travail notamment, de recrutements de ressources humaines, pour atteindre aujourd'hui un délai inférieur à 4 mois pour les enfants d'environ 3,5 mois. Ce délai reste une moyenne, mais elle est encourageante. Pour les adultes, le délai est de 4,5 mois ; nous avons même atteint un délai moyen de 3,83 mois en octobre dernier. L'évolution est donc très importante depuis 2021. Le renfort en ressources humaines n'est pas forcément simple. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer ici, ces métiers, comme ceux de médecins et d'infirmiers, sont déjà en pénurie dans de nombreuses autres structures et la MDA n'y échappe pas. Il faut pouvoir assurer le recrutement et la formation ensuite puisqu'il faut au moins six mois de formation pour connaître tous les contours de ces métiers. Nous avons mis en place une réorganisation du travail, notamment en termes d'accueil téléphonique. Au sein de l'accueil, nous sommes passés d'un taux de décroché de 25 % à plus de 80 % aujourd'hui, ce qui est aussi une forte évolution. Nous avons également créé, il y a un an, la plateforme téléphonique pour l'instruction, qui fonctionne bien et qui a permis de gagner du temps en termes de gestion des délais. Prochainement, il est prévu également une réorganisation de l'accueil physique, qui fait partie aussi de l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes à la MDA.

J'ai donné quelques exemples, mais nous avons connu une forte évolution, grâce aussi à la prorogation automatique qui nous a permis de gagner en gestion de temps des dossiers. Nous avons même pris de l'avance puisque nous essayons de mettre en place la prorogation des droits, pour un certain nombre de droits qui arrivaient à échéance en 2025. Nous avons donc pris de l'avance par rapport à l'année prochaine, en collaboration avec la CAF, qui a dû aussi ajuster ses logiciels pour nous suivre, puisque pour une fois, nous étions en avance. Voilà ce que je pouvais répondre sur les amendements Creton et les délais de la MDA.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Sachant que les fonds ne sont pas transférables, puisque pour un certain nombre d'amendements, notamment pour les places en IME ou autres, cela dépend avant tout de l'ARS. Certaines choses dépendent d'un accord conjoint. Nous pouvons avoir la volonté d'un côté, mais sans financement de l'autre, il n'y aura pas d'ouverture de la part de l'ARS. S'agissant des places qui dépendent du département du Morbihan, le taux de réponse est globalement de 90 % par rapport aux besoins. Certes, ce n'est pas encore suffisant, mais le taux était plutôt de 84 % quand nous avons été élus. Nous nous étions donné comme objectif d'essayer déjà de tendre vers 90 %. Nous y sommes avec les ouvertures et nous devons continuer. L'objectif est d'être à jour de l'offre et des besoins, pour ce qui dépend du département. Une vraie difficulté persiste pour ce qui dépend de l'État où la réponse est de l'ordre de 51 %. Cela dépend d'une ouverture de l'État et on ne peut pas en faire le grief au département. Nous avons une politique ambitieuse à laquelle nous accordons tous les ans des moyens assez considérables et nous essayons d'avancer.

Je vous propose que nous votions sur ce bordereau n° 13. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* », pour parler de la politique départementale de l'habitat, M. QUÉRO.

Politique départementale de l'habitat

M. QUÉRO, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Je vais essayer de me montrer aussi brillant que ma binôme qui porte ce type de rapport habituellement. Dans ce bordereau, est présentée notre politique départementale de l'habitat et du logement, avec trois enjeux et un cas particulier.

- 1^{er} enjeu : étude et conseil pour un habitat accessible.

Il s'agit plus précisément de l'agence départementale d'information sur le logement, l'ADIL du Morbihan, qui joue un rôle en conseillant gratuitement les Morbihannais sur leurs droits, leurs démarches et les solutions adaptées à leur situation. Il est proposé un crédit de paiement de 122 000 €.

- 2^{ème} enjeu : le soutien au logement social.

C'est un impératif de solidarité. En 2025, il nous est proposé d'inscrire 4 M€ au programme d'intervention dédié à la construction, la réhabilitation et l'adaptation des logements sociaux. De plus, conformément à nos engagements, il est proposé de maintenir notre soutien à Morbihan Habitat au travers d'une souscription de titres participatifs, en inscrivant un montant prévisionnel de 1 M€.

- 3^{ème} enjeu : l'habitat privé, qui est un engagement ciblé et adapté.

Nous ne pouvons que regretter que l'État désengage les départements de ce programme pour lequel nous étions, me semble-t-il, particulièrement actifs et efficaces. Nous allons donc mettre fin à ce dispositif spécifique de rénovation des logements insalubres, au 31 décembre 2024. Néanmoins, des dossiers sont toujours dans les tuyaux. Une autorisation de programme est donc sollicitée, pour un montant de 307 178 €. Il est à noter néanmoins que le département continuera à jouer un rôle de soutien complémentaire, dans une approche partenariale et territorialisée. Je rappelle que cette compétence sera dorénavant portée par la région et les EPCI.

Enfin, le cas particulier dont je vous parlais tout à l'heure concerne la commune de Le Palais, qui compte tenu de son insularité, est confrontée à une pénurie de logements liée à son attractivité et à des spécificités qui lui sont propres. Pour y répondre, elle prévoit une opération programmée d'amélioration de l'habitat en rénovation urbaine. Il est question ici de la rénovation de 81 logements, du ravalement de 86 façades et du redressement de 30 copropriétés. Le coût total de l'opération est de 13 M€. Il nous est proposé de l'accompagner à hauteur de 656 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits figurant en pages 233 et 234 du livre des rapports, de mettre fin au dispositif d'aide rénovation de logements insalubres au 1^{er} janvier 2025, de déléguer à la commission permanente le soin de se prononcer sur la souscription de titres participatifs auprès de Morbihan Habitat.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Benoît. C'est l'occasion d'excuser ta binôme, qui devait être avec nous, mais qui malheureusement, a eu un empêchement indépendamment de sa volonté, ce matin. Y a-t-il des questions sur la politique de l'habitat ? Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – M. le Président, chers collègues, le département recule là où il y a urgence, au cœur des compétences du département, cheffe de file de l'action sociale et des solidarités. Ce bordereau traite de la production de logement social, de la lutte contre l'habitat indigne et du soutien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées. On connaît l'argument qui justifie ces coupes budgétaires : « *Au département, on ne peut pas vivre au-dessus de nos moyens* ». Nous répondons

qu'il y a des marges de manœuvre. Comme vous, M. le Président, nous savons combien l'activité économique est importante et que nos ports morbihannais participent largement à cette dynamique. Cependant, entre des investissements pour des infrastructures portuaires et des investissements pour la construction et la rénovation de logements, il y a sûrement des priorités à maintenir, des chantiers à continuer, d'autres à étaler, d'autres à différer.

L'attractivité du littoral, les frais de notaires ou DMTO, que vous aviez refusé d'augmenter, contrairement à l'ensemble des départements de France, n'auraient-ils pas pu contribuer plus tôt à soutenir ce type d'efforts ? Les subventions au patrimoine immobilier privé, lucratif et fermé au public, représentant 500 000 € par an, n'auraient-elles pas été mieux investies ailleurs ?

Revenons à notre bordereau. Nous le savons toutes et tous ici, le logement est l'urgence n° 1 dans ce département. De nombreux Morbihannaises et Morbihannais sont en attente d'un toit. C'est le cas notamment des travailleurs pauvres dont le nombre augmente, comme à Lorient, 10 % au-dessus de la moyenne bretonne (11 %), selon l'observatoire des inégalités. Beaucoup sont obligés de dormir dans leur voiture ou chez des amis, faute d'offres dans le privé et une attente de plus de 18 mois dans le public.

Concernant la forte réduction des titres participatifs à Morbihan Habitat, avec une baisse des titres participatifs passant de 5 à 1 M€ par an, comment Morbihan Habitat va-t-il produire les 900 logements, objectif qu'il s'était donné en 2022 ? Vous nous avez donné des éléments de réponse, nous espérons sincèrement que cet engagement pourra être tenu, mais nous nous interrogeons. Vous enrayerez à moyen terme les investissements du bailleur Morbihan Habitat. Pourtant, cette dépense du département serait amortie sur 15 ans et elle apporterait des recettes puisque ces titres sont soumis à un taux d'intérêt.

Concernant la suppression des aides pour la lutte contre l'habitat indigne dans le parc privé, d'après ce que l'on a compris, vous choisissez d'arrêter ces aides ou alors, c'est une obligation. Nous avons besoin d'explications plus précises. En tout cas, nous pensons que notre collectivité doit agir impérativement. L'habitat indigne ou insalubre se caractérise par la présence d'un danger pour la santé et la sécurité physique des personnes. C'est la qualification la plus grave d'un logement. Cela représente 4,6 % du parc privé, soit 14 000 logements en Morbihan. De plus, l'Agence nationale de l'habitat, l'ANAH, estime qu'un à deux tiers des propriétaires de maisons construites avant les années 1970 ont des revenus modestes, voire très modestes. Dans le Morbihan, c'est souvent le cas de nos communes rurales, et selon l'ADIL 56, 6 % des ménages propriétaires vivent sous le seuil de pauvreté. Pouvez-vous aujourd'hui maintenir ce dispositif facultatif ou êtes-vous obligés de vous en défaire ? Il représente un coût relativement faible pour le département, 250 000 €, mais un investissement réel, non seulement pour la santé physique et financière des ménages, mais aussi pour les secteurs d'activités concernés par les travaux effectués.

Le 3^{ème} et dernier point concerne le soutien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées. Vous choisissez de stopper l'accompagnement gratuit pour favoriser le maintien à domicile, ainsi que les aides aux travaux. C'est présenté dans le rapport n° 12, mais j'y reviens ici puisque le sujet m'a aussi été présenté en commission. Le recours à ces dispositifs augmente dans le Morbihan, car il y a un réel besoin. Ce sont 200 à 300 dossiers traités par an, soit près de 600 personnes aidées et près de 200 logements réhabilités en 2024. Il s'agit très concrètement de l'installation de bacs de douche, de barres d'appui, etc. Le Morbihan, département où la population des seniors ne cesse de croître, doit relever le défi du virage domiciliaire aux côtés des communes et des agglomérations. C'est l'affaire de tous !

C'est pourquoi, nous ne pouvons approuver ces reculs sur la politique habitat logement. Nous voterons contre ce bordereau.

Par ailleurs, M. le président, j'aimerais revenir sur les débats que vous avez eus au début de cette session. Sincèrement, vous nous avez habitués à beaucoup plus de nuance. Aujourd'hui, vous tenez souvent des propos caricaturaux, ce qui est bien dommage. « *Pays de fainéants* ». J'ai regardé sur Google ; la productivité de la population française est l'une des meilleures au monde, et depuis plusieurs années. « *Assistanat* ». On pourrait parler plutôt de filet de sécurité, face aux pépins de la vie, pour soutenir les plus vulnérables, dépourvus de solidarité familiale. Le RSA et ces minimas sociaux sont l'un de nos fleurons nationaux. J'ai envie de vous inviter toutes et tous, avant cette période de vacances,

d'aller voir le film « *Au boulot* », de François RUFFIN, qui vous donnera une autre image des assistés. Comme la morale s'invite souvent dans notre hémicycle, vous verrez dans ce film matière à réfléchir sur le sujet de la cupidité. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Plusieurs réponses. Je trouve effectivement que l'on ne travaille pas assez et en cela, on devient un fainéant. C'est une réalité. J'ai pris soin de dire que beaucoup ne l'étaient pas, mais que globalement, on ne travaille pas assez, ce qui ne veut pas dire que l'on n'est pas productif. On a beau être productif, si on ne fait pas suffisamment, on n'y arrive pas.

Vous faites partie d'une sensibilité politique qui soutenait le président HOLLANDE qui a lui-même voté la loi NOTRe, en 2015. Cette loi comportait deux volets : un volet de réforme territoriale, c'était de la boucherie, qui n'avait ni queue ni tête. On a fait des grandes régions où l'on dépense plus ; on a fait des EPCI soi-disant pour faire des échelles, mais plus ils sont gros, plus la dépense est importante. Par contre, il y a un sujet sur lequel j'étais d'accord avec le président HOLLANDE : il a spécialisé les collectivités et enlevé la clause de compétence générale. J'ai le sentiment que vous vivez avec une certaine nostalgie de ce temps où nous pouvions tout faire. Vous dites qu'il faudrait continuer telle ou telle politique, mais sur certaines, depuis, la loi nous a enlevé la compétence. Je n'irai pas exercer des compétences qui ne sont pas les miennes, quand bien même ce que nous faisons pouvait être utile. Vous regrettez que nous arrêtons notre politique sur l'amélioration de l'habitat. Oui, notre action était utile et nous passerons les derniers dossiers à la CP du mois de janvier. Je ne sais pas pourquoi le législateur a donné cette compétence à la région et aux EPCI. Le législateur ne rêve toujours que par le couple EPCI/Région, mais c'est le mauvais couple sur ce sujet. Ce n'est plus de notre compétence, nous arrêtons. C'est dommage pour ceux qui en bénéficiaient, mais qu'ils s'adressent aux EPCI et à la région. Ils verront si les dispositifs suivront. Nous, nous faisons des choses intéressantes. Il n'est déjà pas simple de faire tout ce que nous avons à faire ; mais nous n'allons pas faire ce que la loi prévoit que nous ne fassions pas. Cette réalité est difficile pour les personnes concernées, mais je n'ai pas voté cette loi.

Ensuite, vous revenez sur un sujet, vous proposez que l'on réaffecte les crédits affectés aux ports et les aides privées au patrimoine sur les aides à l'habitat. Nous avons suspendu les aides à la restauration du patrimoine privé. Je rappelle qu'à l'époque, nous avions les moyens de tout faire et les subventions au patrimoine privé n'ont jamais été au détriment de l'habitat, puisque jamais personne n'a investi autant que nous en matière d'habitat. Tant que nous pouvions le faire, nous l'avons fait, mais nous avons aussi parfois des passionnés de patrimoine. Je regarde M. le Maire de Plumelec qui est en face de moi ; on ne peut pas dire que la restauration du château de Callac ne soit pas un gouffre financier. Est-ce qu'il ne fait pas partie du patrimoine ? Nous avons proposé de suspendre ce dispositif, qui représentait environ 2 M€, parce que nous n'en avons plus les moyens. La politique, c'est aussi faire des choix. Nous avons fait le choix d'arrêter cette politique et il faut par ailleurs faire d'autres choix.

Sur les ports, il paraît indispensable de maintenir les investissements. C'est bien beau de trouver un habitat, mais s'il n'y a plus d'emploi, on aura des difficultés à payer son loyer. Il vaut mieux conserver des investissements, qui sont productifs pour le Morbihan, qui permettent de développer et de générer de l'emploi, de sécuriser les gens dans leur parcours, comme nous le faisons. 2,3 M€ sont toujours prévus pour l'ensemble des ports. C'est un choix, mais nous mettons aussi beaucoup de crédits pour l'habitat. Plus de 4 M€ de crédits sont prévus en subventions, plus 1 M€ à Morbihan Habitat, plus les opérations de rénovation urbaine à Le Palais. On fait beaucoup pour l'habitat. Je rappelle également que ce n'est pas notre compétence première. La création de logements est une compétence de l'État et du bloc communal, avec normalement, le soutien de la région. Je demande à voir, je ne sais pas où il est ! Ce n'est pas notre compétence ; nous le faisons de manière volontaire. Adressez-vous à vos amis de la région ; demandez-leur où ils en sont sur cette aide. Je serai heureux de la voir. Ça c'est la réalité des choses. Ne demandez pas que le département fasse tout ce que la loi a prévu qu'il ne fasse pas. Nous intervenons de manière volontariste sur l'habitat et nous continuerons d'aider. Nous avons fait cette fusion et avons cette volonté de construire. N'en déplaise à vos amis des départements riverains, nous produisons beaucoup plus qu'eux et nous sommes beaucoup plus efficaces. Sur le logement, nous sommes vraiment au rendez-vous. Nous augmentons aussi les enveloppes affectées au FSL et au FSE. Le département remplit bien sa mission.

Certes, j'entends ce que vous dites et vous pouvez ne pas partager. En fait, vous voulez toujours plus ; vous voulez conserver tout ce que l'on fait et avoir d'autres missions. Je ne sais pas si vous avez vu,

nous avons un peu moins d'argent, dans ce pays et dans ce département. Il faut faire des choix. Il est plus facile, pour l'opposition, de critiquer les choix qui sont faits que de les faire, pour la majorité. Nous avons la majorité, « *Dieu soit loué* », et nous entendons d'ailleurs y rester. Nous y restons parce que les Morbihannais nous font confiance et parce qu'ils savent que nous prenons les décisions nécessaires. Ils voient que les décisions sont prises pour bien faire et au-delà des grands débats, nous rénovons notre parc de logements, nous en construisons de nouveaux, nous améliorons le logement social. C'est notre ambition. Nous le faisons avec les moyens que nous avons et nous avons fait, cette année, des choix, des arbitrages qui sont aussi en faveur du logement social. Nous n'avons certes pas alloué le même niveau participatif que l'année dernière, nous n'avons pas mis ce qui était prévu, parce que nous n'en avons pas les moyens cette année. Comme je l'ai dit à Morbihan Habitat, à son directeur que j'ai vu dernièrement, l'ambition est de revenir rapidement, si possible, au montant de 5 M€ de titres participatifs. Les titres participatifs ont aussi cette souplesse qui permet de les mettre si nous les avons. Aujourd'hui, si nous devons faire plus, ce seraient, pour nous, 100 % d'emprunts. Je rappelle que ces titres participatifs sont rémunérés à 1 ou 1,5 % et que nous empruntons à 3,5 %. Concrètement, nous emprunterions à des niveaux plus élevés, alors que pour une année, Morbihan Habitat peut mobiliser un certain nombre de fonds propres. C'est une bonne gestion dont nous avons discuté et nous ne voulions pas perdre la dynamique. C'est pourquoi, nous avons gardé 1 M€. Voilà la situation qui nous a conduits à présenter ce bordereau. Y a-t-il des remarques ? Mme COCHÉ.

Mme COCHÉ – Je ne pensais pas intervenir, mais j'ai l'impression d'entendre deux discours. J'étais dans cette salle récemment, au conseil d'administration de Morbihan Habitat. Aujourd'hui, vous avez fait part de beaucoup d'optimisme sur le développement du logement social, sur la construction de logements neufs et je n'ai pas entendu le même discours l'autre jour, au CA de Morbihan Habitat, où l'on nous a présenté un avenir beaucoup moins rose. J'ai entendu du président et du directeur qu'on allait freiner les constructions neuves et qu'on allait aussi réfléchir au report de constructions d'EHPAD et d'habitats inclusifs, sans nous préciser de chiffres. Ne disposant pas des budgets votés par les différentes assemblées qui procurent ces titres participatifs, Morbihan Habitat a reporté au mois de juin son plan stratégique du patrimoine, lequel nous présentera ce qu'il est possible de réaliser avec les moyens qui lui aura été alloués. Non, l'avenir n'est pas si rose pour la construction de logement social, ce qui est bien regrettable.

LE PRÉSIDENT – Pour le coup, je suis assez d'accord avec vous. Globalement, le sujet n'est pas si rose. C'est pourquoi, il faut que l'on investisse et que l'on soit aux côtés de Morbihan Habitat, ce que l'on fait. Des choix stratégiques nationaux s'imposent à nous et ils ont privilégié la rénovation à la construction, ce qui mobilise énormément de moyens et de fonds propres. Quand on rénove, on ne construit pas un logement neuf. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais tous les fonds qui sont mobilisés pour une rénovation énergétique profonde et lourde mobilisent des moyens qui se font aussi au détriment de la construction neuve. C'est une réalité. Comme les portefeuilles ne sont pas extensibles, on ne peut pas faire toute la rénovation et toute la construction. Si on fait beaucoup de rénovations, on fera moins de constructions. Les obligations réglementaires qui s'imposent aux offices publics et à l'habitat public ont de vraies conséquences. Je suis d'accord avec vous, je suis assez inquiet sur ces enjeux.

Concernant les EHPAD, nous en avons échangé avec Morbihan Habitat, nous sommes le département qui aide le plus la rénovation des EHPAD. Je rappelle que nous avons augmenté significativement notre aide, qui est passée de 20 000 à 28 000 €, mais pour un certain nombre d'EHPAD, ce n'est pas suffisant au regard des enjeux qui sont les leurs et la supportabilité des conséquences en termes de loyers à payer à Morbihan Habitat. C'est le sujet. Morbihan Habitat peut tout faire, mais doit être sûr que le loyer proposé soit en adéquation avec ce que l'EHPAD pourra payer. Nous avons une réelle difficulté qui rejoint la loi Grand âge et le financement de tout cela. Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui une autorisation de programme prévue à plus de 60 M€ pour financer nos EHPAD. J'aurais pu proposer d'arrêter de rénover nos EHPAD et de maintenir les subventions aux communes, ce qui aurait été sans doute été plus populaire auprès des communes, parce que les EHPAD se voient un peu moins, pour dire les choses telles qu'elles sont. Les EHPAD sont de notre compétence directe ; nous estimons au contraire qu'il faut les rénover. Si nous poussons le problème devant, il va exploser à la figure encore plus fortement dans les années à venir. Ces rénovations mobilisent des fonds et posent un certain nombre de sujets. L'avenir est compliqué, alors même que Morbihan Habitat est le plus gros office de Bretagne et sans doute celui qui est en meilleure santé. J'imagine ce qu'il en est dans d'autres endroits où l'on ne produit quasiment plus de logements. Les seuls logements sociaux produits étaient des logements

en VEFA, notamment par les opérateurs privés, qui construisaient, selon les endroits et les obligations, 20 à 25 % de logements sociaux. Par ricochet, ils produisaient du logement social qui était vendu en VEFA aux opérateurs. Aujourd'hui, l'habitat privé s'arrête, s'effondre. Par ricochet, les logements que ne construisaient pas directement les offices publics n'existent plus non plus.

Je vous rejoins, je suis globalement inquiet en la matière. Nous allons réussir à maintenir nos objectifs et nous serons sans doute l'exception qui confirmera la règle. La sénatrice nous parlera tout à l'heure des aspects budgétaires, mais pour vous donner quelques chiffres, nous avons rehaussé la taxe d'aménagement dans ce département, nous l'avons passée de 1,1 à 1,5 %. Malgré tout, elle produit moins qu'auparavant. La baisse du produit de la taxe d'aménagement est de 38 % depuis le début de l'année. Sur les derniers mois, la baisse est de 62 % par rapport à l'année précédente. Nous vivons un effondrement des mises en chantier. Cet effondrement a forcément des ricochets puisque certains programmes de logements sociaux en emportaient d'autres. Nous pouvons être très inquiets pour le bâtiment morbihannais et les emplois du Morbihan. Nous partageons des sujets d'inquiétude. Nous maintenons les crédits et des moyens d'avancer, mais nous nous inscrivons dans un environnement global national et dans un cadre fixé pour le logement social qui laisse présager des temps difficiles. Même si nous maintenons volontairement des moyens, des subventions et des titres participatifs parce que nous avons fait le choix d'arrêter d'autres dispositifs, comme par exemple le patrimoine privé. La Compagnie des ports par exemple demandait si nous pouvions renouveler son avance remboursable de 4 M€. J'ai refusé parce que nous avons justement besoin de mettre 1 M€ sur le logement social. Les choix que vous demandez ont été faits, mais nous ne pouvons pas non plus arrêter 100 % de ce que l'on fait en matière portuaire. Des activités doivent continuer à exister. Un budget, ce sont des choix et nous assumons les choix qui sont les nôtres. Marie-Hélène.

Mme HERRY – Juste rappeler que la situation du logement est effectivement compliquée, mais elle ne l'est pas uniquement dans le Morbihan ni même en France. Le problème est tellement difficile aujourd'hui et représente un tel enjeu, notamment pour nos entreprises, en matière de logement en général, qu'un commissaire européen a été nommé, ce qui est une première, puisque ce n'est pas une compétence de l'Europe. Aujourd'hui, l'enjeu concerne aussi la rentabilité économique. Il existait aussi un certain nombre de dispositifs fiscaux qui n'existent plus. Tout ce secteur est vraiment mis à mal, ainsi qu'une bonne partie du fonctionnement économique de notre pays.

LE PRÉSIDENT – Merci, Marie-Hélène. Je souscris totalement à tes propos. Je vous propose de voter sur ce bordereau n° 20. Y a-t-il des voix contre ? 8 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? À la majorité, ce point est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 8 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

La séance est suspendue de 13 h 06 à 14 h 45.

LE PRÉSIDENT – Je vous propose que nous reprenions la séance avec le bordereau n° 17, relatif à l'accompagnement des territoires, et je laisse la parole à Pierre GUÉGAN.

Accompagnement des territoires

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci, M. le président. Le département du Morbihan soutient depuis de nombreuses années et de manière volontaire, les communes et leurs groupements dans leurs programmes d'investissement, contribuant à mieux garantir la cohésion territoriale et à répondre aux enjeux des solidarités sociales. Nos aides aux territoires sont à un niveau budgétaire totalement atypique en Bretagne et en France. Ainsi, depuis le début de ce mandat, nous avons versé aux communes et à leurs groupements près de 200 M€, pour plus de 4 000 dossiers accompagnés. Cet accompagnement a été rendu possible grâce à notre robustesse financière et à nos marges de manœuvre budgétaires antérieures.

Toutefois, comme nous le savons tous, notre situation financière actuelle est inédite et évolue très défavorablement, avec des dépenses sociales exponentielles et de nouvelles dépenses qui devraient nous être imposées par l'État, et dans le même temps, une baisse notable de nos recettes fiscales. Ces circonstances, particulièrement déconcertantes, nous obligent à revoir notre trajectoire, y compris en matière de soutien à nos territoires, qui est pourtant un marqueur fort de notre action en Morbihan, depuis de nombreuses années. Il est crucial que le département garde une grande prudence et redéfinisse ses priorités, de sorte qu'il puisse satisfaire aux responsabilités que la loi lui confie et qu'il assure les engagements pris auprès de ses partenaires, lorsque la situation lui est favorable.

Aussi, comme échangé à l'occasion de notre récent débat d'orientations budgétaires pour 2025, nous vous proposons de suspendre, à compter de 2025, les décisions nouvelles pour la plupart de nos dispositifs de soutien en faveur des communes et de leurs groupements. En 2025, la politique en matière d'accompagnement au développement territorial s'élèvera à 12,030 M€ en autorisation de programme pour l'aide aux territoires, à 26,820 M€ en crédits de paiement, répartis comme suit : 25,630 M€ en investissement et 1,180 M€ en fonctionnement.

Afin de tenir compte de cette situation budgétaire contrainte, il nous est proposé de suspendre six dispositifs d'aide aux territoires et d'en amender deux, à compter de janvier 2025 et jusqu'à retour à meilleure fortune. Ainsi, les dispositifs suivants seront suspendus : le programme de solidarité territoriale, l'entretien de voirie hors agglomération, la voirie dans les îles, les mobilités douces, les travaux de défense contre la mer, les structures d'accueil petite enfance.

En parallèle et dans une volonté de soutien en faveur des initiatives locales, il nous est proposé, malgré le contexte que nous connaissons, de maintenir le dispositif d'aide aux associations sportives, socio-culturelles, sanitaires, sociales et culturelles, pour leurs besoins d'équipements. Toutefois, afin de réduire l'impact sur notre budget, un ajustement de ce soutien nous est proposé. Les modalités financières pour l'acquisition de véhicules resteront inchangées. Par contre, le montant de la dépense subventionnable maximale sera abaissé à 20 000 € TTC par an et par projet, pour les projets d'une autre nature.

Pour ce qui concerne nos aides en faveur des centres d'incendie et de secours, des catégories 2 à 5, il en va de notre sécurité à tous. Aussi, ce soutien doit être poursuivi, mais le président nous propose que nous renforçons les conditions d'accès et de recevabilité au dispositif en sollicitant, pour chaque projet de modernisation, extension ou de travaux d'aménagement dans un CIS, une délibération du service départemental d'incendie et de secours, en amont du dépôt du dossier par le pétitionnaire.

Par ailleurs, le président nous propose de tenir l'ensemble de nos engagements passés en matière de soutien aux territoires et donc, de prononcer les crédits budgétaires nécessaires pour les honorer. Il est important de préciser ici ce que comprennent les engagements antérieurs, relatifs à des projets d'investissement dans les territoires. Il s'agit de projets connus et identifiés, ayant déjà fait obligatoirement l'objet d'une délibération ou d'un engagement formel ou écrit de notre président.

Pour satisfaire les demandes en 2025 au titre des dispositifs d'aide qui perdurent, figure au projet de budget une autorisation de programme de 12,030 M€, permettant notamment de financer à hauteur de 300 000 € les opérations présentées au titre du fonds d'intervention départemental, assortie d'un crédit de paiement en investissement de 25,630 M€ et de 200 000 € en fonctionnement au titre du FID.

Concernant le conseil d'ingénierie territoriale, il nous est proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 605 000 €, principalement dédié à une avance garantie de 600 000 € pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, au titre de l'exercice 2025, comme le mentionne l'avenant n° 2 de la convention 2023-2025, figurant en pages 218 et suivantes du livre des rapports. Pour notre CAUE, il s'agit d'un effort budgétaire particulier et conjoncturel, rendu possible notamment du fait d'un niveau de trésorerie confortable.

Enfin, en matière d'animation locale, le président nous propose l'inscription d'un crédit de paiement de 380 000 € pour financer les demandes de soutien à l'animation et à la vie locale, qui participent au dynamisme de nos territoires.

En conclusion, le président nous propose de suspendre les six dispositifs d'aide que je viens de citer et de modifier les deux autres, de voter les crédits budgétaires mentionnés en page 214 du livre des rapports, de fixer à 600 000 € le montant de l'avance garantie pour le CAUE et de l'autoriser à signer l'avenant.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT — Merci. S'agissant du CAUE, nous demanderons à Dominique GUÉGAN, Soizic PERRAULT, Mohamed AZGAG, Stéphane HAMON et Boris LEMAIRE et Stéphane LOEZIC de sortir. Nous séparerons les votes. Sur les autres sujets, y a-t-il des remarques ? Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER — M. le Président, chers collègues, sur l'accompagnement des territoires comme sur la politique habitat, nous estimons que le département du Morbihan recule là où il y a des priorités. Il y a des endroits, dans notre beau département, où sans investissement de notre collectivité, la vie économique locale perdra de son dynamisme et certains besoins essentiels des habitants resteront sans réponse faute de services publics.

Sur le programme de solidarité territoriale, vous choisissez de passer du tout au rien. Il est pourtant urgent de nuancer. Ce sont 16,5 M€ prévus dans le plan pluriannuel d'investissement pour 2025 que vous choisissez de suspendre. Ces 16,5 M€ représentent 30 % des sommes que les communes pourraient investir l'an prochain, soit un total de 55 M€. Vous nous direz sans doute que ce n'est pas au département de s'endetter pour les communes. Pourtant, il y a une mission de solidarité sur laquelle le département doit se recentrer. Comme nous vous l'avions déjà dit lors de la session du 8 novembre, il y a urgence à revisiter ce programme. En ces temps de rigueur, de crise économique et sociale, il est nécessaire de se préoccuper des communes les plus fragiles, par exemple celles situées au nord de la RN 165. Se désengager des territoires les plus fragiles, c'est rajouter de la difficulté à la difficulté. La fin de ces investissements ce sont des marchés qui disparaissent pour les entreprises et des emplois en moins. Les collectivités sont le premier investisseur public et les communes réalisent les deux tiers de ces investissements. La suspension totale du programme de solidarité territoriale signifie aussi le recul des services publics pour de nombreux Morbihannais. Des équipements d'intérêt général pour notamment la santé, la culture, le sport ne verront pas le jour. Dans certaines communes, le sentiment d'abandon grandira encore chez des habitants en attente de réponse à des besoins essentiels.

Pour finir, venons-en à la méthode. Afin d'élaborer un PST plus solidaire, plus juste, au moyen de critères d'attribution revus, seriez-vous prêt, M. le Président, à travailler avec l'association des maires de France ou celle des maires ruraux ? Si vous le souhaitez, nous sommes prêts à nous engager aux côtés des élus de la majorité, afin de mener cette réflexion. Chaque euro mis par le département représente beaucoup pour les habitants et les entreprises. Nous demandons à ce que le programme de solidarité territoriale soit maintenu pour les communes les plus fragiles. Sans cela nous voterons contre ce bordereau. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT — Merci pour vos remarques. Pour exercer la solidarité, encore faut-il avoir les moyens de l'exercer. Cela paraît simple mais quand il y a une solidarité, cela veut dire qu'il y en a qui contribue plus

à aider et à être solidaire ; c'est l'esprit même de la solidarité. Quand celui qui est chargé d'être solidaire n'a plus les moyens, voire parfois a moins de moyens que ceux qui les reçoivent, dans certains cas, il ne peut plus exercer cette solidarité. Vous dites qu'il faut continuer. D'accord, mais avec quel argent ? Est-ce que j'enlève le RSA, les moyens affectés au handicap ou aux personnes âgées ? Dites-moi où nous devons couper les crédits. L'argent ne tombe pas du ciel ; nous ne maîtrisons pas nos taux. Nous avons la maîtrise sur un seul taux et nous avons choisi de l'augmenter. Nous ne pouvons pas multiplier les ressources et ne pouvons donc pas exercer cette mission de solidarité, sauf à emprunter massivement. Nous allons déjà emprunter 96 M€ dans l'épure du budget. Je vous rappelle que nous avons 76 M€ de dette et que nous allons emprunter autant dans l'exercice à venir. Nous allons donc quasiment doubler la dette en un an. S'il fallait financer tout ce PST, nous le ferions intégralement à crédit.

S'agissant des contrats qui ont été signés, tels que Roi Morvan Communauté par exemple ou Belle-Île-en-Mer, ils seront honorés et les aides pour ces territoires seront effectives. 20 M€ de crédits de paiement sont inscrits au budget pour la solidarité territoriale, ce qui n'est pas rien. Nous serons au rendez-vous, mais nous ne pouvons pas donner plus que ce que l'on a.

Vous dites qu'il faudrait travailler avec l'AMF ou l'association des maires ruraux pour voir les critères. Ce n'est pas une question de critères, mais une question d'argent. Travailler sur les critères pour répartir une enveloppe nulle sera assez rapide et nous pourrions rapidement nous mettre d'accord ! Tout le monde aura zéro. En réalité, il ne s'agit pas de revoir les critères, mais nous n'avons plus aujourd'hui les moyens de le faire. Croyez bien que cette situation nous attriste. Vous imaginez bien quelle est la situation des autres départements si nous-mêmes sommes dans cette situation. Ce n'est pas parce que l'un des dispositifs, le PST, disparaît, que les autres ne sont pas maintenus. Je rappelle qu'ils sont maintenus sur le patrimoine, sur les centres d'incendie et de secours, sur les personnes âgées, sur la rénovation des établissements pour personnes handicapées. Nous avons choisi d'exercer pleinement les compétences que la loi nous a données et la loi nous confie aussi une potentielle mission de solidarité, mais encore faut-il que nous ayons les moyens de la faire. Aujourd'hui, nous n'avons plus les moyens et ici, nous ne vivons pas à crédit. Je ne peux malheureusement donner une suite favorable à votre demande. Vous souhaitez que le PST soit maintenu pour un certain nombre de communes, mais il est parfois assez compliqué de faire des exceptions et nous constatons d'ailleurs que certaines communes se portent mieux que d'autres et qu'elles ne sont pas toujours celles que l'on croit. Des communes qui ont certaines charges de centralité sont parfois dans une situation plus difficile. M. ROBELET souhaite prendre la parole.

M. ROBELET – Rozenn, lors du congrès des maires, au mois d'octobre, à Pluvigner, le président, David LAPPARTIENT, a annoncé aux maires qu'aujourd'hui, nous allions délibérer et proposer un gel des accompagnements territoriaux. Cette annonce a fait réagir évidemment parce que certains se projetaient, mais pour autant, le département va honorer ses engagements pour des projets qui auront lieu l'année prochaine et l'année suivante. Certains projets sont financés sur deux ou trois exercices et vont aider les communes à finir leur mandat. D'autres projets sont plutôt fléchés dans le mandat suivant. La semaine dernière, un courrier a été adressé à chaque maire du département et à chaque président d'EPCI pour motiver la décision que l'on s'apprête à prendre cet après-midi, à savoir geler le dispositif pour 2025 jusqu'à retour à meilleure fortune, comme il était indiqué en fin de courrier. Les collectivités comprennent aussi le choix qui est inédit dans ce département. Nous sommes reconnus pour accompagner les projets des collectivités. Certains restent accompagnés par le département ; d'autres sont gelés pour l'année 2025. Nous espérons qu'après une année blanche, nous pourrions nous projeter sur un nouvel accompagnement pour les années 2026 et suivantes. Au moment où l'on se parle, je comprends la décision du département et les maires la comprennent aussi.

LE PRÉSIDENT – Je vous propose que nous passions au vote. Nous allons d'abord voter sur l'ensemble du bordereau, sauf sur le CAUE. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 8 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Pour le CAUE, je demande à nos collègues de bien vouloir sortir : Dominique GUÉGAN, Soizic PERRAULT, qui est absente, mais Benoît QUÉRO ne votera pas pour elle, Mohamed AZGAG, Stéphane HAMON, Boris LEMAIRE et Stéphane LOHÉZIC.

Mme Dominique GUÉGAN, MM. Mohamed AZGAG, Stéphane HAMON, Stéphane LOHEZIC et Boris LEMAIRE, quittent la salle des délibérations.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est :

- 36 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Retour dans la salle des délibérations de Mme Dominique GUÉGAN, MM. Mohamed AZGAG, Stéphane HAMON, Stéphane LOHEZIC et Boris LEMAIRE.

Nous passons au point n° 18 qui est celui de l'aménagement foncier rural et qui est présenté par Stéphane HAMON.

Aménagement foncier rural

M. HAMON, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Le département poursuit sa politique d'aménagement foncier à la demande des communes, afin de concilier le développement agricole, la protection de l'environnement et la mise en valeur des espaces ruraux. Il ne s'agit plus, dans le cadre de ces opérations, d'entreprendre des remembrements, comme ils ont été réalisés il y a désormais quelques décennies, mais de réels projets d'aménagement durable du territoire rural. Les besoins financiers pour conduire cette politique en 2025 ont été évalués au plus juste, en lien avec les différents intervenants dans les procédures. En 2025, ces besoins ont été estimés à 893 000 € en crédits de paiement, pour deux programmes d'intervention.

Le premier programme porte sur les procédures d'aménagement foncier pour lesquelles le président nous propose de voter des crédits de paiement à hauteur de 892 000 €. Les dépenses liées à ce programme comprennent toutes les études préalables aux procédures d'aménagement (les marchés de géomètres, les études d'impact et autres études environnementales, ainsi que les différents frais annexes inhérents à ces longues procédures). Pour mémoire, le département porte actuellement 11 opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), à différents stades d'avancement. Les plus avancées sont celles des communes d'Elven et d'Arzal ; viennent ensuite les opérations de Lanvaudan, Lanvénehen, Séglien et Saint-Gildas-de-Rhuys. Deux opérations en sont au stade des études d'aménagement, Saint-Nolff et Carnac. Enfin, en accompagnement de la réalisation des travaux de la déviation de Locminé, les travaux connexes, sous maîtrise d'ouvrage départementale, devraient être finalisés en 2025. Nous ne prévoyons pas de nous investir dans de nouvelles opérations l'année prochaine, l'objectif prioritaire étant de finaliser des procédures d'ores et déjà engagées. En conséquence, l'autorisation de programme proposée en 2025 est réduite.

Le second programme d'intervention porte sur le soutien aux outils d'aménagement foncier. Le Président nous propose des crédits de paiement à hauteur de 1 000 € pour les indemnités de déficit d'arbres. Il s'agit d'offrir une compensation financière aux propriétaires qui subissent un déficit en valeur de bois à l'issue des échanges parcellaires. Nous n'envisageons pas, en 2025, de subvention aux travaux connexes à l'aménagement foncier, c'est-à-dire les travaux de dessertes des parcelles, de reconstitution de bocage et de remise en état des sols nécessaires après les échanges parcellaires. Ces travaux ne seront possibles que lorsque les procédures seront finalisées, ce qui n'est pas encore le cas. L'enveloppe sollicitée au titre de ce programme d'intervention est donc réduite en 2025, tenant compte des perspectives réelles d'aboutissement des différents AFAFE.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires figurant en page 222 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur l'aménagement foncier ? Non. Nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant qui concerne le tourisme.

Je demande à Gérard PIERRE, Roman LOAS, Marie-Jo LEBRETON, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA et Rozenn MÉTAYER de bien vouloir sortir, en tant que membres du conseil d'administration de l'ADT. Pierre GUÉGAN nous présente ce rapport.

Gérard PIERRE, Roman LOAS, Marie-Jo LEBRETON, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA et Rozenn MÉTAYER quittent la salle des délibérations.

Tourisme

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Le département du Morbihan est une destination touristique prisée, appréciée pour ses richesses naturelles, patrimoniales et culturelles. Déjà depuis plusieurs années, il figure parmi les cinq départements les plus visités de France. Ce secteur dynamique génère des retombées économiques significatives qui sont essentielles pour nos entreprises et le développement de notre territoire : 1,6 Md€ de consommation annuelle, 20 600 emplois liés au tourisme et plus de 35 millions de nuitées chaque année. Pour maintenir cette activité, dans un contexte concurrentiel, nous avons adopté notre schéma départemental du tourisme 2024-2028. Ce document stratégique fixe des priorités pour répondre aux évolutions du secteur, notamment en matière de durabilité et de modernisation de l'offre.

Le budget alloué au tourisme en 2025 s'élèvera à 3,330 M€, répartis entre les dépenses d'investissement pour 610 163 € et les dépenses de fonctionnement pour 2,730 M€. En matière d'investissements touristiques, les crédits de paiement de 610 163 € se concentreront sur les engagements liés aux contrats d'attractivité touristique qui s'achèvent, afin de limiter les dépenses. L'aide à la signalisation touristique sur routes sera suspendue pour 2025.

L'agence de développement du tourisme du Morbihan assure la promotion du territoire, en lien avec les politiques que nous menons et naturellement avec ses partenaires. Elle contribue à conforter notre attractivité et constitue une interlocutrice privilégiée des professionnels et du secteur du tourisme. En 2025, afin de poursuivre le déploiement de ses actions, l'ADT recevra une subvention forfaitaire de 1,850 M€, ce qui constitue une baisse de 200 000 € par rapport à 2024. Nous avons en effet demandé à nos satellites un effort particulier, de sorte à contribuer à l'effort budgétaire collectif et au redressement des comptes publics. En conséquence de cette baisse notable, l'ADT réduira de moitié les crédits mobilisés pour la promotion de la destination à la télévision, s'appuyant sur des vidéos produites en 2024. Vous voudrez bien autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 à intervenir avec l'agence. Il est joint page 239 du livre des rapports.

En matière de promotion et d'animation touristique, le président nous propose d'inscrire un crédit de paiement de 875 000 € au budget primitif 2025, afin de soutenir les initiatives locales dans l'organisation d'événements et de manifestations mettant en valeur le territoire, tels que la 13^{ème} édition de la Semaine du Golfe qui aura lieu du 26 mai au 1^{er} juin 2025. Sur ce volet, le haras national d'Hennebont bénéficiera d'une participation annuelle départementale de 125 000 €. Site emblématique breton, le haras national d'Hennebont incarne à la fois l'histoire équestre et le patrimoine du Morbihan. Ce lieu attire chaque année de nombreux visiteurs, grâce à des spectacles et événements équestres. Nous sommes l'un des quatre membres historiques du syndicat mixte. Je tiens, à ce propos, à vous informer qu'une réflexion portant sur l'adoption d'un nouveau schéma de gouvernance est en cours avec la région, Lorient Agglomération et la commune d'Hennebont, recherchant la simplification de cette organisation et visant à mieux garantir le succès des projets de reconversion en cours. Il est probable que la solution d'un pilote du site unique soit privilégiée.

Enjeux et perspectives : pour conserver son rang parmi les destinations touristiques phares, le Morbihan doit continuer à valoriser ses atouts, tout en répondant aux attentes des visiteurs. L'accent est mis sur le développement équilibré entre littoral, espaces urbains et zones rurales, la transition vers un tourisme durable et l'amélioration de la gouvernance des grands sites touristiques.

En conclusion, malgré un contexte budgétaire contraint, le département reste engagé dans le soutien et la dynamisation du secteur touristique, moteur économique majeur du territoire. Pour ce faire, le président nous propose de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2025, le dispositif d'aide à la signalisation touristique, de voter les crédits budgétaires figurant en page 237 du livre des rapports, d'attribuer à l'ADT une subvention de 1,850 M€ et de l'autoriser à signer l'avenant à intervenir avec ladite association.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Retour dans la salle des délibérations de Mmes Marie-Jo LE BRETON, Muriel JOURDA et Rozenn MÉTAYER, MM. Gérard PIERRE, Roman LOAS, Gilles DUFEIGNEUX et Nicolas JAGOUDET.

Nous passons au bordereau sur l'aménagement numérique et je laisse la parole à Benoît QUÉRO.

Aménagement numérique

M. QUÉRO, rapporteur de la 4^{ème} commission –

Le département accompagne le syndicat Mégalis Bretagne dans le cadre du projet Bretagne à très haut débit. Selon les données de l'ARCEP, publiées en juin 2024, la Bretagne occupe la dernière position des régions métropolitaines, avec un taux de 66 % des locaux raccordables à la fibre optique. Le Morbihan occupe quant à lui la 96^{ème} place du classement national des départements, avec un taux d'éligibilité à la fibre de 68 %. Il faut remarquer qu'il y a deux phases de déploiement : tout d'abord un déploiement qui concerne des opérateurs privés, sur les zones où ils ont été retenus, lors de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État en 2011. Il s'agit plus précisément de 45 communes morbihannaises, des agglomérations de Vannes, Lorient et Cap Atlantique. Malgré ces déploiements privés, il subsiste, au sein de ces zones, 18 000 locaux à équiper de la fibre, dont 17 600 à déployer par Orange. Le rythme des déploiements complémentaires s'est fortement ralenti puisque seulement 3 900 prises ont été rendues éligibles à la fibre sur les 12 derniers mois. En octobre 2024, Orange a indiqué qu'un programme sera mis en place pour accélérer le rythme des déploiements restant à réaliser.

Par ailleurs, le taux d'équipement est toujours inférieur aux prévisions dans la zone de déploiement de Mégalis Bretagne, qui vise à compléter les déploiements privés, pour desservir environ 60 % des locaux du Morbihan. On distingue trois phases.

- ❖ La phase 1, qui s'étalait de 2014 à 2018, est aujourd'hui finalisée. Le taux de réalisation est de 95 % et cette phase concerne 56 000 locaux. Les locaux restant à équiper sont des extensions en cours de réalisation et des prises gelées, en raison notamment des refus de syndics de copropriété.

- ❖ La phase 2 du projet, qui est la tranche 2019-2023, concerne 113 400 locaux. Le taux de réalisation est de 86 %. Le déploiement initial est en voie d'achèvement sur plusieurs secteurs. Il faut préciser que des travaux prévus à Belle-Île-en-Mer, en phase 2, ont été décalés en phase 3, pour des raisons notamment d'opérations de génie civil.

- ❖ La phase 3 concerne, quant à elle, la dernière étape du projet, sur la période 2023-2026. Elle porte sur 180 900 locaux, dans les zones les plus difficiles à raccorder. Sur les 180 900 locaux, 66 500 prises ont été construites et 29 600 sont éligibles à la fibre, ce qui correspond à un taux de réalisation de 14 %.

Toutes phases confondues, le projet Bretagne très haut débit atteint aujourd'hui un taux de réalisation de 53 %. Avec le déploiement de la phase 3 du projet, le syndicat Mégalis devra faire face à d'importants besoins de trésorerie. Le département poursuivra donc son soutien financier en 2025, en application du dispositif d'accompagnement inscrit dans la convention signée entre le département et Mégalis en 2024, qui permet d'assurer le financement de l'ensemble du projet.

Pour en venir aux propositions budgétaires en tant que telles pour 2025, au titre du haut et du très haut débit, le montant de notre participation, en 2024, en investissement, n'a pas été intégralement versé au syndicat. En effet, l'objectif visant à rendre raccordables 165 000 locaux, au 30 juin dernier, n'a pas été atteint. Seulement 159 172 locaux ont été livrés. Je vous rappelle que nous avons conditionné nos paiements à la bonne réalisation des travaux. Il semble que cela porte ses fruits puisque nous constatons une accélération, notamment au niveau morbihannais. Il est donc proposé, au titre de l'année 2025, un crédit de paiement d'investissement de 6 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 107 335 €. Le versement de la participation en investissement sera conditionné à l'atteinte de l'objectif de déploiement fixé pour le 31 décembre 2024, à hauteur de 205 000 prises.

Le fonds de sécurisation et de développement du très haut débit permet au département d'accompagner Mégalis dans le cadre du déploiement du projet Bretagne très haut débit. Il nous est donc proposé de

voter un crédit de paiement d'investissement de 1 180 677 € qui permettra de solder ce fonds de sécurisation mis en place en 2019.

Enfin, le département participe chaque année aux frais de fonctionnement liés aux opérations de montée en débit ADSL réalisées par Mégalis, qui concernent 11 000 foyers morbihannais. Il est proposé de voter un crédit de paiement de fonctionnement de 13 000 €, au titre de l'année 2025.

Depuis 2016, le département exploite la liaison en fibre optique entre Quiberon et Belle-Île-en-Mer, qui a été mise à disposition des opérateurs, Free, Orange, Bouygues et SFR. Pour assurer la maintenance des parties sous-marines et terrestres du câble, il est proposé de voter un crédit de paiement de 40 000 € en fonctionnement et un crédit de paiement de recettes de fonctionnement de 115 000 € correspondant aux produits commercialisés auprès de ces opérateurs.

Enfin, le département met à disposition les fourreaux départementaux au bénéfice des opérateurs télécoms Orange, Mégalis Bretagne, Free, Vannes Agglo numérique. Dans ce cadre, il est proposé de voter un crédit de paiement de recettes de fonctionnement de 15 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires mentionnés en page 229 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux bordereaux de la 5^{ème} commission : « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* ».

Je laisse la parole à Stéphane LOHEZIC qui nous rapporte le point 22, relatif aux espaces naturels et activités de nature.

Espaces naturels et activités de nature

M. LOHEZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission.

Merci, M. le président. Chers collègues, il y a tout juste un an, nous validions notre nouveau schéma départemental des ENS et de la biodiversité. C'est un acte fondateur qui entérine des engagements pris par le département pour plus d'une décennie. Ces engagements étant déterminants pour préserver, restaurer, gérer et donner à voir le riche patrimoine naturel départemental, au premier rang duquel celui présent sur nos sites ENS. Cette année 2024 aura été marquée par l'engagement de l'élaboration de notre premier schéma départemental des randonnées, qui devrait trouver son aboutissement en 2025. Il s'agit d'affirmer la place prépondérante du département pour développer de nouveaux itinéraires de randonnée de qualité, valoriser le patrimoine de chemins existants, encourager les pratiques et tenir compte des nouvelles demandes des usagers.

Le budget proposé tient compte de ces engagements pris. Il est plutôt bien préservé des réductions budgétaires qui affectent d'autres politiques, dans un contexte où les recettes, liées à la taxe d'aménagement, ne prennent cependant pas une orientation favorable, nous obligeant à recourir à un abondement du budget principal. Comme évoqué dans l'addendum afférant au budget primitif, la part du produit de la taxe d'aménagement permettant le financement des actions en matière d'ENS et de randonnées, a été revue à la baisse au regard des encaissements sur les trois derniers mois de l'année 2024 et il est désormais estimé à 3,4 M€.

En 2025, le président nous propose donc, pour cette politique, 4,496 M€ en autorisations de programme, 7 072 144 € en crédits de paiement et 280 000 € en recettes.

En matière d'ENS, la préservation et la valorisation des sites passent par des études et acquisitions, des aménagements, la gestion et l'accueil du public, ainsi que des partenariats. Au titre de ce programme d'intervention, le président nous propose de voter les crédits budgétaires suivants :

- une autorisation de programme de 1,870 M€ pour réaliser des études, des acquisitions et des aménagements ;
- une autorisation de programme de 250 000 € pour les subventions en accompagnement des communes, de leurs groupements et des associations, dans la réalisation d'actions de restauration et d'équipement de sites naturels remarquables ;
- une recette de 20 000 € et des crédits de paiement de 3,884 M€ répartis à raison de 1,869 M€ au titre de l'investissement et de 2,015 M€ au titre du fonctionnement.

Ces crédits seront notamment utilisés pour les projets suivants : la poursuite et l'engagement de plusieurs plans de gestion de nos sites ENS ; des inventaires d'habitats naturels de la faune et de la flore, prioritairement au sein des massifs forestiers ; la conception d'une nouvelle application numérique pour collecter et bancariser, avec plus de fiabilité et d'efficacité, les données naturalistes collectées par le département ; des analyses et des acquisitions foncières pour créer de nouveaux sites ENS ou conforter les quelques 103 sites existants ; le déploiement d'une nouvelle signalétique utilisant une charte graphique validée cette année ; la poursuite des études pour identifier les actions à mettre en œuvre pour prévenir ou accompagner les sites ENS soumis au phénomène d'érosion et de submersion marine.

Au mois de mars prochain, et fait marquant 2025, le président nous proposera de valider le projet de plan départemental des forêts et des landes dont l'élaboration est quasiment finalisée et est supervisée par la 5^{ème} commission. Toutes ces actions sont des mises en application concrètes de notre schéma des ENS et de la biodiversité.

Au titre du programme d'intervention « *Randonnées* » le président nous propose de voter deux autorisations de programme :

- une première de 2,150 M€ pour permettre l'aménagement et la promotion des itinéraires départementaux ;
- et une seconde de 90 000 € pour accompagner les communes et les groupements pour la création, la gestion et la promotion des itinéraires locaux de randonnées.

En outre, 2,801 M€ de crédits de paiement sont prévus, répartis à raison de 2,547 M€ au titre de l'investissement et 255 000 € au titre du fonctionnement, ainsi qu'une recette de 160 000 €.

La dynamique de travaux reste très forte. Un grand nombre de projets est encore prévu en 2025 et des opérations engagées en 2024 seront finalisées. Les projections réalisées pour établir notre programme prévisionnel d'investissement pour les trois années à venir laissent apparaître des besoins financiers pour des opérations conduites sous maîtrise d'ouvrage départementale, à plus de 2 M€ par an. L'engagement des études et des chantiers devra être mis en adéquation avec les possibilités budgétaires du département.

Pour le programme d'intervention « *Bocage et forêts* », le président nous propose le vote d'une autorisation de programme de 135 000 €. En outre, 297 000 € de crédits de paiement sont répartis, à raison de 114 000 € au titre de l'investissement, pour aider les actions de restauration du tissu bocager, dans le cadre du programme Breizh bocage et 183 000 € au titre du fonctionnement, principalement pour un appui financier à plusieurs acteurs de la forêt qui participent à la mise en valeur et à la protection du patrimoine forestier du territoire départemental.

Enfin, en matière de régulation des moustiques, le département poursuivra en régie directe les actions de surveillance, de suivi, de traitement et de contrôle des populations de moustiques, dans le cadre du programme d'intervention intitulé « *Démoustication* ». À ce titre, le président nous propose de voter une autorisation de programme de 1 000 € pour le renouvellement des matériels et 88 000 € de crédits de paiement sont prévus principalement pour les achats de produits de traitement et notre participation aux frais d'intervention de Cap Atlantique, sur le territoire de trois communes morbihannaises. Nous avons programmé, en 2025, deux nouvelles interventions, sur le territoire de la commune de Sarzeau, à sa demande

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires, tels que figurant en pages 246 à 248 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose que nous votions. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au rapport sur l'eau et je laisse la parole à M. GUIHARD.

Eau

M. GUIHARD, rapporteur de la 5^{ème} commission

Merci, M. le président. Le département poursuivra, en 2025, son engagement volontariste au titre de sa politique de l'eau. Cependant, comme d'autres politiques départementales, elle fait l'objet d'une réduction d'enveloppe budgétaire, pour contribuer au besoin d'économies. Cette réduction est modérée pour les projets relatifs au grand cycle de l'eau et plus prononcée pour les projets qui concernent le petit cycle.

Pour le programme d'intervention « *Qualité des milieux aquatiques* », principalement dédié au grand cycle de l'eau, le budget que nous propose le président est assez similaire à celui présenté pour l'exercice 2024. L'autorisation de programme sollicitée est de 1,250 M€, en retrait de 250 000 € par rapport à 2024. En termes de crédits de paiement, l'enveloppe prévue est légèrement supérieure à 1,5 M€ et à un niveau quasi égal à celui de 2024. Nous projetons également une recette de 326 000 €, qui correspond, pour l'essentiel, à des subventions attendues auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne, pour le financement des postes de notre animation et assistance technique départementale, le SATESE et ASTER, très appréciés sur nos territoires.

En restant synthétique, ce programme d'intervention permet de financer les opérateurs de bassin versant et leurs partenaires, qui s'investissent pour la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions diffuses, essentiellement agricoles. Les enjeux en la matière restent particulièrement forts en Morbihan, notamment de la rive gauche du Blavet jusqu'au bassin versant de la Vilaine et de l'Oust. Dans ce secteur, de nombreuses masses d'eau n'ont toujours pas atteint le bon état, comme l'exige la directive cadre de l'eau et la qualité des eaux reste encore souvent préoccupante pour plusieurs paramètres. Face à ce constat, les différents maîtres d'ouvrage engagent des programmes plus ambitieux, notamment pour démultiplier les travaux destinés à améliorer les caractéristiques physiques des ruisseaux et des rivières. Pour réduire les pollutions diffuses, ces mêmes maîtres d'ouvrage seront confrontés, à compter de l'année prochaine, à un désengagement de l'Agence de l'eau en termes de financements. Le département va donc poursuivre son appui financier auprès de ces différents opérateurs, en consacrant une enveloppe de 836 000 € pour la restauration des milieux aquatiques et une seconde de 321 000 € pour la lutte contre les pollutions diffuses, sans prétendre se substituer à l'Agence de l'eau.

Concernant notre assistance technique et notre animation départementale, nous prévoyons une dépense de 360 000 € en fonctionnement. En matière d'assainissement, elle permettra de poursuivre l'accompagnement des 49 collectivités et de 105 systèmes d'assainissement par nos ingénieurs et notre prestataire. Ces crédits contribueront également au fonctionnement de notre observatoire de l'assainissement des milieux aquatiques et à la mise en œuvre du réseau patrimonial de suivi de la qualité de plusieurs cours d'eau.

Plus accessoirement, 1 000 € sont inscrits pour notre participation au SAGE Aulne. Nous demanderons notre retrait du syndicat mixte qui porte ce SAGE, comme nous l'avons fait dans d'autres situations similaires.

S'agissant du soutien financier du département aux investissements du petit cycle de l'eau, il s'exprime dans le cadre du programme d'intervention « *Eau potable et assainissement* », via un fonds spécifique, le FIEA. Nos contraintes financières nous obligent, en 2025, à réduire l'autorisation de programme et les crédits de paiement comparativement à 2024, qui s'établiront respectivement à 1 M€ et à 2 M€. Il conviendra donc que nous soyons plus sélectifs dans les choix de dossiers aidés. La priorité sera donnée aux maîtres d'ouvrage ruraux, aux ressources financières souvent plus limitées.

En conclusion, M. le président nous propose de voter les crédits budgétaires figurant en page 253 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT — Merci, Alain Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au bordereau 24 relatif au soutien au monde agricole. Marie-Christine LE QUER.

Soutien au monde agricole

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Merci président. Le département a été, pendant plusieurs décennies, un soutien très actif des agriculteurs, de la profession agricole et des entreprises de l'agroalimentaire. Depuis la loi NOTRe en 2015 et la reprise par la région de la compétence économie, le département n'a plus la possibilité ni la vocation de s'investir avec l'ambition qui l'animait jusqu'à cette date. Nous avons cependant fait le choix de rester aux côtés de la profession agricole de manière volontariste et dans les limites qui sont celles fixées par la loi.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, le président nous propose de renouveler notre appui financier dans trois directions :

- Au bénéfice de la chambre d'agriculture et dans le cadre d'une convention pluriannuelle, plus particulièrement pour le développement de l'agritourisme, autrement dit du tourisme rural, dans le cadre du réseau « *Bienvenue à la ferme* », marque des chambres d'agriculture. Le président nous propose d'inscrire un crédit de paiement de 30 000 €, en 2025, à ce titre.
- Au bénéfice des syndicats agricoles ensuite, pour un montant de 20 000 €. Il s'agit d'accompagner ces organisations, dans une période où les professionnels restent particulièrement inquiets pour leur avenir, dans des contextes de fortes incertitudes nationales et internationales auxquelles s'ajoutent les conséquences du changement climatique.
- Enfin, au bénéfice des agriculteurs irrigant, qui se sont engagés dans des projets de création de nouvelles réserves d'eau ou de modernisation de leur équipement d'arrosage et qui ont obtenu des subventions jusqu'en juin 2023, date à laquelle le dispositif régional, auquel le département était adossé, a cessé. Les crédits prévus à hauteur d'un peu plus de 65 000 € permettront de verser les subventions accordées.

En conclusion, les crédits de paiement proposés par le président, mentionnés en page 256 du livre des rapports, s'élèvent à 115 194 € pour le soutien au monde agricole.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au dernier bordereau de la 5^{ème} commission, le bordereau 25, expertises et analyses en environnement. Marie-Christine LE QUER.

Expertises et analyses en environnement

Mme LE QUER, rapporteur de la 5^{ème} commission.

Merci président. La politique sectorielle « *Expertises et analyses en environnement* » regroupe nos interventions dans le cadre du conseil scientifique de l'environnement du Morbihan (le CSEM) et celles relatives au groupement d'intérêt public Inovalys.

Concernant le CSEM, nous avons validé sa feuille de route lors de notre réunion du 24 juin 2024. Elle décrit les trois axes d'intervention de cette instance originale, à savoir l'expertise, le conseil et l'accompagnement, en toute indépendance, pour éclairer et approuver les politiques du département ; la contribution à un système d'information sur l'environnement, centré sur les données produites par le département, la diffusion et la valorisation d'informations environnementales fiables pour contribuer au renforcement de la culture scientifique. Ce conseil, présidé par David MENIER, professeur en géosciences marines à l'UBS, regroupe six scientifiques. Afin d'indemniser leurs déplacements, le président nous propose des crédits de paiement, pour un montant de 1 200 €.

Concernant le GIP Inovalys, comme vous le savez, le laboratoire départemental d'analyses a rejoint ce groupement depuis le 1^{er} janvier 2022. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce choix. Les excellents résultats financiers du GIP, suite à ses succès commerciaux, mais aussi grâce à de très bonnes performances de gestion, permettent d'envisager en 2025, comme en 2024, une nouvelle baisse substantielle des contributions dues par les départements. Aussi, le président nous propose d'inscrire, en recettes, pour 2025, un montant de 1,750 M€, qui correspond au remboursement des rémunérations des personnels mis à la disposition du GIP, déduction faite de la contribution attendue du département et des loyers du bâtiment du LDA mis à disposition du GIP.

En conclusion, le président nous propose de nous prononcer sur les crédits budgétaires figurant en page 258 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux bordereaux de la 6^{ème} commission : « *Éducation, culture, sport et vie associative* ».

On commence par le bordereau 26, relatif aux travaux dans les collèges, présenté par Marie-Hélène HERRY.

Travaux dans les collèges

Mme HERRY, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le président. Le département a la charge des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des 42 collèges publics. Le programme d'intervention « *Travaux dans les collèges* », regroupe donc l'ensemble des travaux destinés à répondre aux besoins nouveaux, aux enjeux de la transition énergétique et à maintenir le parc en état.

Au titre des dépenses en investissement direct, il est proposé de voter une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 25,10 M€ et d'y affecter les opérations majeures suivantes :

- 6 M€ pour le collège de Pontivy « Romain Rolland » et la reconstruction de son internat ;
- 4,1 M€ pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- 2,5 M€ pour la réhabilitation bâtementaire du collège de Riantec ;
- 2 M€ pour la végétalisation des cours des collèges ;
- 1,8 M€ pour la réhabilitation bâtementaire du collège de Pontivy « Romain Rolland » ;
- 1,2 M€ pour la restructuration du service de restauration du collège de Sarzeau ;
- une opération de « *Maintenance et grosses réparations dans les collèges* » d'un montant de 7,5 M€, pour permettre, comme chaque année, de répondre aux demandes d'améliorations fonctionnelles diverses, telles les passages en self participatif, la rénovation de salles d'enseignement, etc. et aux enjeux règlementaires et de rénovation énergétique des collèges, tels que la réfection de toitures avec isolation compatible avec la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation, le remplacement de menuiseries, l'amélioration du pilotage des chaufferies, etc.

Il est également proposé d'inscrire un crédit de 11,780 M€ pour honorer les engagements antérieurs gérés en autorisations de programme.

Enfin, il est proposé d'abonder deux opérations majeures :

- un abondement de 2 M€ pour l'autorisation de programme 2019 « *Collège de Lanester Henri Wallon - Déconstruction reconstruction* », qui sera ainsi portée de 19 M€ à 21 M€ ;
- un abondement de 1,2 M€ pour l'autorisation de programme 2024 « *Collège Joseph Kerbellec à Quéven – Rénovation énergétique et travaux divers* », qui serait ainsi portée de 6 M€ à 7,2 M€.

Par ailleurs, le département participe financièrement aux travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la région Bretagne, portant sur des bâtiments mutualisés. Dans ce cadre, le président nous propose de voter une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 550 000 € pour le financement des deux opérations suivantes :

- 100 000 € pour l'opération « *Cité scolaire Brocéliande à Guer - Mise en sécurité du site - Rénovation du service de restauration et rénovation d'une salle de technologie* » ;
- 60 000 € pour l'opération « *Service de restauration du collège Jean-Loup Chrétien et du lycée Marcellin Berthelot à Questembert* ». Le service de restauration des deux établissements est cogéré par les deux collectivités suivant une convention cadre du 27 novembre 2009. Dans le cadre de la restructuration globale du lycée, la région prévoit la construction d'un nouveau service de restauration. Son implantation nécessitera la déconstruction de deux bâtiments dont un appartient au département. La région financera intégralement la démolition de son bâtiment et en application de la convention cadre rappelée, elle sollicite le département pour une prise en charge intégrale de la démolition du bâtiment du collège.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le président nous propose de voter une autorisation d'engagement d'un volume de 1,560 M€ dont :

- 385 000 € pour la fourniture de petits équipements nécessaires aux travaux réalisés par les différentes équipes de maintenance ;
- 1,083 M€ pour les travaux de réparation et d'entretien sur les biens mobiliers et immobiliers (terrains, bâtiments et matériels), la maintenance des installations confiées aux entreprises, la location de classes modulaires et diverses dépenses réglementaires ;
- enfin, 92 000 € pour les honoraires d'études et de prestations diverses : transport de biens, gardiennage, frais de nettoyage, combustible (bois).

Une recette est également inscrite au projet de budget. En effet, la déconstruction/reconstruction, y compris du gymnase, du collège Saint-Exupéry à Vannes se poursuit avec le démarrage des travaux prévu au 2^{ème} trimestre 2025. La ville de Vannes s'est engagée, avec le département, pour que nous réalisions la maîtrise d'ouvrage de ces opérations. Dans ces conditions, le président inscrit un crédit prévisionnel de recettes de 4,513 M€ correspondant au remboursement par la ville de Vannes des sommes qui seront financées par le département en 2025, au titre de la reconstruction de ce gymnase.

Par ailleurs, le président a également inscrit un volume de recettes de 1,129 M€ relatif au versement à venir de subventions concernant plusieurs opérations d'investissements. Ces recettes, qui sont constatées dans le rapport général, concernent les projets ci-après :

- L'extension/restructuration du collège Goh Lanno à Pluvigner, avec une recette de 500 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements.
- Les travaux concernant la rénovation thermique du collège René Guy Cadou à Malansac sont terminés et il est inscrit des recettes d'un montant de 100 000 € correspondant au solde de subvention au titre du plan de relance.
- La restructuration du collège Châteaubriand à Gourin se poursuit et il est inscrit une recette provenant du Fonds vert d'un montant de 500 000 €.
- La rénovation énergétique du collège Joseph Kerbellec à Quéven est en phase d'étude de diagnostic et d'opportunité. Cette opération pourrait faire l'objet d'une subvention au titre du Fonds vert dans les années à venir. Sur 2025, il est inscrit une recette prévisionnelle au titre du programme ACTÉE de 29 000 € correspondant à la subvention pour l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour étudier la faisabilité de la réalisation d'un contrat de performance énergétique sur cette opération.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement et d'entretien dans les collèges publics, tels que récapitulés en pages 266 et 267 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? M. CARIS.

M. CARIS – M. le président, chers collègues, une courte intervention, si vous me le permettez. Bien évidemment, nous souscrivons au programme de travaux proposé dans les collèges et saluons tout particulièrement, en ce qui nous concerne ma collègue Myrienne COCHÉ et moi-même, le lancement de l'opération de déconstruction/reconstruction du collège Henri Wallon, à Lanester, qui nous tient à cœur.

Pour autant, nous souhaitons, une fois encore, attirer votre attention sur la situation préoccupante des travaux toujours attendus au collège de Tréfaven, à Lorient. Ce dossier a déjà fait l'objet de plusieurs interventions et courriers de notre groupe, mais force est de constater que la situation demeure bloquée. Malgré les engagements pris, les retards persistants suscitent une impatience légitime et une inquiétude au sein de la communauté éducative. Si nous saluons la visite de Mme PENHOÛET sur le terrain, il nous paraît indispensable que notre collectivité clarifie rapidement le calendrier des travaux et les moyens alloués pour leur réalisation. De nombreux travaux restent en attente et sont en suspens. Je ne vais pas tous les lister, parce que nous en avons eu une liste assez impressionnante. Même si ce sont des petits travaux, cela génère tout de même des désagréments. Un panier de basket non réparé depuis plus d'un an ; un moteur a été déposé, mais aucune nouvelle depuis. Ouverture du portail entre le gymnase et la salle polyvalente jamais électrifié ; les fils électriques pendent. Un film occultant jamais posé sur les vitres du gymnase. Un local vélo pour les personnels promis depuis deux ans, toujours pas en place... Tous ces retards et dysfonctionnements nuisent non seulement à l'image du département,

mais aussi aux conditions d'apprentissage et de travail de nos jeunes. Il est grand temps d'apporter des réponses concrètes à tous ces désagréments ; ils n'ont que trop duré, à notre avis. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Nous n'ignorons pas les quelques difficultés, même si la majeure partie a été résolue. Quelques contentieux avec l'assurance génèrent aussi ces retards. Le DGS vous écoutait avec attention et nous allons veiller à ce que les derniers points qui n'ont pas encore été résolus le soient. Nous nous réjouissons bien sûr que nous puissions lancer les opérations sur Henri Wallon et bien d'autres. C'est la démonstration que nous avons gardé des crédits d'investissement pour moderniser nos collèges et les reconstruire que nous pouvons continuer à avancer sur cela. Christine PENHOÛËT.

Mme PENHOÛËT – Pour accompagner la réponse, nous avons quand même mis 17 M€ sur le collège de Tréfaven et beaucoup de choses fonctionnent. Les derniers dysfonctionnements sont en cours de résolution et ils seront résolus. Des entreprises sont parties travailler sur d'autres sites et il est toujours difficile de les faire revenir.

LE PRÉSIDENT – En interne, le directeur des bâtiments est aussi parti en retraite et un remplacement est en cours. L'équipe pédagogique n'est pas non plus de la plus grande des souplesses parfois. Il y a aussi l'assurance. Quelques critères peuvent engendrer cette situation de manière concertée, mais nous sommes conscients de ces dysfonctionnements et nos équipes sont au travail pour les résoudre. Nous passons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point 27 relatif à la politique en faveur des collèges. Je laisse la parole à Mme PENHOÛËT.

Politique en faveur des collèges

Mme PENHOÛËT, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci M. le président. Chers collègues, la politique du département en faveur des collèges est construite autour de trois objectifs :

- offrir des conditions d'accueil et d'étude de qualité dans les collèges ;
- favoriser l'ouverture d'esprit et le sens de l'initiative chez les collégiens ;
- mettre en œuvre une politique de restauration de qualité et accessible.

Ils traduisent notre volonté d'accompagner les collégiens du département vers la réussite, tout en ayant d'une part le souci d'une gestion rigoureuse et efficace des ressources consacrées à l'éducation et d'autre part, le respect du principe d'équité. Pour mettre en œuvre cette politique, les modes d'intervention privilégiés sont les dotations et subventions aux collèges publics et privés, ainsi que les actions à destination des collégiens. La très grande majorité de ces dispositifs a été votée lors de notre réunion du 20 septembre dernier et les éléments de ce bordereau reprennent donc, en termes budgétaires, nos engagements envers les collèges publics et privés.

Au-delà des éléments que je vais vous détailler, il faut rappeler que notre politique en faveur des collégiens inclue les rémunérations des personnels, notamment les agents techniques des collèges, pour environ 15 M€, les travaux de raccordement à la fibre optique et pour assurer les travaux de construction d'entretien et de maintenance des bâtiments, un volume d'autorisations de programme de 28,3 M€ et de crédits de paiement de 20,910 M€, qui font l'objet d'inscriptions budgétaires qui vous sont présentées par ailleurs.

Après une évolution majeure des inscriptions des crédits de paiement en 2024 pour permettre à nos établissements de faire face à la hausse des coûts de l'énergie (+ 4,240 M€), soit 16,5 % d'augmentation, vous noterez, à nouveau, pour ce projet de budget 2025, une hausse significative des moyens consacrés à la politique collèges. Ainsi, les inscriptions en crédits de paiement, au projet de budget, sont arrêtées à 31,660 M€ pour 2025 contre 29,850 M€ en 2024, soit une nouvelle augmentation de 6,1 %, portée en majeure partie par l'accélération des investissements du département dans le projet de reprise de la maintenance informatique des collèges publics (+ 900 000 € en 2025), soit 13,2 % d'augmentation par rapport aux crédits d'investissement 2024.

S'agissant tout d'abord des dotations et subventions aux collèges publics, le président nous propose le vote de deux autorisations de programme, la première étant relative à l'investissement direct, pour un montant de 600 000 € et la deuxième à l'investissement indirect, pour un montant de 449 764 €. Il propose également le vote de crédits de paiement de 8 838 915 € et de 1,1 M€ en recettes, correspondant à la participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges publics et des familles, au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire. Ces sommes intègrent les différentes composantes des dotations aux 42 collèges publics, liées à leurs besoins en termes de fonctionnement et d'équipement courant. Le premier équipement mobilier est l'accès aux installations sportives, ainsi que notre contribution directe au paiement des charges d'énergie de tous les établissements. Les modalités d'attribution des dotations en vigueur sont reconduites, afin de permettre aux établissements de poursuivre sereinement leurs activités. Pour la première fois, ce projet de budget intègre notre participation à la compensation des charges de fonctionnement des services mutualisés avec la région Bretagne pour les collèges de Guer, Questembert et Hennebont, évaluée à 330 000 €.

S'agissant ensuite des dotations et subventions aux collèges privés, le président nous demande de voter une autorisation de programme d'un montant total de 3 M€, des crédits de paiement de 16 116 601 €, dont 13 716 601 € en fonctionnement, et des recettes à hauteur de 120 000 €, qui correspondent à la participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges privés.

Ce programme en direction des 45 collèges privés se compose des dotations de fonctionnement et d'équipement courant, du soutien à l'équipement immobilier dit Falloux, et des dotations d'accès aux installations sportives.

S'agissant des différents dispositifs menés dans le cadre de notre politique éducative s'adressant à l'ensemble des collégiens morbihannais, le président nous propose le vote de crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 880 000 €. Il s'agit ici de l'ensemble de nos parcours collégiens, qui sont fortement sollicités par les enseignements et auxquels le président nous propose de consacrer 850 000 € en fonctionnement. Il faut noter qu'au sein de ces derniers crédits, figure le financement de la lutte contre la précarité menstruelle, dont le coût des consommables a fortement augmenté, justifiant d'autant plus l'intérêt de cette action sociale. Le président nous propose également la reconduction du dispositif « *Collège Trotter 56* », permettant le soutien des échanges avec les établissements d'enseignement de pays de l'Union européenne, et ce en y inscrivant 30 000 €.

Concernant l'équipement informatique des collèges, le président nous propose le vote d'une autorisation de programme pour un montant de 1,450 M€ et de crédits de paiement de 4 436 947 €. Il s'agit ici de financer le plan d'équipement des collèges publics et privés, sur le rythme prévu en décembre 2022. L'année 2025 verra également l'accélération des dépenses d'investissement consacrées au déploiement du dispositif de maintenance informatique des collèges publics. 11 collèges supplémentaires seront ainsi intégrés au giron de la maintenance informatique départementale, contre 4 en 2024. Il faut noter que les actions de raccordement des collèges publics à la fibre optique, portées dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, complètent aussi ces dispositifs.

S'agissant de la restauration dans les collèges, le président nous propose l'inscription de 1,392 M€ en crédits de paiement de fonctionnement et 65 000 € de recettes. Ce programme recouvre plusieurs réalités bien distinctes.

Tout d'abord, le président nous propose d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 1,2 M€ pour le financement du dispositif « *Rest'o collège 56* », consacré à l'aide à la prise des repas et à la journée d'internat, au sein des collèges publics et privés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'approvisionnement de la cuisine du collège de Tréfaven par la cuisine centrale du collège Brizeux de Lorient, 65 000 € sont prévus, tant en recettes qu'en dépenses.

Enfin, pour permettre la mise en œuvre de notre stratégie de restauration dans les collèges publics, adoptée lors de notre réunion de juin dernier, le président nous propose l'inscription d'un crédit de paiement de 127 000 €.

Après l'énumération de ces différents dispositifs et des engagements financiers que le président nous demande de prendre en faveur des collèges, je tiens à en faire le récapitulatif, pour vous faire noter que 31 664 463 € en crédits de paiement représentent une augmentation de près de 8,4 M€ par rapport au budget primitif 2022, soit une augmentation de près de 36 % des crédits consacrés à la politique « *Collèges* » sur cette période. Dans un contexte financier incertain, cela démontre, une nouvelle fois, l'engagement très fort du département du Morbihan au service de l'éducation des collégiens.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés en pages 275 et 276 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Alain CARIS.

M. CARIS – M. le Président, chers collègues, concernant la politique en faveur des collèges, je souhaite réaffirmer, dans un premier temps, ici, des attentes fortes de notre groupe sur plusieurs dossiers essentiels, toujours bloqués, à notre connaissance, dans les tuyaux.

Tout d'abord, la création d'un conseil départemental des jeunes, promise mais sans réalisation concrète, malgré tout le travail réalisé par le groupe qui en a dessiné les contours, création que vous avez décidé de reporter sine die. Pourtant, dans le contexte national actuel, ce projet a tout son sens et devrait voir

le jour rapidement pour impliquer davantage notre jeunesse dans la vie démocratique et citoyenne de son département.

Ensuite, les engagements sur la restauration collective bio et locale, avec des expérimentations prévues dans plusieurs collèges, ne doivent plus rester des intentions, mais se traduire rapidement dans les faits. Un travail consensuel a été fourni par le groupe de travail sur le sujet.

Enfin, la revalorisation des aides aux collèges situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville nous paraît être une nécessité pour réduire les inégalités et renforcer les chances de réussite, en particulier ce qui concerne l'organisation de séjours à l'étranger par ces établissements, séjours de plus en plus coûteux qui excluent un nombre croissant de jeunes collégiens de milieux défavorisés, comme nous pouvons le constater en tant que membres des conseils d'administration des collèges. Ces trois enjeux attendent des réponses concrètes.

Concernant le plan d'équipement numérique et la maintenance informatique, nous souhaitons attirer votre attention, M. le Président, sur les retours que nous recevons concernant l'équipement en tablettes et leur maintenance dans les collèges. Si globalement ce dispositif fonctionne, plusieurs équipes pédagogiques nous signalent des besoins spécifiques, notamment en matière d'équipements mixtes, combinant tablettes et ordinateurs, pour répondre aux exigences de certaines disciplines. Cela ne semble pas être le cas ; le tout tablette semble dominer sur la mixité entre tablette et ordinateur. Ces besoins, exprimés par des professionnels sur le terrain, méritent une écoute attentive et des solutions adaptées. Comment y répondre ? Nous vous proposons qu'un bilan d'étape soit réalisé par la commission 6, afin d'identifier les difficultés que peuvent rencontrer certaines équipes pédagogiques dans l'usage des outils informatiques mis à leur disposition.

Pour en terminer, je souhaiterais évoquer la situation du collège Beaumanoir à Ploërmel. Comme vous avez tous pu le lire dans la presse locale, des enseignants et des parents d'élèves ont manifesté leur inquiétude, vendredi 13 décembre, face à la décision du rectorat de supprimer le poste de principal adjoint du collège contre la création d'un poste à temps complet de directeur pour les classes de Segpa, poste réclamé depuis une dizaine d'années déjà. Nous tenons à exprimer notre incompréhension et apporter notre soutien aux personnels et aux parents d'élèves du collège face à cette décision du rectorat, qui met à mal, une fois de plus, le service public d'éducation, alors que les effectifs de ce collège augmentent et qu'à la rentrée de septembre, deux nouvelles classes ont été ouvertes.

M. le Président, nous vous demandons d'intervenir auprès de M. le recteur, afin que soit revue cette décision qui met à mal les moyens humains de cet établissement, dans lequel notre collectivité a investi et investit pour offrir des conditions matérielles d'accueil de qualité à nos collégiens.

Par ailleurs, la municipalité de Ploërmel a décidé de ne pas remplacer les fléchages indiquant la direction des établissements d'enseignement public après les travaux dans les rues de la commune. Cette volonté de ne plus assurer la visibilité des établissements publics de Ploërmel n'est pas acceptable, alors que ces établissements publics, justement, ont besoin d'être signalés, puisqu'ils sont en périphérie de ville et difficilement accessibles. Vous nous avez dit, dans votre intervention de début de session, être un grand défenseur de la visibilité des services publics. Pourriez-vous vous rapprocher du maire de Ploërmel et user de votre pouvoir de persuasion, afin qu'il revienne sur cette décision ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je vais en parler à M. le Maire parce qu'il n'y a pas de raison que nos collèges ne soient pas indiqués, mais je suppose que les collégiens connaissent la route de leur établissement. Nous allons nous assurer qu'il en soit ainsi. Je vais passer un message à M. le Maire de Ploërmel. Cela s'inscrit sans doute dans une refonte beaucoup plus large de sa signalétique. Je vais lui poser la question.

Concernant le collège de Beaumanoir, nous allons regarder le sujet, mais certaines compétences relèvent du rectorat, d'autres sont les nôtres. Nous essayons de bien mener les nôtres et nous les laissons mener les leurs. Sans trop interférer dans ce qui relève de leurs compétences, des raisons ont sans doute prévalu à ce que le recteur prenne cette décision et ces orientations. Je verrai avec lui, mais je pense qu'il dispose d'un certain nombre de postes et propose des réorientations. Ce n'est parfois pas illogique. Je ne connais pas dans le détail ce sujet ; nous allons saisir le rectorat sur ce sujet.

Nous essayons de généraliser l'approvisionnement, l'évolution dans nos collèges et le bien-manger dans nos collèges. C'est aussi le sens de ce que nous avons fait avec la région Bretagne et les autres départements. Cela a vocation à se déployer, sans doute pas toujours au rythme que l'on voudrait, mais la volonté est là et l'on avance avec nos partenaires. C'est pourquoi, nous avons créé ce groupement d'achats.

S'agissant du conseil départemental des jeunes, la situation actuelle nous oblige à différer quelques projets. Nous avons été contraints de faire un certain nombre d'arbitrages. Lorsque l'on voit un arbitrage, indépendamment de tout le reste, on dit que ces crédits auraient pu être conservés, mais dans l'ensemble, nous avons été obligés de faire un certain nombre d'arbitrages. C'est pourquoi, le conseil départemental des jeunes a été un peu différé, mais nous avons validé le principe au sein de l'assemblée départementale et quand les conditions seront un peu meilleures, nous essaierons de revenir et de mettre en œuvre ce que nous avions prévu.

Rassurez-vous, nous mettons tout de même de forts moyens d'intervention auprès de nos collèges. Nous sommes l'un des départements de France où les moyens affectés aux collèges publics sont les plus élevés. Nous sommes dans le top 5 des départements de France en matière de soutien aux collèges publics, en euros par élève et nous en sommes fiers. Nous avons la chance ici d'avoir deux réseaux, qui ont une saine émulation. Ils concourent à ce que d'une manière générale, dans ce département, les résultats soient bons. Nous avons de bons jeunes, dans ce département ; je l'ai dit aux principaux de collèges que j'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement. Nous serons naturellement toujours à leurs côtés.

Quant au plan numérique, nous avons multiplié par plus de deux le montant qui lui a été affecté, soit un investissement très conséquent, massif du département. Il peut y avoir, ici ou là, quelques professeurs moins à l'aise avec les nouveaux outils, mais il appartient au rectorat et à d'autres de faire en sorte qu'ils soient au niveau en la matière. Nous essayons d'accompagner les équipes. Les moyens sont considérables. Christine PENHOÛËT.

Mme PENHOÛËT – Merci, M. le président. Concernant le plan de développement numérique, il faut rappeler qu'il est en cours de développement et que tout n'a pas été fait. Il ne faut pas encourager les collèges à crier avant d'avoir mal. Ce plan est déployé avec leur consentement. Nous travaillons avec eux et non pas contre eux. Nous avons une capacité à nous adapter et nous avons entendu les retours. Les services ont travaillé pour apporter des propositions nouvelles, qui vont être en test sur Sarzeau. L'objectif est de mettre en place des équipements périphériques à la tablette, pour la rendre la plus fonctionnelle possible. Certaines spécialités auront besoin d'un PC et ce sera entendu. L'objectif est vraiment de permettre aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions possibles. Pour certains, qui ne sont pas formés, qui sont trop près de la retraite pour être formés ou qui sont réticents, nous trouverons une solution alternative également. L'objectif est que ce plan soit adopté. Comme l'a dit M. le Président, nous avons doublé le coût et l'objectif est que ce plan fonctionne.

Concernant la restauration, le projet stratégique a été voté le 24 juin et il est en cours de mise en œuvre. Il va se mettre en place, mais il est encore très récent.

LE PRÉSIDENT – Merci. Il faut savoir que nous serons le 3^{ème} département de France labellisé également sur les appuis à la réussite éducative, notamment le label « 100 % Éducation artistique et culturelle ». Nous sommes sur le devant de la scène. Je rappelle que le plan numérique a été décidé en son temps avec des professeurs, des élèves et la DASEN (*Direction académique des services de l'Éducation nationale*). Nous n'avons pas décidé nous-mêmes ; l'ensemble des acteurs ont été réunis pour définir ce plan numérique. Comme dans tout domaine, certains sont moins à l'aise ; ce n'est pas un reproche, mais un constat. Des personnes, à la DASEN, accompagnent aussi les personnels à se former.

Mme PENHOÛËT – M. le Président, il faut rappeler également que notre parcours collégien de 880 000 € a été plébiscité par le nouveau DASEN et le directeur diocésain, qui ont trouvé que cette offre était très riche et offerte à tous les collégiens du département.

LE PRÉSIDENT – Merci. M. GIRARD.

M. GIRARD – Je voulais intervenir, parce que je n’arrive pas à comprendre un point sur la restauration collective, au vu des éléments que vous m’avez fournis et j’aimerais des précisions. Il a été constitué, il y a deux ans environ, un groupe de travail restauration collective, dirigé par Christine PENHOUËT. Une série de rencontres et de travaux de qualité ont débouché sur un ensemble de préconisations, notamment la mise en place de cinq collèges pilotes qui permettraient de progresser assez rapidement sur la question que des ingrédients proviennent d’une agriculture de qualité, issue le plus possible de nos territoires. Entre-temps, est arrivé le projet de plateforme régionale et l’envie de s’y inscrire est très intéressante. Je n’entends plus, dans vos propos, la volonté d’avoir des collèges pilotes qui me semble nécessaire, avec un accompagnement spécifique, de façon à avancer fortement et rapidement. Un outil est nécessaire, mais certains ont déjà existé par le passé et ils n’ont pas permis d’arriver au niveau attendu, notamment par la loi Egalim. Je voulais savoir ce qu’est devenu ce plan issu du groupe de travail. Est-ce qu’il est validé ? Est-ce qu’il sera mis en place et sous quel délai ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – La loi Egalim en tant que telle s’applique dans les collèges. L’une des résultantes est la création de Breizh achats, puisque nous l’avions formalisée. La formalisation était également le schéma départemental de la restauration scolaire, que nous avons voté en juin dernier et que nous appliquons déjà. Il est prévu cinq nouveaux collèges Ty Self l’an prochain. Nous avons la plateforme Breizh achats et la convention tripartite. La convention tripartite nous permet de reprendre la main parce que parfois, des établissements semblent volontaires. Mais avec votre mission parlementaire, si vous pouviez faire en sorte que les intendants de collèges et de lycées – la région a la même demande – basculent enfin comme agents départementaux, cela nous aiderait dans la mise en œuvre de nos politiques. Aujourd’hui, ils sont très autonomes et la volonté locale n’existe pas toujours dans un certain nombre d’établissements. Il faut qu’ils deviennent clairement des agents départementaux, qui mettent en œuvre la politique qui est la nôtre et que nous puissions avancer. Il y a tout de même des avancées concrètes. Des conventions tripartites commencent à se mettre en place et cinq nouveaux selfs sont engagés cette année. Concrètement, nous sommes dans le déploiement, avec nos partenaires aussi, dont Breizh achats qui s’y inscrit totalement. Après la phase de travail, nous sommes aujourd’hui dans la phase de déploiement. Rien ne s’y oppose, mais il est évident que si les intendants passaient agents départementaux, ce serait un facteur accélérateur, parce que tous n’ont pas les mêmes convictions sur le sujet.

Mme PENHOUËT – Nous avons la chance aussi d’avoir un coordinateur qui se déplace dans les collèges pour échanger et travailler avec les intendants de restauration et les équipes. Ce que nous avons voté le 24 juin est en train de se mettre en place.

LE PRÉSIDENT – M. GIRARD.

M. GIRARD – Je vais être plus clair, parce que j’ai du mal à avoir mes réponses. Au sein du groupe de travail, nous avons statué que la démarche n’avançait pas assez vite, que le GAB notamment était en capacité de nous accompagner fortement, avec une proposition qui semblait très concrète et qui permettait d’avancer dans cinq collèges pilotes. Nous avons même imaginé un travail dès cette rentrée scolaire. Est-ce que cette vision-là, cet accompagnement reste dans votre esprit ? À l’inverse, est-ce que vous avez abandonné l’idée, contrairement aux réflexions menées au sein du groupe de travail restauration collective ?

LE PRÉSIDENT – Le GAB est très bien, mais il est assez cher. Vous souhaitez que le GAB intervienne. Or, ce n’est pas si simple. Aujourd’hui, les choses se déploient. Nous avons une convention avec le GAB et nous ne pouvons pas toujours en rajouter par rapport à cette convention.

Nous passons au vote de ce point n° 27. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l’unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

Nous passons au point 28, relatif à la politique en faveur de la jeunesse et des partenariats éducatifs. Dominique LE MEUR.

Politique en faveur de la jeunesse et des partenariats éducatifs

Mme LE MEUR, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le président. La politique du département en faveur de la jeunesse s'est construite autour de deux objectifs :

- le 1^{er} : favoriser la réussite et les initiatives des jeunes morbihannais en leur permettant notamment de s'ouvrir sur le monde ;
- le 2^{ème} : soutenir les initiatives associatives locales, les différents acteurs du monde académique ou culturel local, qui mettent en œuvre des actions à destination des jeunes, dans des domaines de l'information, de l'orientation, de la découverte des métiers et de la prévention.

Afin de traduire ces objectifs et de les rendre concrets dans la vie des jeunes morbihannais, le président nous propose d'inscrire, au titre de la politique jeunesse du département, un crédit de paiement de fonctionnement de 1,163 M€.

S'agissant tout d'abord du soutien aux initiatives en faveur de la jeunesse, le président nous propose l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement de 640 000 €. Cette somme intègre les crédits pour le financement du dispositif « *Campus Trotter 56* », permettant chaque année la mobilité d'étudiants, pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger, ceux nécessaires au financement de l'aide au BAFA, ainsi que l'enveloppe nécessaire au financement des associations à caractère éducatif, intervenant dans le champ de l'information, de l'orientation, du bien-être et de la découverte des métiers.

Pour mémoire, lors de notre région du 24 juin dernier, nous avons décidé de mettre fin à la subvention d'étude dédiée aux étudiants, ainsi qu'à l'aide au transport des élèves internes, dispositifs éloignés de nos compétences propres.

Le président nous propose par ailleurs de mettre fin, à compter du 1^{er} janvier prochain, au dispositif de soutien des accueils de loisirs sans hébergement des communes et intercommunalités. En effet, l'impact de ce dispositif volontariste du département en faveur de ces structures semble relativement faible au regard du coût de fonctionnement de ces services, qui sont en outre financés par la CAF. Il est néanmoins prévu de réserver un crédit de paiement de fonctionnement de 300 000 € au budget, afin d'assurer, en 2025, le paiement des subventions au titre la période de septembre à décembre 2024.

S'agissant du soutien à l'enseignement supérieur, le président nous propose de maintenir notre soutien à l'enseignement supérieur privé, en inscrivant un crédit de paiement de 500 000 €, afin d'en renforcer l'accessibilité notamment.

Enfin, s'agissant de l'aide aux universités du temps libre, le président nous demande de reconduire un dispositif existant de soutien à ces associations, qui jouent un rôle social important, en inscrivant un crédit de paiement de 23 000 €.

En conclusion, le président nous propose de supprimer le dispositif de soutien à l'accueil de loisir sans hébergement, à compter du 1^{er} janvier 2025 et de voter les crédits budgétaires récapitulés en page 280 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la politique en faveur de la culture, bordereau 29. Ronan LOAS nous le rapporte.

Politique en faveur de la culture

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le président. Mes chers collègues, la politique culturelle du département du Morbihan repose sur un engagement fort et une vision à long terme. Elle conjugue des compétences obligatoires (lecture publique, archives, schéma départemental des enseignements artistiques et culturels), une action volontariste en faveur du patrimoine, un soutien à la création et à la diffusion artistiques et l'accès à la culture pour tous. Ce modèle est exigeant, mais fructueux. Les inscriptions en termes d'autorisations de programme sont à hauteur de 9,665 M€ et les crédits de paiement s'élèvent à 16,5 M€, pour nos politiques en faveur de la culture.

Notre première des priorités serait d'aboutir à la demande d'inscription des mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'Humanité. Cela passe par un soutien constant à l'association Paysage de mégalithes, qui porte cette candidature UNESCO, par la finalisation du nouveau bâtiment d'accueil et d'interprétation à Arzon, pour le cairn de Petit Mont et par le soutien du projet de musée de la préhistoire à Carnac.

Ensuite, en responsabilité, il s'agit d'ajuster notre ambition pour le chantier de restauration du domaine de Kerguéhennec, que nous avions engagé, avec pour objectif sa réouverture au printemps 2027. Le château et les communs du domaine ont fermé leurs portes au public pour une vaste opération de travaux, qui se poursuivra l'année prochaine. Les aménagements attendus pour le parc nécessiteront en outre d'engager le chantier du potager et du verger, un espace de recherche, de transmission, de création et d'agrément, d'actualiser les parcours des visiteurs dans le domaine en engageant de nouveaux projets de sculptures et une nouvelle signalétique. L'aménagement scénographique des futurs espaces patrimoniaux du château nécessite aussi l'acquisition de mobiliers et une campagne de restauration. Pendant ces années de travaux, le domaine de Kerguéhennec maintient également une mission d'éducation artistique et culturelle, en particulier en direction des collèves. Vous avez pu recevoir un ouvrage puisque nous continuons à organiser des résidences d'artistes. Bien que le domaine de Kerguéhennec soit fermé physiquement, il continue à vivre.

La troisième des priorités, pour 2025, est la labellisation du Morbihan par l'État département « *100 % Éducation artistique et culturelle* ». Il s'agit de consolider la collaboration pour notre politique culturelle, notre politique éducative et la politique de solidarité en direction de la jeunesse et de la petite enfance. Le schéma départemental des enseignements artistiques contribue à cet objectif. Il est d'ailleurs consolidé en fonctionnement, comme en investissement. Je commençais à avoir des questionnements de différents acteurs du département et je pense qu'ils seront rassurés avec cette annonce.

Concernant des sujets plus connus, comme les archives départementales, je rappelle que nous allons compléter les près de six millions de documents déjà en ligne sur notre site internet. La plupart des contacts se font maintenant par internet, plus que de manière physique. Nous avons près d'un million de visites annuelles sur notre site internet. Nous allons lisser sur quatre années au lieu de trois les engagements budgétaires que nous avons pris dans le passé.

Sur la lecture publique, nous avons environ 330 000 documents, sans cesse actualisés par nos équipes. Nous comptons 200 000 prêts réalisés en moyenne par année. 43 % des bibliothèques du territoire ne disposent d'aucun budget dédié aux actions culturelles ; le département a une place très importante sur l'irrigation de ces lieux de lecture publique, surtout pour les publics éloignés de la lecture.

Enfin, le département accompagne les communes dans leur politique par du conseil en ingénierie.

Concernant le programme « *Action culturelle et langues de Bretagne* », le schéma départemental 2022-2028 va se poursuivre en 2025, mais sera conforté. Il a pour objectif de maintenir la professionnalisation des structures d'enseignement artistique, de poursuivre l'irrigation du territoire et de développer la mise

en réseau des structures. Il prévoit un accompagnement aux actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et en direction des publics éloignés.

S'agissant de notre dispositif de soutien à la conservation et la restauration du patrimoine, nous avons expliqué que nous arrêtons de soutenir la partie privée, sauf quelques opérations qui pourraient être majeures, mais que nous maintenons le soutien aux acteurs publics, ce qui répond à un certain nombre de questions qui nous étaient posées régulièrement en commission permanente. Les raisons ont été expliquées lors de nos discours préliminaires. Nous aurons donc une autorisation de programme de 5,5 M€, avec un engagement exceptionnel en faveur du musée de préhistoire de Carnac, qui est un projet clé dans le cadre de la labellisation UNESCO.

Nous inscrivons également 991 000 € de crédits en fonctionnement, 190 000 € aux subventions pour la conservation et la valorisation du patrimoine et 111 000 € en fonctionnement direct. Ces sommes sont stables par rapport à 2024.

En outre, nous percevrons des recettes à hauteur de 150 000 €, liées aux redevances au titre du domaine de Suscinio et des cairns de Gavrinis et Petit Mont, que nous avons déjà vues en commission. L'opération Petit Mont retrace les opérations nécessaires pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil du cairn, avec des crédits de paiement en investissement à hauteur de 1,2 M€.

Nous finaliserons la valorisation du château de Suscinio à Sarzeau par l'aménagement de la cour intérieure pour laquelle sont inscrits 200 000 € en crédits de paiement.

En matière d'archéologie, les crédits sont en baisse de 24 000 €, à hauteur de 126 000 €. Les recettes sont en revanche en forte hausse, au titre de la redevance perçue pour nos diagnostics préventifs, soit + 115 000 €.

Notre programme des propriétés culturelles départementales, une nouvelle autorisation de programme de 2,7 M€ sera affectée à la mise en place de réseaux de chaleur à Kerguéhennec et à la mise en œuvre de nos obligations en matière d'équipements photovoltaïques. L'année verra se poursuivre également des opérations de restauration du château, de la chapelle et du bassin, tant attendues.

Pour information, le ministère de la Culture nous a notifié d'une recette de 1,179 M€ pour ces travaux. Au vu du calendrier prévisionnel de réalisation, nous inscrivons une recette d'investissement de 350 000 € pour 2025.

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, en quelques mots, notre programme ambitieux pour la culture et la culture pour tous, dans le département du Morbihan.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Ronan. Est-ce qu'il y a des questions ? M. CARIS.

M. CARIS – M. le président, chers collègues, l'action du département dans le domaine de la culture est maintenue. C'est une bonne chose, tant ce secteur est fragile. Nous voyons ce qui se passe dans les Pays de Loire, avec les annonces de la présidente des Pays-de-Loire et les levées de boucliers qui en résultent. Dont acte. Nous constatons avec satisfaction que vous avez enfin décidé de réexaminer certains dispositifs relatifs au patrimoine privé, après des années de demandes répétées et d'interpellations nombreuses de notre part, notamment en commission permanente. En effet, depuis le début de ce mandat, nous n'avons cessé de rappeler l'importance d'une politique juste, équilibrée et efficace pour préserver notre patrimoine. Pourtant, jusqu'à récemment, nos remarques et nos votes contre les subventions au patrimoine privé fermé au public faisaient face à des fins de non-recevoir. Mais à l'approche de 2025, il semble qu'un vent nouveau souffle sur cet hémicycle, emportant avec lui les réticences passées pour laisser place à une prise de conscience que nous espérons depuis longtemps. Mieux vaut tard que jamais ! Si ces ajustements avaient été adoptés dès nos premières interpellations, nous aurions permis à notre collectivité d'orienter quelques millions d'euros vers des secteurs qui nous paraissaient plus prioritaires, mais nous laissons le passé derrière.

Nous saluons une autre avancée notable. Pour les édifices privés, protégés au titre des monuments historiques, l'exigence d'ouverture au public d'au moins 40 jours par an sur une durée de trois ans est

désormais inscrite noir sur blanc dans la convention que vous prévoyez. Cette clarification est tout à fait légitime lorsque le département subventionne du patrimoine privé et nous y souscrivons pleinement. Pour autant, des questions demeurent quant à cette ouverture au public. Par quel moyen le public sera-t-il informé des jours et heures d'ouverture ? Comment peut-on être certain que le propriétaire respectera cette exigence d'ouverture ? Des questions demeurent et je n'ai pas de réponse à apporter ; je ne sais pas si vous en avez de votre côté.

D'autres aspects de vos choix nous interpellent. Si l'abandon des aides pour les édifices non protégés d'intérêt patrimonial privé répond à une demande récurrente de notre part et de nombreux élus locaux, il est dommage de constater que dans le même temps pour 2025, les plafonds de dépenses subventionnables et les taux d'intervention pour les édifices publics soient réduits (35 % à 25 % et un plafond de 1,750 M€ par an par tranche). Cela envoie un message un peu ambigu, à un moment où l'attractivité de nos communes repose plus que jamais sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Au risque de vous décevoir, ce ne sont pas vos demandes réitérées de supprimer les aides au patrimoine privé qui ont eu gain de cause, mais le fait que nous n'ayons plus d'argent. Nous considérons qu'il était bien de pouvoir le faire. Dans un bourg, à Josselin par exemple, le château de Josselin me semble être l'un des sites majeurs du département. Il est rénové à grands frais par le propriétaire et parfois, nous lui venons un peu en aide. Avouons que l'on concoure à l'attractivité du centre-Morbihan. Cet édifice majeur est visible depuis l'espace public et il est ouvert. Nous avons dit que les édifices privés étaient sortis, mais dans le cas de certains édifices ou sites patrimoniaux d'intérêt départemental, la commission permanente pourrait accepter de continuer. Je pense par exemple au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray. Il est un site privé, mais qui peut nier qu'il soit ouvert au public ? Par définition, il l'est, il est fréquenté et nous le verrons notamment pour les 400 ans des apparitions. Nous avons supprimé les aides au patrimoine privé, tout en laissant la possibilité que dans certains sites ou édifices tout à fait particuliers à rayonnement départemental, la commission permanente puisse en disposer autrement. Les aides au patrimoine privé représentent 19 % de nos aides et sans les sites « faux privés », comme le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, elles représentent 9 %. Nous pouvons en discuter, mais ce n'est pas la majeure partie de nos aides. J'ai rarement vu des gens rénover des vieilles pierres et s'enrichir. Généralement, ces rénovations sont assez coûteuses et nous pouvons nous réjouir que certains aient encore la passion de le faire et conservent cette attractivité de l'ensemble de nos bourgs. Nous avons recentré nos aides sur les aides publiques. Certes, il y a eu une baisse et vous avez raison de le souligner, mais nous revenons en fait au dispositif d'avant 2021. Jusqu'en 2021, ce dispositif était en cours et comme après 2021, nous avons connu une période de vaches un peu grasses, nous en avons fait bénéficier les communes, pour qu'elles réhabilitent notamment leur patrimoine. Nous revenons à ce qui existait auparavant et ce qui était déjà bien plus que la plupart des autres départements en matière de patrimoine, qui pour certains, n'interviennent même plus du tout. Certes, il s'agit d'une baisse, mais il faut plus voir l'intermédiaire comme étant une hausse. Nous revenons à ce qu'étaient les aides auparavant sur ce sujet. Nous suspendons les aides privées, mais en cas de retour à meilleure fortune, nous n'excluons pas d'y revenir. Cela ne se fera pas au détriment d'autres politiques, mais en complément. Comme je l'ai dit, il nous semblait difficile d'expliquer que nous devions supprimer les aides aux communes et que nous maintenions des aides privées. Il faut être cohérent ; les arbitrages peuvent être difficiles. Quelques sites ou bâtiments, d'intérêts quasiment nationaux ou départementaux, pourront faire exception, mais chaque cas devra être délibéré au préalable.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je propose que nous votions. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant, le dernier point de la commission 6, qui est la politique en faveur du sport. Je laisse la parole à notre collègue Marie-Jo LE BRETON.

Politique en faveur du sport

Mme LE BRETON, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci, Président. Le sport constitue un levier fort de cohésion sociale et de développement territorial. Conscient de cet enjeu, le département mène une politique visant à garantir un accès au sport pour tous, notamment les jeunes, et à encourager toutes les formes de pratique sportive, qu'elles soient de loisirs ou compétitives. Cette politique se traduit par l'octroi de subventions aux acteurs sportifs, afin de soutenir leur fonctionnement, ainsi que l'organisation d'événements et de manifestations sportives à l'échelle du territoire. En 2025, le budget dédié au sport s'élèvera à 3,311 M€, répartis en 2,541 M€ pour les pratiques sportives amateurs et 770 000 € pour le sport de haut niveau.

En matière de pratiques sportives amateurs, les crédits sont répartis selon quatre axes principaux.

❖ Le 1^{er} axe est le soutien aux événements sportifs. Avec l'accompagnement de nombreuses épreuves locales et prestigieuses, tels que le Grand prix de Plouay, l'ultra-marin raid du Golfe, le marathon de Vannes, l'Open super 12 d'Auray, le triathlon de Quiberon ou le semi-marathon Auray-Vannes, le Grand prix du Morbihan, le trophée Centre Morbihan ou encore le Tour de Bretagne.

❖ Le 2^{ème} axe est l'appui aux comités départementaux, chargés de structurer les disciplines sportives, telles que la voile, le basket, le rugby, le canoë-kayak, le cyclisme, le handisport ou le sport adapté.

❖ Le 3^{ème} axe est l'aide aux associations relais, comme « *Profession sports 56* », qui favorise la promotion et l'accès au sport, notamment en milieu rural.

❖ Le 4^{ème} axe est le soutien aux associations sportives locales, avec le financement et l'accompagnement de clubs amateurs, comme l'Avenir cycliste de Lanester, le club nautique Ploërmel Taupont, le Hennebont Lochrist Handball, la Saint-Colomban Locminé, le Vannes olympique club ou la Team espoir crêpe de Brocéliande.

En matière de sport de haut niveau, le président nous propose d'inscrire un crédit de paiement de 770 000 € au budget primitif 2025, afin de soutenir les clubs professionnels comme le FC Lorient, le Rugby Club de Vannes ou la Garde du Vœu d'Hennebont tennis de table, et leurs centres de formation.

En 2025, le département poursuivra une politique sportive ambitieuse et adaptée aux ressources départementales. Les priorités seront les suivantes :

- la jeunesse et l'inclusion, avec le développement de la pratique sportive chez les jeunes et les personnes en situation de handicap ;
- le renforcement des partenariats locaux et une collaboration accrue avec les associations et comités, pour garantir un accès équitable aux activités sportives, notamment en milieu rural ;
- la promotion et l'attractivité du territoire, avec l'organisation d'événements majeurs, tels que le grand départ du Tour de France femmes 2025, avec deux étapes inédites sur le territoire. Ce rendez-vous historique constituera une vitrine exceptionnelle pour le département, générant d'importantes retombées économiques et touristiques.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits mentionnés en page 296 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci Marie-Jo. Y a-t-il des questions sur la politique en faveur du sport ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la 7^{ème} commission : « *Infrastructures routières, mobilités douces et ports* ».

Nous allons discuter d'abord des routes départementales et ouvrages d'art et je laisse la parole à Gérard PIERRE, pour le bordereau n° 31.

Routes départementales et ouvrages d'art

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission.

Merci, M. le président. Dans la poursuite de la présentation des orientations budgétaires et conformément au schéma départemental des mobilités adopté à l'unanimité, notre politique en matière de réseaux routiers et d'ouvrages d'art a entrepris le virage nécessaire pour s'inscrire dans les objectifs de la stratégie bas carbone et de sobriété énergétique, environnementale et foncière, dans un contexte de forte évolution démographique et des besoins de déplacements, mais aussi au vu du contexte financier. En 2025, la politique du département du Morbihan dans ce domaine s'élèvera à 27,47 M€ en autorisations de programme et 33 776 355 € en crédits de paiement.

❖ Au titre des « *Programmes routiers départementaux et grands ouvrages d'art* », la modernisation des routes départementales se poursuit, avec notamment l'opération d'aménagement de la RD 769 entre Lann Sévelin et Kergohal à Caudan, pour laquelle une visite de chantier avec les élus de la 7^{ème} commission, les élus communaux et départementaux concernés a eu lieu. Il s'agit de l'un des plus gros chantiers bretons en cours, qui tient compte à la fois de la mise en valeur environnementale et de tous les déplacements (aire de covoiturage, continuité piétonne et cyclable).

La mise en œuvre des mesures compensatoires complémentaires sur la déviation de Locminé se poursuit également, ainsi que des études de projet sur le contournement de Le Faouët et les études pour engager les enquêtes publiques du contournement de Grand-Champ, bien que cette opération soit reportée après le mandat actuel.

Un programme sur la rénovation des ouvrages d'art, crucial pour la sécurité des usagers et la pérennité des déplacements, sur l'ensemble du territoire, a été défini et est mis en œuvre. À ce titre, il est prévu une autorisation de programme de 11,7 M€, des crédits de paiement pour 13,633 M€ et des recettes pour 1,059 M€.

❖ Concernant ensuite le programme « *Subventions routières et CPER* », le département apporte également son soutien financier par l'octroi de subventions aux projets d'aménagement réalisés par les collectivités ou l'État sur leurs infrastructures routières. Un montant de 950 000 € est prévu pour les aides aux communes et autres organismes pour le financement de travaux qui incombent normalement au département. Il en est de même en cas de transfert des routes départementales dans le domaine communal, en agglomération, pour tenir compte de l'état de la voirie transférée. Pour couvrir nos engagements antérieurs, un crédit de 542 599 € est prévu au titre de la voirie rurale. L'opération du plan routier breton est destinée à poursuivre l'engagement de notre collectivité sur les projets des contrats de plan État/Région, sur la base d'une participation aux projets portés par l'État. Il concerne ainsi l'échangeur du Liziec, pour une participation de 10,67 M€. À ce stade, les études et les travaux s'étaleront sur deux contrats de plan.

❖ S'agissant ensuite des « *Acquisitions foncières et études* », il s'agit d'engager les études et d'acquérir les terrains nécessaires pour mettre en œuvre les projets. Pour ce faire, le président nous propose une autorisation de programme de 1,120 M€, des crédits de paiement pour 1,4 M€, un crédit de paiement de 1 000 € en fonctionnement et des recettes pour 50 000 €.

Chaque projet fera l'objet d'études pré-opérationnelles globales, afin de bien définir les finalités et les impacts à une échelle élargie. Une attention particulière est portée à l'évaluation environnementale (approche écosystémique, vision dynamique des habitats, travail sur les continuités écologiques à diverses échelles).

❖ Le programme « *Entretien et exploitation du réseau routier et petits ouvrages d'art* » regroupe les financements permettant l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental. À ce titre, il nous

est proposé de voter une autorisation de programme de 11,2 M€, des crédits de 11 560 995 € en investissement et de 3,5 M€ en fonctionnement et des recettes pour un montant de 900 000 €.

Parmi les modes de constructions employés qui participeront à l'atteinte des objectifs de la stratégie bas carbone et de sobriété énergétique et environnementale, on peut citer notamment le retraitement en place à l'émulsion sur deux chantiers de grosses réparations, l'utilisation d'enrobés tièdes, l'incorporation d'agrégats d'enrobés recyclés dans les formulations employées ou l'intégration de matériaux issus d'autres filières, comme les mâchefers d'incinération des déchets en calage d'accotements.

Enfin, pour votre information, les élus de la commission 7 ont pu suivre la mise en œuvre de la professionnalisation de la gestion patrimoniale des revêtements de chaussées. L'acquisition de l'outil Vialytics permet de visualiser l'état de dégradation des infrastructures de mobilité et il reste en développement pour atteindre l'efficacité attendue de l'intelligence artificielle.

❖ Concernant la « *Signalisation du réseau routier départemental* » (signalisations horizontales et verticales et glissières), le président nous propose une autorisation de programme de 2,450 M€ et des crédits de paiement pour 2,352 M€.

❖ Enfin, pour le programme d'intervention « *Sécurité routière* », qui permet de couvrir nos besoins au titre de la sécurité routière, il est proposé une autorisation de programme de 400 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 379 360 € en investissement.

En conclusion, le président vous propose de voter les crédits budgétaires, tels que mentionnés en pages 302 et 303 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Gérard. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Je passe la parole à M. POULAIN qui va nous parler des aménagements cyclables.

Aménagements cyclables

M. POULAIN, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le président. Chers collègues, la politique d'aménagements cyclables est au cœur de la stratégie bas carbone, de sobriété énergétique et environnementale du département en favorisant le report de l'utilisation de l'automobile vers le vélo. Dans le cadre du schéma départemental des mobilités, nous avons identifié des liaisons structurantes, présentant un fort potentiel de report modal vers le vélo, pour effectuer les plus courts trajets du quotidien. Notre priorité va à la sécurité des trajets et aux itinéraires du quotidien, de courte distance, le long des routes départementales et compatibles avec les schémas intercommunaux. Ainsi, 62 liaisons ont été retenues, soit 250 kilomètres de voies en site propre. L'année 2025 sera consacrée à la poursuite des acquisitions foncières et des autorisations environnementales, ainsi qu'à la construction de certaines opérations.

En 2025, la politique du département du Morbihan dans le domaine des aménagements cyclables s'élèvera à 3 499 500 € en autorisations de programme et à 8 001 444 € en crédits de paiement.

L'année 2025 doit permettre également de finaliser les études et lancer les travaux de certaines opérations prévues au schéma cyclable, sous maîtrise d'ouvrage directe. À ce titre, des crédits de paiement de 3,825 M€ sont inscrits en investissement. Il est également prévu de finaliser toute les conventions d'entretien avec les communes, qui assureront l'entretien courant pour tous les projets inscrits ou réalisés depuis 2023. Le département assurera la reprise éventuelle de la couche de roulement et l'entretien des glissières de séparation physique, si elles sont mises en œuvre.

Comme pour les infrastructures routières, un crédit est prévu pour l'entretien conséquent de certains revêtements ou ouvrages d'art, à hauteur de 250 000 € en investissement. Des délégations de maîtrise d'ouvrage permettent aux communes, qui avaient entamé les études, de finaliser les travaux de projet inscrits au schéma départemental. Une autorisation de programme de 555 000 €, assortie de crédits de paiement d'un égal montant, est donc prévue en 2025.

Tenant compte d'une situation budgétaire très contrainte, le dispositif d'aide « *Mobilités douces* » sera suspendu à compter du 1^{er} janvier prochain, comme présenté au titre de notre accompagnement des territoires. Toutefois, afin de répondre à nos engagements antérieurs, un crédit de paiement de 3 386 444 € est proposé.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires, sur la base des éléments financiers indiqués en page 306 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le président, chers collègues, je ne ferai qu'une seule intervention pour les bordereaux se rapportant à la commission n° 7. Nous saluons donc le travail effectué par le département pour mettre en place une stratégie bas carbone dans l'aménagement de nos routes, qui a été vue dans le rapport précédent.

S'agissant des aménagements cyclables, nous avons voté en faveur du plan départemental des mobilités, lors d'une session précédente l'année dernière. Le schéma cyclable, avec ses 250 kilomètres de voies dédiées, représente un projet structurant qui répond à des enjeux essentiels de réduction de notre empreinte carbone et d'encouragement des alternatives à l'automobile, quand elles sont possibles.

Néanmoins, cette volonté peut être fragilisée par la suspension pour 2025 du dispositif d'aide aux mobilités douces, que vous avez annoncée dans le rapport 17 et qui a été renouvelée par le président de la commission. Cette enveloppe, destinée aux communes et intercommunalités, était proche de 2 M€

et ce sujet nous paraît préoccupant. En abandonnant cet appui financier en 2025, les collectivités locales, qui devaient assurer en partie la continuité cyclable du schéma départemental, pourraient devoir repousser la mise en place de ces continuités, faute de subventionnements, depuis les routes départementales pour entrer dans les agglomérations. Cette suspension du système de subventions s'ajoute à celle évoquée lors de la dernière conférence vélo et territoires qui s'est tenue à Vannes, le mois dernier, au cours de laquelle la totalité des représentants des intercommunalités, des départements et des communes présents, avaient noté le mauvais signal envoyé avec la suppression du plan vélo, qui avait fait grand bruit. J'invite les collègues à participer à une remontée collective via le site de vélo et territoires, pour ne pas supprimer ce plan vélo. Ces deux suspensions de dispositifs pour 2025 risquent de mettre à mal une nécessaire programmation de ces aménagements cyclables.

Face à l'urgence climatique, à la crise énergétique et aux attentes pressantes de nos concitoyens, nous espérons que la politique cyclable ne sera pas reléguée trop loin dans les priorités. Les aménagements cyclables doivent rester une priorité budgétaire et opérationnelle. À défaut, la stratégie bas carbone annoncée sera amoindrie et nous manquerons l'opportunité d'apporter des réponses concrètes aux défis environnementaux de notre époque. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Sans faire une redite de mes propos liminaires, nous vivons dans une période contrainte et nous sommes obligés de faire des choix, des arbitrages. Plutôt que de réduire nos propres investissements, nous avons fait le choix de les maintenir. Nous avons prévu, avec le DGS, une montée en charge progressive qui nous amène jusqu'en 2026 et nous constatons que nous serons prêts dès 2025. Pour le coup, nous serons prêts un peu plus tôt que prévu, tant mieux, ce qui va permettre le déploiement, mais nous ne sommes pas capables à la fois de mener nos propres investissements et de maintenir notre rythme de subventions. Nous avons suspendu les subventions à ce niveau-là, nous savons que cette suspension retardera un certain nombre de dispositifs au niveau communal, mais nous n'avons pas d'autres choix au regard des enveloppes budgétaires dont nous disposons, ce qui explique cela. Les investissements en termes de vélo, les crédits investis sont bien plus élevés que l'année dernière. Nous sommes donc au rendez-vous des inscriptions et de la mise en œuvre de notre schéma, mais pour l'instant, nous n'avons pas les moyens d'accompagner les déploiements à l'échelle locale, comme nous aurions souhaité le faire. Il appartiendra aux communes et aux EPCI de cibler, de différer ou de mettre en œuvre, selon leur propre choix. Au travers des interventions depuis ce matin, on regrette que certaines politiques soient arrêtées, mais au vu des contraintes budgétaires, si nous ne les suspendions pas, nous serions dans le mur. Prises individuellement, on peut toujours se dire qu'elles pourraient continuer. Vos interventions me rassurent dans le sens où nos aides étaient utiles, puisque vous regrettez leur disparition ou leur suspension. À l'impossible nul n'est tenu et nous ne livrerons pas une copie financière si dégradée qu'elle nous empêcherait, à l'avenir, non seulement de voter des subventions, mais de mettre en place nos propres politiques. D'où ce choix, certes discutable, que nous avons fait.

Je vous propose que nous votions sur ce point. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au développement ferroviaire, avec une spécialiste, Anne JEHANNO.

Développement ferroviaire

Mme JEHANNO, rapporteur de la 7^{ème} commission.

Merci, M. le président. Chers collègues, cette politique sectorielle regroupe principalement nos aides en faveur du contrat de plan État/Région pour lesquelles nous nous étions engagés dans notre schéma départemental des mobilités. Elle participe activement à la politique de transition environnementale et de développement durable, pour compléter l'offre du train aux usagers par rapport à l'usage de l'automobile individuelle et est complémentaire aux autres politiques.

Pour l'exercice 2025, il est inscrit une autorisation de programme de 1,220 M€ et des crédits de paiement de 784 510 € en investissement.

Ils concernent les études pour la ligne nouvelle Bretagne Pays de Loire, avec un crédit de 4 000 €, les travaux du pôle d'échange multimodal de Vannes, avec un crédit de 750 000 €, la participation au fonds de financement des mesures liées à la réduction des nuisances sonores de la LGV Bretagne Pays de Loire, avec un crédit de 30 510 €, et la participation aux études et travaux liés à la mise en place du SERM, service express régional métropolitain Sud Bretagne.

En conclusion, le président nous propose de nous prononcer sur les crédits budgétaires figurant en page 308 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – En l'absence d'interventions, nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au développement portuaire. Gérard PIERRE.

Développement portuaire

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission.

Merci, M. le président. Le département est un acteur portuaire de premier plan. 31 ports maritimes, essentiellement à vocation de plaisance, sont restées de compétence départementale après la loi NOTRe. Nous avons voté, le 22 septembre 2023, notre stratégie portuaire, qui traite notamment des fins de concession et qui promeut la Compagnie des ports du Morbihan comme concessionnaire sur l'ensemble des ports départementaux. Notre politique de développement portuaire restera particulièrement dynamique. Le président nous propose de mobiliser, à ce titre, plus de 5 M€ en autorisations de programme, 8,330 M€ en crédits de paiement, la plupart en investissement et 4,831 M€ en recettes.

Concernant les travaux et la sécurité maritime, le projet phare, en 2025, concernera la réalisation des travaux de confortement de la digue de Lomener, à Ploemeur. 2,1 M€ y seront consacrés. 15 000 € sont également programmés pour le nettoyage des ports-cales non concédés et la destruction de navires abandonnés. 800 000 € sont prévus en recettes, correspondant aux redevances domaniales.

Pour ce qui relève de la sécurité en mer et plus particulièrement le financement de la SNSM, le président nous propose d'inscrire 85 000 € en autorisations de programme, des crédits de paiement en investissement à hauteur de 132 916 € et des crédits de paiement pour un montant de 20 000 € en fonctionnement. Une convention de partenariat pluriannuelle sera préparée en 2025 pour disposer d'une vision partagée des subventions que le département apportera à la SNSM.

Pour la gestion et le développement des ports départementaux, en particulier ceux concédés à la Compagnie des ports du Morbihan, le département poursuivra son appui financier aux investissements très conséquents portés par la compagnie. Le président nous propose de voter une autorisation de programme de 5 M€ et des crédits de paiement pour 3,590 M€. Dans le même objectif de soutien aux projets de la Compagnie des ports, le département avait décidé une avance en compte courant de 4 M€, qui arrivera à son terme au mois de juin prochain. La Compagnie des ports sollicite une nouvelle avance d'un montant de 2 M€, qui nous est soumise par ailleurs. Le président a donc inscrit ces montants au projet de budget, complétés des rémunérations associées.

Pour contribuer au fonctionnement du sémaphore d'Étel, un crédit de fonctionnement de 40 000 € est proposé, conformément aux engagements pris dans le cadre d'une convention signée en 2023.

Enfin, pour le transport maritime, le président a inscrit un crédit de paiement de 433 000 € en investissement, destiné à compenser après de la région Bretagne, l'amortissement du bateau en cours de construction, lors du transfert de la compétence consécutive à la loi NOTRe.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits figurant en pages 313 et 314 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons maintenant aux bordereaux de la 1^{ère} commission : « *Finances et ressources humaines* ». Je laisse la parole à Muriel JOURDA.

Ressources financières

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Nous allons donc évoquer cette politique sectorielle, qui intègre notamment et surtout les opérations liées à la gestion de la dette. Autant vous dire que cela va être rapide. Je vous rappelle qu'un document modificatif vous a été transmis concernant ce rapport et révisant le volume de l'emprunt.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette départementale sera en recul de 19,6 %, passant de 95,28 M€ au 1^{er} janvier 2024 à 76,59 M€. Ce volume tient compte de l'intégration, à la date du 1^{er} janvier 2025, d'un encours de dette qui fait suite à la fin anticipée de la concession à la commune de Sarzeau du port de Saint-Jacques, encours de dette de 433 333 €.

Par ailleurs, au 28 janvier prochain, car l'échéance arrive à cette date, notre encours passera à 108,7 M€. Il s'agit de la reprise de la dette liée à la résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif, relatif aux casernes de gendarmerie du Morbihan. Nous reprenons la dette, mais aussi les recettes et le tout devrait s'équilibrer.

La gestion de cet encours de dette conduit à une inscription de 23,12 M€, 16,3 M€ pour l'amortissement des emprunts, 3,9 M€ en frais financiers, dont 1,5 M€ pour la prise en charge des intérêts des prêts BEA. Parallèlement, un crédit de 2,91 M€ est prévu, en dépenses et en recettes, pour permettre d'éventuelles mouvements sur les emprunts revolving.

Ensuite, le président nous propose un volume de 1,13 M€, au projet de budget 2025, pour la réalisation de diverses opérations comptables dont notamment les annulations de titres sur l'exercice antérieur, les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, sur la base des éléments financiers récapitulés dans le document modificatif qui vous a été communiqué, étant précisé que le volume des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget s'élève désormais à 96 144 945 €, mobilisés en tant que besoin.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. La dette départementale est en baisse de 66,1 % depuis 2016, soit un très fort désendettement. Depuis le début de ce mandat, nous en serons à une baisse de la dette de 53 %. Ce fort désendettement est le bienvenu face aux difficultés qui s'annoncent.

Y a-t-il des remarques sur ce bordereau ? Puisse-t-il inspirer la dette de la France. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux moyens logistiques et à la gestion du patrimoine par M. DUFEIGNEUX.

Moyens logistiques et gestion du patrimoine

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Les moyens logistiques et la gestion du patrimoine regroupent les différents aspects liés au fonctionnement des services du département. Au titre de ces programmes d'intervention, il vous est proposé aujourd'hui un volume global d'autorisations de programme de 11,584 M€, qui permettront d'engager de nouveaux projets. Les crédits 2025 sont ventilés de la façon suivante, pour chaque programme d'intervention.

❖ Premièrement, les propositions relatives aux systèmes d'information, qui englobent les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'informatique, aux télécommunications et à la reprographie. Pour ce faire, les sommes de 6,62 M€ en investissement et de 3,11 M€ en fonctionnement ont été inscrites pour 2025.

❖ S'agissant de la flotte de véhicules et du mobilier, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en investissement de 3,13 M€, destinés principalement au renouvellement de la flotte automobile et des crédits de paiement en fonctionnement de 3,93 M€, destinés principalement au carburant.

❖ Les propositions relatives aux acquisitions immobilières représentent un montant de 6,21 M€ en investissement, pour permettre notamment les acquisitions pour le centre départemental de l'enfance, à Vannes et Plescop et l'acquisition du terrain du collège de Houat.

❖ Quant aux cessions immobilières, une inscription en recettes de 2,42 M€ nous est proposée. Les cessions prévues concernent l'ancien centre des routes et des terrains à Gourin, les anciennes gendarmeries de La Trinité-Porhoët et d'Hennebont, ainsi qu'un bâtiment désaffecté situé à Vannes boulevard de la paix.

❖ S'agissant du programme de restructuration du patrimoine mobilier, qui concerne les opérations de travaux neufs prévues dans les bâtiments départementaux, à l'exception des collèges et des bâtiments liés à la politique culturelle, il nous est proposé l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement de 2,92 M€.

❖ Les crédits de paiement de fonctionnement proposés au budget 2025, pour le programme maintenance et grosses réparations sur le patrimoine immobilier, s'élèvent quant à eux à 5,39 M€. Ce programme comprend notamment les charges relatives à la gestion patrimoniale, au titre desquelles figurent les dépenses d'énergie et de fluides, pour 2,50 M€.

Parallèlement, les recettes, qui représentent un montant de 410 000 €, sont constituées de la perception des loyers et redevances du patrimoine départemental.

❖ Des crédits de paiement de fonctionnement d'un montant de 2,77 M€ sont proposés au titre des moyens des services. Sont notamment regroupés, dans ce programme, les dépenses d'assurances et les dépenses d'affranchissement.

Dans un souci d'efficacité économique de la commande publique, le 13 septembre dernier, nous avons approuvé l'adhésion du département à la nouvelle Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT), qui est spécialisée dans les domaines d'achats de l'informatique et des télécommunications. Il vous est proposé d'autoriser le président à signer.

Enfin, au titre du programme relatif à la communication, qui regroupe l'ensemble des crédits que le département consacre à ses actions de communication – le président les a mentionnés en discours liminaire – le président nous propose un crédit à hauteur de 520 000 €, dont 420 000 € au titre de la communication institutionnelle et 100 000 € pour la communication interne.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires, sur la base des éléments financiers récapitulés de la page 37 à la page 39 du livre des rapports, de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à l'adhésion du département à la CANUT et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de cette centrale d'achat.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Stéphane.

M. LOHEZIC – Il y a, dans le bordereau, une vente à un organisme dont je suis membre du conseil d'administration, la gendarmerie d'Hennebont. Je ne prendrai donc pas part au vote.

LE PRÉSIDENT – D'accord. Nous allons le noter au procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, ayant bien pris en compte cette non-participation au vote.

M. Stéphane LOHEZIC n'ayant pas pris part au vote,

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant, toujours rapporté par M. DUFEIGNEUX et relatif à la gestion et au fonctionnement de l'assemblée.

Gestion et fonctionnement de l'assemblée

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

La nouvelle segmentation stratégique permet d'identifier la gestion et le fonctionnement de l'assemblée, ce qui est une preuve de clarté importante.

S'agissant des indemnités des groupes d'élus, le président nous propose d'inscrire au budget 2025, au titre de ce programme, un crédit de 2,45 M€, dont 2,23 M€ pour les indemnités des élus départementaux, leurs frais de mission, de déplacement et la formation.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 3121-24 du CGCT, des personnes peuvent être recrutées pour exercer les fonctions de collaborateurs de groupe d'élus. Des moyens de fonctionnement sont mis à leur disposition. Le président vous propose en conséquence, à ce titre, un crédit de 220 000 €.

S'agissant ensuite du programme intitulé « *Représentation institutionnelle* », qui regroupe les différents concours institutionnels du département, dont la cotisation à Départements de France, le président nous propose un crédit à hauteur de 104 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires, sur la base des éléments financiers récapitulés à la page 41 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Des voix contre ? Abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux mesures transitoires appliquées au règlement des subventions, par M. AZGAG.

Départ de Boris LEMAIRE (pouvoir donné à Marie LE BOTERFF).

Mesures transitoires appliquées au règlement des subventions

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Mes chers collègues, prendre part au redressement des comptes publics de l'État, sans perdre notre capacité à agir pour le bien-être des Morbihannais et le développement équilibré de nos territoires nécessite l'activation de certains leviers dont plusieurs concernent le subventionnement. Les rapports soumis à notre approbation durant cette réunion comportent divers ajustements au sein des dispositifs existants. Deux mesures transitoires complémentaires nous sont également proposées.

❖ La 1^{ère} porte sur l'intégration d'un critère d'appréciation du niveau d'impact du montant de l'aide sollicitée au regard de la situation financière du pétitionnaire. Elle ne concernerait que les demandes de subvention issues de personnes morales privées, d'un montant supérieur à 10 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement. Cette évaluation, réalisée au cas par cas, se fera sur la base de l'évolution, durant les trois derniers exercices, de trois ratios : le montant des fonds propres sur le montant total du bilan ; le montant de la trésorerie sur celui des charges d'exploitation ; le montant du résultat net comptable sur celui des produits d'exploitation. Tout en tenant compte du contexte du pétitionnaire et de son secteur d'activité, ces trois ratios nous permettront d'éviter la mobilisation de fonds départementaux pour des structures disposant des capacités financières nécessaires à la concrétisation de leurs projets. Notre commission permanente disposera ainsi d'un éclairage supplémentaire pouvant, dans quelques occasions, la conduire à refuser ou à adapter l'aide attribuée au pétitionnaire.

❖ La 2nd mesure porte sur une éventuelle décorrélation du calendrier de versement de l'aide départementale avec le calendrier de réalisation du projet porté par le pétitionnaire. Également étudiée au cas par cas, cette mesure concerne les subventions accordées à des personnes morales publiques ou privées d'un montant supérieur à 300 000 €. Dans un contexte où il devient indispensable d'opérer nos décaissements au moment le plus opportun, cette mesure pourrait se traduire ponctuellement par un lissage et/ou un ajustement du calendrier de versement de nos aides.

En conclusion, le président nous propose d'intégrer ces deux mesures transitoires de bon sens au sein des articles 4 à 6 du règlement des subventions et de procéder à une évaluation de leur mise en œuvre qui vous serait restituée lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2026.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant, présenté par Denis BERTHOLOM et relatif à la prévention des risques et à la sécurité civile.

Départ de Ronan LOAS (pouvoir donné à Gaëlle FAVENNEC).

Prévention des risques et sécurité civile

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission –

Merci, M. le Président. Ce rapport, dédié à la politique de prévention des risques et de sécurité civile, comprend deux volets. Notre contribution financière au SDIS et nos aides aux investissements dans les centres d'incendie et de secours constituent le premier. Le second porte sur la reprise patrimoniale des casernes de gendarmerie.

En tant que principal financeur, le département du Morbihan soutient très activement le SDIS, en lui apportant les moyens nécessaires à la conduite de ses activités. Ce niveau de contribution départementale est déterminé au regard de deux critères : les prévisions sur l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles de l'établissement et notre capacité financière. Comme l'ensemble des SDIS, la situation financière du SDIS morbihannais se dégrade pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles. En théorie, la dynamique de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) devrait nous permettre de financer celle des dépenses du SDIS. Or cette dynamique n'est projetée qu'à 1,75 % en 2025.

Le président nous propose un soutien de + 3,6 %, soit deux fois l'inflation projetée et deux fois la dynamique de la TSCA. Je vous rappelle que le montant global des contributions des communes et des EPCI ne peut excéder celui de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation, ce qui conduira à une évolution de + 1,8 % en 2025. Avec un effort du département deux fois supérieur à celui demandé au bloc communal, nous permettons non seulement au SDIS d'assurer ses missions, mais nous contribuons aussi à préserver les ressources de communes et des EPCI morbihannais. Pour aider le SDIS à franchir les difficultés qu'il rencontre pour équilibrer son budget primitif, le président nous propose également d'intégrer en fonctionnement le soutien d'un montant de 1 M€ que nous lui versions depuis plusieurs années en investissement. Nous atteindrions ainsi une progression du contingent, en 2025, de + 6,4 % en fonctionnement. 32 710 340 € ont ainsi été inscrits dans le projet de budget 2025 soumis à votre approbation.

M. le Président nous propose par ailleurs de poursuivre nos aides aux investissements dans les centres d'incendie et de secours, de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie, mais en renforçant les conditions d'accès et de recevabilité au dispositif. Cette mesure s'inscrit parmi les efforts consentis au redressement des comptes publics de l'État. Pour assurer ce financement, M. le Président nous propose d'inscrire au projet de budget 2025 une autorisation de programme de 660 000 €. 669 554 € figurent ainsi en crédits de paiement en investissement au projet de budget, dont 569 554 € afin d'honorer nos engagements antérieurs.

Concernant la reprise patrimoniale des 24 casernes de gendarmerie, propriétés du département, elle est issue de la résiliation du bail emphytéotique administratif nous liant à la SCI des casernes depuis janvier 2008. Adoptée lors de notre réunion du 20 septembre dernier, cette résiliation prendra effet le 28 janvier 2025. Le coût de rupture correspondant à l'indemnisation due à la SCI des casernes est évalué à 3 553 760 €. Les loyers versés par l'État pour l'occupation de ces casernes représenteront une recette de 2 540 000 €, inscrite au projet de budget. En retrouvant ses obligations de propriétaire, le département se doit d'une part d'assurer la maintenance de ces sites. Cet entretien sera confié à Morbihan Habitat, dans le cadre d'une convention de gestion, pour un coût annuel évalué à 355 000 €. D'autre part, le département se doit d'acquitter les taxes foncières rattachées aux casernes et à leurs logements. Pour ces deux postes, 665 000 € ont été inscrits en crédits de paiement au projet de budget. Précisons également qu'une provision avait été constituée par le département depuis 2008, en plusieurs étapes, afin de faire face aux risques liés à l'exécution de ce contrat. La résiliation du bail, au 28 janvier prochain, permet la reprise de cette provision d'un montant légèrement supérieur à 7,5 M€ et la prise en charge du coût de rupture évoqué précédemment.

M. le Président nous propose d'inscrire au projet de budget 2025 des crédits d'un volume de 4 218 760 € en dépenses et de 10,110 M€ en recettes. Soulignons enfin qu'en conséquence du transfert des contrats de financement du BEA, le département reprend la dette contractée par la SCI des casernes. Ce point est présenté dans le rapport traitant des ressources financières.

En conclusion, M. le président nous propose de voter les crédits budgétaires figurant en pages 110 et 111 du livre des rapports, de fixer la contribution départementale au SDIS à 32 710 340 € et de reprendre la totalité de la provision constituée au titre du BEA des casernes de gendarmerie.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous avons eu quelques nouvelles en plus cet après-midi pendant que nous débattions, puisque la loi qui était débattue au Parlement a notamment permis d'exonérer les SDIS des taxes de carburant, ce qui représente 300 000 € pour ce qui nous concerne. Cette somme toute assez logique, mais il convient quand même que cela soit voté. Nous allons continuer d'inscrire des crédits tout à fait nécessaires pour accompagner nos centres d'incendie et de secours. La contribution au SDIS fait l'objet d'une augmentation. Dans le contexte de contraintes budgétaires, ce n'est pas tout à fait ce que souhaitait le SDIS, mais par rapport à ce que font d'autres départements, nous avons pu voter bien plus. Nous nous en réjouissons. Nous allons naturellement continuer d'accompagner nos casernes, celle d'Hennebont, celle de Ploërmel notamment. Malheureusement, celle de Ploeren n'avance pas ; le maire n'est pas d'une efficacité très forte sur ce dossier. Il va finir par perdre ses pompiers, pour dire les choses telles qu'elles sont. Il est rare que l'on choisisse d'implanter une caserne dans une commune et qu'aussi peu de bonne volonté se manifeste de la part de la municipalité. Sur les autres communes, le dossier avance et nous pouvons nous en réjouir. Nous continuerons à avancer. Nous avons tout à l'heure parlé de Mayotte ; l'association des Départements de France a lancé aussi un appel pendant la journée. Si des sapeurs-pompiers sont prêts à aider, cela peut être envisageable et nous pourrions peut-être aider, de manière spécifique, cette opération. Nous sommes ouverts à étudier le sujet, cher Gwen. Est-ce qu'il y a des remarques ? Gwen.

M. LE NAY – M. le président, je veux remercier l'ensemble de l'assemblée pour ce soutien financier très important en hausse de 6,4 %. On peut toujours en demander plus, mais comme le disait TALLEYRAND : « *quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console* ». De très bonnes mesures sont prises dans le département du Morbihan et notamment l'aide aux services de secours. Au-delà de ce soutien financier, c'est aussi un soutien moral et une reconnaissance du travail réalisé par nos pompiers, au jour le jour, quel que soit leur statut, pour défendre et protéger nos concitoyens. Au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier pour ce vote.

LE PRÉSIDENT – Merci. Nous avons aussi été tous très émus à Notre-Dame, quand nous avons vu les sapeurs-pompiers qui parfois au péril de leur vie, ont sauvé ce bâtiment. À travers eux, c'était une reconnaissance de l'ensemble des pompiers qui parfois, interviennent dans des conditions de feux ou d'autres conditions bien difficiles.

Y a-t-il des remarques sur ce bordereau ? Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la politique des ressources humaines, présentée par M. BERTHOLOM.

Départ de :

- Thierry POULAIN (*pouvoir donné à Marie-Hélène HERRY*),
 - Catherine QUERIC (*pouvoir à Mathieu GLAZ*).
-

Politique en matière de ressources humaines

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission.

La politique des ressources humaines poursuit un double enjeu : veiller à la performance de l'action publique et maîtriser la masse salariale. Ces deux enjeux sont actuellement soumis à des contraintes fortes. Certaines découlent de l'application de mesures gouvernementales coûteuses, d'autres sont liées au marché de l'emploi et au manque d'attractivité de la fonction publique sur certains métiers, en particulier techniques, dans le numérique notamment.

Le budget 2025 vise à maintenir un équilibre entre la gestion responsable des ressources humaines, la préservation, voire l'amélioration des conditions de travail des agents et la gestion des dépenses publiques, tout en répondant aux besoins de formation, de mobilité et de bien-être social.

Au projet de budget primitif 2025, M. le Président nous propose les crédits de paiement et recettes suivants :

- 154 973 955 € en crédits de paiement, dont 154 955 955 € en fonctionnement et 18 000 € en investissement ;
- 769 000 € en recettes.

❖ Au titre de la masse salariale, M. le Président nous propose de voter un crédit global de 147,134 M€, dont 29,639 M€ pour les assistants familiaux et 699 000 € en recettes.

Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale sont les suivants :

- Permettre les évolutions de carrière et le financement du glissement vieillesse technicité (GVT), ces mesures étant estimées à 653 400 €.
- Renforcer l'attractivité de la collectivité en revalorisant le régime indemnitaire des agents départementaux. Cette mesure, actée dans le cadre du budget 2024 et mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2024, aura un coût, en année pleine, sur l'exercice 2025, de 1,5 M€.
- Financer l'impact des mesures nationales exogènes, notamment la hausse des cotisations retraite et maladie, pour un montant estimé à 2,6 M€.
- La masse salariale des assistants familiaux évolue à la hausse, comme chaque année, du fait de la revalorisation du SMIC.

En réalité, nous n'avons plus la connaissance précise de ces mesures exogènes nationales, en raison de l'abandon des projets de loi de finances. Toutefois, il faudra bien financer le déséquilibre de la CNRACL, caisse de retraite de la fonction publique, et nous pouvons donc envisager, dans le cadre de ce budget, qui par nature est prévisionnel, le maintien de ces crédits, d'autant qu'une partie des mesures prévues dans les lois de finances pourraient être prises simplement par voie réglementaire. M. le Président nous propose donc de maintenir les crédits, tels que présentés dans cette partie du rapport. Les recettes prévues sont quant à elles issues des mises à disposition des personnels et des remboursements des indemnités journalières.

L'actualisation du tableau des effectifs permet de procéder chaque année à l'adaptation des postes budgétaires de la collectivité. Pour 2025, si des transformations ou des redéploiements de postes sont envisagés, M. le Président, nous propose de maintenir l'existant et ainsi, de piloter les évolutions à périmètre constant, soit un effectif budgétaire identique à celui de 2024 de 2 174 postes, hors assistants familiaux.

❖ Au titre de l'action sociale, le département met en œuvre une action sociale en faveur du personnel départemental sous différentes formes. Il développe également, au titre de la santé au travail, différentes mesures qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail des agents. La réflexion entamée en 2024 sur la refonte de notre dispositif de protection sociale complémentaire sera poursuivie en 2025, avec pour orientation principale l'amélioration de la couverture des agents départementaux en

matière de prévoyance. Cette mesure n'aura cependant pas d'impact budgétaire avant l'exercice 2026. Le département poursuivra son adhésion au comité national d'action sociale, le CNAS, et renouvellera sa subvention au comité des œuvres sociales, au COS. Le département poursuivra enfin son action en matière de prestations aux personnels, notamment pour l'aide à la restauration (participation aux droits d'admission dans le restaurant administratif ou participation à l'acquisition de titres restaurant). Au total, pour la mise en œuvre de ce programme d'intervention consacré à l'action sociale, il vous est proposé le vote de 2 590 155 € de crédits de paiement et des recettes à hauteur de 30 000 €.

❖ Au titre de la santé au travail, le département est engagé dans une démarche continue d'amélioration des conditions de travail des agents. La prévention, la sécurité et la qualité de vie au travail sont des axes forts de la politique souhaitée en matière de ressources humaines. Le département accompagne également les agents victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles en finançant les soins et expertises. Au total, pour la mise en œuvre de ces actions, il nous est proposé le vote d'un crédit global de 488 000 € dont 18 000 € en investissement et de recettes à hauteur de 40 000 €.

❖ Au titre de la formation et du recrutement, la poursuite des actions menées par le département au titre de ces thématiques est indispensable pour maintenir et développer l'employabilité des agents, favoriser la mobilité et renouveler les effectifs. M. le Président nous propose l'inscription, en dépenses de fonctionnement, d'un crédit de paiement de 765 000 €, pour la mise en œuvre du programme d'intervention emploi et compétences.

❖ Au titre des frais de mission, les frais liés aux déplacements professionnels des agents, y compris les déplacements des assistants familiaux, sont pris en charge. Il est prévu, à ce titre, un budget total de 3 996 800 € pour 2025.

En conclusion, M. le Président nous propose de maintenir l'effectif départemental à 2 174 postes, de préserver les dispositifs existants en matière d'action sociale, de poursuivre la politique volontariste menée en faveur de la santé au travail et de l'amélioration des conditions de travail, de maintenir les crédits dévolus au recrutement et à la montée en compétence des agents départementaux et enfin, de voter les crédits budgétaires correspondant figurant aux pages 49 et 50 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci, M. le président. Chers collègues, avec un montant de 147 M€, la masse salariale globale de la collectivité devrait augmenter de l'ordre de 5 % l'an prochain. Une hausse portée principalement par les traitements des agents départementaux, là où les charges de personnel des assistants familiaux resteraient stables. Cette évolution s'explique par une sous-évaluation des besoins financiers dans le précédent budget, corrigée en cours d'exercice, lors de la session de juin dernier, et par le fait que l'année 2025 verra le mécanisme revisité du RIFSEEP s'appliquer pour la première fois en année pleine. Il faut espérer qu'il contribuera à l'attractivité des métiers de la collectivité, en particulier ceux qui sont en tension.

Nous savons que c'est un enjeu important pour tous les employeurs publics, comme le rappelle un récent rapport de France Stratégie. Sans livrer aucune recette miracle, les auteurs de ce rapport évoquent des leviers que nous connaissons : la communication pour attirer de nouveaux profils, les revalorisations salariales, un accompagnement renforcé des carrières et bien sûr, un employeur qui prend davantage en compte le désir de ses agents de mieux concilier vie personnelle et professionnelle. Depuis 2021, vous avez activé certains de ces leviers. Alors que l'on entre dans la 2nd partie du mandat, il serait nécessaire qu'un bilan des actions menées par le département – citons par exemple la campagne de recrutements lancée il y a deux ans pour les assistants familiaux – en matière d'attractivité soit dressé devant notre assemblée ou la commission ad hoc, le moment venu.

Si l'on se penche sur l'état des effectifs, vous annoncez, pour 2025, une situation identique à 2024, soit 2 174 postes budgétaires, ce qui équivaut à 2 159 équivalents temps plein. Un tableau en trompe-l'œil quand on constate que les effectifs pourvus sur emplois budgétaires diminuent pour la 2^{ème} année, après un desserrement de l'étau en 2023. Certes, les états du personnel sont des instantanés, mais ils

tracent une tendance qui n'est pas satisfaisante au regard des besoins dans l'accompagnement digne des personnes en insertion ou l'entretien des routes, pour citer deux exemples.

Sous couvert de modernisation, des évolutions très contrastées s'opèrent. Si le statu quo est de rigueur pour les effectifs des filières médico-sociales et culturelles, la filière sociale gagne quelques agents, principalement des assistants socio-éducatifs, signe des besoins croissants de la politique de l'enfance. C'était une réponse indispensable face à l'épuisement des éducateurs en charge des suivis. Le département agit, c'est une bonne chose et nous sommes tout à fait prêts à le souligner. Mais ce changement doit-il se faire au détriment de la filière technique, qui perd à nouveau des adjoints techniques et des agents de maîtrise, avec en parallèle des créations d'emplois d'ingénieurs et de techniciens ? Même constat, dans une moindre mesure, dans la filière administrative, avec une diminution du nombre d'adjoints administratifs.

Nous pourrions ajouter au tableau d'autres inquiétudes : la poursuite de l'externalisation de certaines activités et le recours accru à des agents non titulaires, qui n'est pas seulement le fruit de difficultés de recrutement et qui génère une précarité croissante au sein des personnels. On voit là la traduction concrète de votre pilotage par les dépenses. Il aboutit à une réponse qui n'est pas à la hauteur du niveau de service public attendu par les Morbihannais. Autant d'éléments qui nous alarment et nous conduisent à nous abstenir sur ce rapport. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Il faut que nous ayons des différences, celle-ci en est une. Je redis qu'une bonne politique n'est pas une politique qui coûte et ce n'est pas parce que nous aurons plus d'agents que nous serons plus efficaces. Dans votre logiciel et votre sensibilité, il faut du monde et plus il y aura de personnels, plus il y aura de services publics ! Or, ce n'est pas forcément le cas. Je n'ai pas l'impression que dans le Morbihan, les services publics soient plus dégradés que chez nos amis des Côtes-d'Armor où les armées sont plus mexicaines. Cela fonctionne bien chez nous ; nous sommes efficaces. D'ailleurs, ces départements ont annoncé qu'ils étaient obligés de supprimer un certain nombre de postes. Pour notre part, nous n'annonçons pas de suppressions, nous optimisons autant que faire se peut. Vous dites par exemple que rien n'est fait pour les assistants familiaux. L'augmentation du SMIC lie l'ensemble des augmentations pour les assistants familiaux. Elles représentent 800 000 € pour nous, + 2 % pour tous les assistants familiaux. Ce n'est pas rien. Je suis assez d'accord, pour chaque poste, on optimise, on regarde ce que l'on peut faire et on ne reconduit pas forcément tous les postes. Parfois, on en ouvre dans certains domaines, comme celui de la protection de l'enfance où il y avait un besoin. Le rapport de la Chambre régionale des comptes, que vous aviez dû lire en son temps, démontrait que le Morbihan comptait le plus d'agents par kilomètre de routes. Nous avons 69 agents de plus que la moyenne des autres départements au regard de notre ratio de routes. Il y avait donc sans doute quelques marges de manœuvre dans ce département. On optimise. Nous, on inverse les choses. Pour vous, il faut des agents pour montrer qu'il y a des services publics ; pour nous, il faut un bon service public et il faut des agents pour le faire. Il faut le nombre d'agents nécessaire. Ce n'est pas parce que le nombre sera plus important que le service public sera forcément meilleur. Pourquoi pouvons-nous continuer aujourd'hui à investir dans nos collègues et à bien traiter nos agents ? Parce qu'ils sont en juste nombre. Je pars toujours du principe qu'il faut être justement administré, pas plus ni moins. C'est ce que nous essayons de faire. Je note que vous allez vous abstenir sur ce bordereau, mais j'assume totalement la gestion qui est la nôtre dans ce domaine.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À la majorité, ce point est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

LE PRÉSIDENT – Nous passons maintenant au bordereau n° 9, relatif à l'avance en compte courant d'associé au bénéfice de la Compagnie des ports du Morbihan.

Doivent sortir Karine BELLEC, Gérard PIERRE, Marie-Jo LE BRETON, Gilles DUFEIGNEUX, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Damien GIRARD, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Marianne ROUSSET et moi-même.

Sortie de la salle des délibérations de David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Gérard PIERRE, Marie-Jo LE BRETON, Gilles DUFEIGNEUX, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Damien GIRARD, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA et Marianne ROUSSET.

La séance est présidée par Gaëlle FAVENNEC.

RAPPORT N° 9 (Pos. 24914)**Avance en compte courant d'associé au bénéfice de la Compagnie des ports du Morbihan**

Mme FAVENNEC – Nous passons au bordereau 9, à la direction des affaires juridiques et des assemblées, concernant l'avance en compte courant d'associé au bénéfice de la Compagnie des ports du Morbihan, page 119.

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci Mme la vice-présidente. Chers collègues, ce point a été évoqué au point 34 de la 7^{ème} commission. En 2023, nous avons accordé à la Compagnie des ports du Morbihan une avance en compte courant, à hauteur de 4 M€, pour l'accompagner dans le développement de ses activités. Celle-ci devra être remboursée au plus tard au 30 juin 2025. La Compagnie des ports du Morbihan poursuit son programme d'investissement, avec notamment des projets d'envergure sur les ports de La Trinité-sur-Mer et du Crouesty, projets participant au rayonnement du territoire morbihannais dans son ensemble. Aussi, elle sollicite de la part du département une nouvelle avance en compte courant d'associé d'un montant de 2 M€. Cette avance, d'une durée de deux ans et renouvelable une fois, serait rémunérée au taux de 1,5 %. Les crédits correspondant en recettes et en dépenses sont inscrits au titre de la politique du développement portuaire.

En conclusion, il nous est proposé d'accorder à la Compagnie des ports du Morbihan une avance en compte courant d'associé d'un montant de 2 M€ et d'autoriser la 3^{ème} vice-présidente à signer la convention, à intervenir à cet effet avec la Compagnie des ports du Morbihan, telle que figurant aux pages 121 et 122 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

Mme FAVENNEC – Merci Mohamed. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le résultat des votes est de :

- 29 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Retour dans la salle des délibérations de David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Gérard PIERRE, Marie-Jo LE BRETON, Gilles DUFEIGNEUX, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Damien GIRARD, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA et Marianne ROUSSET.

LE PRÉSIDENT – Merci. Nous passons à l'avant-dernier bordereau, qui est le bordereau n° 8 relatif au compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice. Mohamed AZGAG.

RAPPORT N° 8 (Pos. 24910)**Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice
(de septembre à novembre 2024)**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission –

Merci, M. le Président. Conformément au second alinéa de l'article L. 3221 10-1 du code général des collectivités territoriales et à la délégation que nous lui avons confiée lors de la réunion du 17 mars 2023, le président nous présente, dans le tableau figurant en pages 117 et 118 du livre des rapports, les actions en justice, pour la période de septembre à novembre 2024.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Il est décerné acte au président du conseil départemental de sa communication.

Nous passons au budget primitif, qui va récapituler tout ce que nous nous sommes dit. Je laisse la parole à la présidente de la commission des finances, notre sénatrice Muriel JOURDA.

Départ de Mohamed AZGAG (*pouvoir donné à Christine PENHOÛËT*).

Budget primitif 2025

Mme JOURDA rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Vous savez que depuis les orientations budgétaires, l'environnement national a évolué à plusieurs reprises. Je commencerai par indiquer les éléments modificatifs qui sont intervenus depuis que les bordereaux vous ont été adressés, puisque vous avez reçu des bordereaux modificatifs. Nous verrons quelle est la maquette budgétaire, ensuite les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'épargne, le financement des investissements, les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, et enfin, le bordereau tel qu'il se présentera à votre vote.

Lorsqu'il vous a été adressé, ce projet de budget primitif tenait compte du débat d'orientations budgétaires qui s'était tenu le 8 novembre dernier. Ce qui vous a été transmis le 3 décembre dernier était à la fois conforme aux orientations budgétaires, mais aussi à ce qui s'était passé dans l'intervalle et à ce que nous souhaitions faire, à savoir le transfert de la section dépendance des EHPAD et le rehaussement de certaines recettes. Depuis la censure du Gouvernement, l'abandon du projet de loi de finances et du projet de loi de finances de la sécurité sociale, tels qu'ils avaient été travaillés depuis leurs examens parlementaires, conduit à un retournement de la situation. Nous avons donc été dans l'obligation de modifier les éléments qui vous avaient été transmis. Les documents modificatifs vous ont été adressés vendredi dernier et nous allons donc voir lesquels ils sont, pour ensuite établir le rapport.

Quelles mesures ont été retirées du fait de la motion de censure ? Les mesures qui étaient prévues et qui ont disparu, alors qu'elles nous avaient servi à bâtir nos prévisions budgétaires, sont les suivantes :

- le transfert expérimental de la section dépendance des EHPAD, ce qui nous allégeait d'une dépense de fonctionnement de 46 M€, en nous laissant une marge bénéficiaire de 7 M€, ce qui était important et ce que nous avons perdu ;
- le mécanisme de prélèvement des recettes de fonctionnement des collectivités, qui retirait 2 %, 14,7 M€ ;
- le recentrage du FCTVA aux dépenses d'investissement qui nous retirait 400 000 € ;
- la réduction du taux de FCTVA de 16,4 à 14,85 % et donc la diminution de l'enveloppe consacrée au fonds Vert, ce qui est assez difficile à évaluer puisque ce sont des sujets aux conjonctures d'investissements.

Se sont ajoutées, au cours des discussions parlementaires, diverses mesures :

- la majoration possible du taux des DMTO à 5 % ;
- le rehaussement des concours de la CNSA ;
- l'étalement des hausses de cotisations, en particulier pour la CNRACL.

Le budget, tel qu'il se présentait, se limitait à 675 M€ en dépenses de fonctionnement, un peu inférieur à celui de 2004, et 180 M€ en dépenses d'investissement, en recul également. Nous escomptions, dans ce schéma, un emprunt réel entre 50 et 60 M€, malgré un besoin de financement estimé à 93 M€, ce qui est à peu près celui de l'exercice 2024, pour lequel d'ailleurs nous n'aurons pas besoin de lever l'emprunt puisque nous avons débuté avec un excédent 2023 à injecter de près de 70 M€. Or, comme nous l'avions évoqué lors des orientations budgétaires, l'excédent 2024 se limitera quant à lui à environ 10 M€, peut-être légèrement plus. Cet excédent, relativement restreint, n'évoluant pas, conditionnera le montant réel d'emprunt que nous serons amenés à faire en 2025. Le retour à meilleure fortune n'a pas eu lieu.

Tous ces éléments modificatifs ont été supprimés dans la présentation. Le projet de budget primitif pour 2025 vous est présenté à hauteur de 904,6 M€, partagés entre environ 720 M€ pour la section de fonctionnement et 183 M€ pour la section d'investissement. Les impacts agglomérés de l'absence de mesures nouvelles escomptées entraînent une prévision d'emprunt de 96 M€ contre 93 M€ dans la

maquette qui était présentée initialement. Les mesures envisagées par le Gouvernement nous conduisaient à un moindre besoin de financement, nos diverses contributions au redressement des comptes publics étant compensées notamment par les mesures liées au transfert de la section dépendance des EHPAD et au rehaussement du taux des DMTO.

Concernant le fonctionnement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 776 353 057 € contre environ 741 M€ au budget primitif 2024. Elles sont donc en progression de 4,7 %. Quelles modifications sont intervenues par rapport aux orientations budgétaires qui avaient été présentées ? D'abord, une relative stabilité des dotations de l'État, à hauteur de 136 M€, puisque la ponction ne prévoit plus la réduction de 15 M€ et le FCTVA produit à nouveau une recette de 400 000 € en fonctionnement. Ensuite, la fiscalité reversée s'établit à un peu plus de 362 M€, les produits de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances n'étant plus amputés comme ils devaient l'être, en raison du transfert de la section dépendance. La fiscalité indirecte est prévue à un peu plus de 164 M€, en hausse par rapport à 2024 de près de 14 M€, le rehaussement du taux des droits de mutation à titre onéreux à hauteur de 4,5 % nous laissant espérer une recette de 150 M€ contre 135 M€ inscrits au BP 2024. Si nous avions atteint un taux de 5 %, comme prévu initialement dans le budget, la prévision de recettes était encore augmentée de 10 M€. En revanche, s'agissant de la taxe d'aménagement, nous ne visons que 4 M€ et non pas 5,5 M€, en raison de l'atonie du marché immobilier que vous connaissez. Autre recette de fonctionnement, les concours de la CNSA sont ramenés à un peu plus de 66 M€, en raison de l'abandon du transfert de la section dépendance. Enfin, les transferts interdépartementaux et régionaux sont maintenus respectivement à 13,1 M€ et 30,7 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 720 817 065 € contre environ 679 M€ au BP 2024, soit une hausse de 6,2 %. Comme vous le savez, les solidarités humaines représentent 60 % de la totalité de ces dépenses de fonctionnement, soit un peu plus de 433 M€, montant qui a été largement réévalué par rapport au document transmis, encore une fois en raison de l'abandon du transfert de la section dépendance. Les crédits pour la solidarité des territoires sont évalués à un peu plus de 38 M€ ; ceux pour les infrastructures et les mobilités à un peu plus de 3 M€ ; l'environnement à près de 3 M€. L'éducation, l'attractivité territoriale et l'animation représentent respectivement un peu plus de 26 M€ et de 10 M€. Enfin, 205 M€ sont prévus pour les ressources.

L'épargne brute, qui est constituée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, diminue fortement par rapport à 2024. Elle n'est plus que de 55,5 M€, malgré tous nos efforts pour contenir les dépenses. Il s'en suit également une épargne nette, qui est réinjectée en recettes d'investissement, pour les dépenses, hors remboursement d'emprunts, en diminution également. Elle est estimée à 39,2 M€. Entre 2024 et 2025, l'épargne diminue, pour des raisons assez évidentes.

Le financement des dépenses d'investissement n'a quant à lui pas été impacté par l'abandon des deux projets de loi de finances. Les recettes sont de deux ordres : l'épargne nette de 39,2 M€, les subventions et participations de 29,2 M€. Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, évaluées à 19,2 M€, vous ont été détaillées à l'examen des différents rapports. Globalement, deux volumes de crédits de paiement : les investissements directs pour un peu plus de 94 M€ et les investissements indirects pour un peu plus de 70 M€. L'emprunt d'équilibre, appelé autrefois besoin de financement, comble la différence entre les recettes et les dépenses, à hauteur de 96,1 M€, dans le budget qui vous est proposé. Vous pouvez voir, dans le graphique qui vous est présenté, que les équilibres sont quasi identiques entre 2024 et 2025, mais au risque de me répéter, le besoin de financement ne sera que peu diminué en 2025 et il avait été absorbé en 2024 par l'excédent cumulé des exercices précédents et les réalisations moindres que prévues initialement au budget. Le besoin réel de financement pour 2024, après intégration du résultat 2023 et celui qui résultera en 2025, après intégration du résultat 2024, sont sensiblement différents. La différence est éloquent ; nous ne pouvons pas, en raison d'un excédent de fonctionnement réduit à environ 10 M€, financer de la même façon nos investissements et nous devons avoir recours, de façon plus importante, à l'emprunt.

Venons-en à la gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Il vous est proposé de voter, au titre du budget primitif 2025, des autorisations de programme nouvelles pour environ 131 M€, générant des crédits de paiement, en 2025, à hauteur de 39 M€ environ, ainsi que des autorisations de programme complémentaires pour 3,2 M€. L'état détaillé, qui figure en annexe du document budgétaire, intègre l'ensemble de ces éléments. Les autorisations de

programme nouvelles se répartissent, pour l'investissement direct, à hauteur d'un peu plus de 76 M€ et pour l'investissement indirect, à hauteur d'un peu plus de 54 M€. Vous pouvez constater, dans l'évolution de la création des autorisations de paiement, que nous maintenons tout de même un niveau très élevé en 2025, presque équivalent à la moyenne des cinq dernières années qui était de 138 M€. Il vous est également proposé de voter des nouvelles autorisations d'engagement, pour un montant total de près de 7 M€, générant, en 2025, un besoin de crédits de paiement d'un peu plus de 4,4 M€. Il vous est proposé également, au budget primitif 2025, le vote d'une autorisation de programme de 1 M€ et d'une autorisation d'engagement de 500 000 € au titre des dépenses imprévues. Enfin, les opérations d'ordre représenteront un montant total d'un peu plus de 214 M€.

Nous passons au bordereau lui-même et à ce qu'il vous est demandé de voter. Le président nous propose de modifier notre budget primitif 2025 et de décider :

- de prendre acte des modifications apportées au budget primitif 2025 ;
- de voter le budget primitif 2025, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme et en autorisations d'engagement, tels qu'il résulte, d'une part, des propositions du projet de budget, et d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion ;
- de voter ce budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement et d'y intégrer les écritures d'ordre qui figurent dans le document budgétaire, conformément au CGCT ;
- de reconduire la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics ;
- de reconduire la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement ;
- de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux, fixé actuellement à 3,8 %, en le fixant à 4,5 %, à compter du 1^{er} juin 2025, conformément aux dispositions législatives en vigueur à ce jour ;
- de reconduire à 1,5 % le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement ;
- de fixer pour 2025 les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement à raison de 0,15 % au bénéfice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et de 1,35 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS).

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup et merci d'avoir résumé l'ensemble de ce budget. Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci, M. le président. M. le président, chers collègues, face à l'élaboration difficile – c'est un euphémisme – acrobatique d'un budget viable, dans un contexte politique et financier aussi incertain, nous nous livrons à un exercice peu commun : examiner en préparation de cette session un projet déjà en partie caduque pour aujourd'hui prendre position sur un projet budgétaire à la structure instable, appelé sans doute à être profondément revu en cours d'année. Vous avez en effet choisi de maintenir, envers et contre toutes les turbulences de ces dernières semaines, l'examen du budget primitif – il n'aura jamais aussi bien porté son nom – pour 2025. Cela pourrait passer pour de la témérité. J'y vois plutôt de votre part et de la part de la majorité le signe d'une certaine confiance en soi – il en faut toujours – et surtout d'une confiance dans la solidité financière du département, ou du moins d'un niveau d'inquiétude somme toute mesurée, qui permet d'aborder l'année à venir sans bousculer le calendrier habituel. En cela, vous donnez un peu raison à votre opposition, nous qui répétons depuis le début du mandat que le département a des moyens d'action plus importants que ceux qu'il se contente d'employer, un peu comme un athlète bodybuildé qui se borne à ne soulever que des poids légers, par peur de se faire mal.

Dans ce contexte bousculé, quelques certitudes restent valables depuis le débat d'orientations budgétaires. Des recettes qui progressent peu, même si vous n'avez pas poussé au maximum l'ensemble des leviers fiscaux disponibles. Des dépenses qui augmentent, notamment les dépenses sociales, avec des mesures nouvelles, comme l'entrée en vigueur de la loi Plein emploi. D'autres points restent en suspens en attendant que l'État soit doté d'un budget. Quid de la ponction sur les collectivités territoriales, évaluée à 14 M€ ? Quid de l'augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires ? Lorsque l'État sera doté d'un budget, ces mesures risquent d'être remises à l'ordre du jour. Mais cet horizon bouché n'empêche pas le navire Morbihan d'avancer. Vous l'avez dit, que le budget soit voté en décembre ou au mois de mars, tout le monde sera, cette année, dans le flou, au sein des collectivités territoriales.

Raisonnement confiant, qui ne le serait pas quand on sait que la collectivité achève sa sixième année sans emprunter, quand on sait que l'encours de la dette n'a cessé de diminuer depuis 2016, comme le montrait parfaitement le graphique présenté tout à l'heure, et que, rapportée au nombre d'habitants et en intégrant vos prévisions d'emprunts annoncées pour 2025, cette dette pourrait s'élever, fin 2025, à 227 € par Morbihannais, lorsque la moyenne française est deux fois plus élevée, en 2023, à 488 € par habitant. Avec un faible excédent budgétaire attendu fin 2024 – la réserve de précaution de la collectivité, longtemps alimentée par les DMTO – si le niveau des dépenses de fonctionnement ne permet pas de dégager une capacité d'autofinancement aussi forte que ces dernières années, le département du Morbihan va couvrir, sans se mettre en péril à court et moyen termes, ses investissements en empruntant. Ce n'est pas une fin en soi bien sûr, c'est un outil, mais qui n'a pas à être tabou. On ne vous le reprochera pas, du côté de l'opposition.

En revanche, on peut reprocher à la majorité de ne pas être allé chercher le maximum de recettes de DMTO ces dernières années, ou tout au moins dès 2024, laissant fondre la réserve de précaution qui s'était constituée au fil des ans, réserve qui aurait permis de maintenir des politiques de solidarités humaines et territoriales plus fortes, quitte à revisiter plus que vous ne le faites la pertinence des investissements projetés dans ce mandat. Vous préférez adopter un important plan d'économies, je vous cite. Ces mesures d'économies, que vous égrenez au fil des semaines, déjà lors des commissions permanentes, puis lors du congrès des maires, sont discutables. Nous les avons discutées tout au long de cette journée. Le nouveau mécanisme de versement des subventions, qui propose de regarder préalablement les capacités de financement des acteurs qui sollicitent des subventions nous semble frapper au coin du bon sens et on s'étonne que ce dispositif ne soit pas définitif. La fin des subventions au patrimoine privé lucratif et fermé au public nous paraît également une mesure d'économie judicieuse. La diminution temporaire de la subvention de fonctionnement à différentes agences, l'agence de l'eau, l'agence de développement du tourisme, le CAUE, peut aussi se justifier, mais il en va différemment, à notre sens, de la suppression complète du PST, sans distinction entre les communes pauvres et fortunées, de la fin du soutien aux structures d'accueil de loisirs et toutes ces mesures autres que nous avons pu pointer au fil de la session. Ces économies, M. le Président, ne reçoivent pas, vous l'aurez compris, notre soutien.

C'est pourquoi, sans mésestimer la difficulté du temps, nous ne vous suivons pas sur le chemin sur lequel vous voulez engager le département. Nous ne pouvons cautionner le budget que vous nous proposez. Par conséquent, les élus de l'opposition voteront contre ce budget 2025. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Il m'aurait étonné que vous votiez pour. Peut-être aurions-nous espéré que vous vous absteniez. Le budget est un acte politique et il est rare que l'opposition le vote. Quand vous avez commencé votre discours, je me suis dit que je pourrais tenir le même. Vous aviez dit que vous aviez confiance dans le département et voilà pourquoi nous votons le budget. C'était bien dit ! Nous avons confiance dans la solidité financière du Morbihan. Oui, nous avons confiance et c'est pourquoi nous votons le budget. Vos amis politiques du 35, du 22 et du 44, départements de gauche, ne peuvent pas faire la même chose. Ils n'ont pas confiance en eux, ils n'ont pas de bons comptes et ils attendent peut-être que de bonnes nouvelles arrivent, mais je crains qu'ils soient déçus et qu'il leur soit nécessaire de voter un budget qui au terme d'un trimestre, aura déjà été exécuté pour 25 %. Il leur sera d'autant plus difficile de faire en sorte de redresser les comptes de leur département. Oui, nous avons confiance. Nous sommes bien sûr attentifs et les effets nationaux ont un effet sur nous, mais nous sommes capables de faire face à la situation.

Vous parliez de l'haltérophile bodybuildé. Nous jouons dans notre catégorie, nous ne sommes pas Hyppolyte BOLIVAR avec des altères en bois ! Nous avons de vrais haltères. Nous arrivons à les soulever et nous nous entraînons régulièrement, ce qui nous permet de faire face à nos engagements. Si j'ai suivi votre démonstration, vous en arriviez presque à souhaiter que notre endettement soit plus important, en vous demandant pourquoi nous ne sommes pas aussi endettés que les autres. Notre objectif n'est pas d'être endetté comme les autres. La dette en soi peut avoir du sens, mais nous n'avons pas besoin d'être endettés comme les autres. Beaucoup de départements ont recours à la dette pour masquer leurs difficultés à équilibrer leurs comptes. Oui, nous sommes moins endettés ; oui, c'est une particularité du département du Morbihan et nous l'assumons. Nous n'avons volontairement pas sollicité plus d'impôts parce que très objectivement, nous n'en avons pas besoin. Le principe même d'une construction budgétaire est de définir un niveau de dépenses et de voter des taux d'imposition en lien avec le budget. Souvent, les communes font l'inverse ; elles ont des recettes et essaient de trouver les

dépenses en face. Dans l'absolu, les taux devraient varier tous les ans. En fonction de ce que l'on veut faire, ils peuvent baisser ou augmenter. Nous n'avons pas besoin de cette masse et il n'était pas nécessaire d'en prendre plus dans la poche du contribuable. C'est une règle de base chez nous. Aujourd'hui, la situation a changé et nous en avons besoin. Si nous n'en avons pas besoin, nous n'y faisons pas appel. Tel est notre mode de fonctionnement. Vous dites, dans votre démonstration, que nous aurions pu trouver des dépenses sociales supplémentaires. Je n'en doute pas ! Est-ce qu'elles auraient été utiles ? Je n'en suis pas convaincu. Elles auraient surtout servi à nous endetter. Est-ce qu'elles auraient été plus efficaces ? Nous pouvons toujours mieux faire, mais il n'est pas toujours nécessaire de plus dépenser.

Nous avons intégré un certain nombre de choses. Vous disiez qu'il faudra faire une importante révision budgétaire. Nous avons intégré la hausse des cotisations retraite. Un budget est toujours faux ; un compte administratif est toujours juste. Nous savons que nous aurons une décision modificative à faire. Comme le PLF et le PLFSS n'ont pas été adoptés, ce document permet déjà aujourd'hui de prendre en compte ces éléments et qu'il soit le plus sincère, à date. Nous aurons forcément à modifier notre budget, mais nous serons opérationnels dès le 1^{er} janvier, nous pourrons avancer, construire, faire tout ce que le Morbihan a à faire et a voté. Je trouve que ce budget est vraiment ambitieux. Dans des circonstances compliquées, il nous permet de maintenir l'investissement et même de l'augmenter, d'augmenter les dépenses sociales. J'avais dit que ce mandat serait celui du social ; les dépenses sociales augmentent pour un tas de mesures assez mécaniques au demeurant.

Je me mettais à votre place M. GLAZ, en me disant qu'il ne doit pas être si facile de faire un discours et de trouver raisons à critiquer. Il y en a évidemment parce que nous n'avons pas la prétention que l'œuvre soit parfaite, mais dans les circonstances qui nous étaient imposées, nous avons rendu la meilleure copie possible. Après tout, 34 sur 42 est une bonne note ! On s'en contentera, même si on aurait préféré avoir 42 sur 42. Il est normal que nous ayons des différences d'approches et que vous souleviez un certain nombre de points au cours de cette session. Les questions que vous avez soulevées sont parfois légitimes et ont fait l'objet de discussions pour les arbitrages. Nous avons gardé certains dispositifs et d'autres non, mais nous assumons ce budget, qui est ambitieux. Certains d'entre vous étaient au congrès de l'association des Départements de France ; j'ai participé aussi au dîner avec l'ensemble des collègues présidents de département. Je peux vous dire que le moral n'était pas au beau fixe chez mes collègues. Quand je leur disais que nous pouvions voter notre budget à la date voulue, que nous avions peu de dette, que la situation était très difficile, mais que nous allions pouvoir tenir, ils me demandaient comment nous faisions. Je pense que c'est aussi le fruit de ceux qui nous ont précédés, de choix budgétaires toujours rigoureux et d'une constance dans la rigueur. Nous aurons cette constance dans la rigueur, qui pour nous, n'est pas un vilain mot.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous passions au vote du budget. Est-ce qu'il y a des voix contre ? 8 voix contre. Des abstentions ? À la majorité, ce budget est donc adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 8 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
- 0 abstention(s).

Nous ne sommes pas tombés, comme au Gouvernement. Olaf SCHOLZ et le Gouvernement allemand sont tombés, cet après-midi, ce qui n'est pas non plus très réjouissant. Il y aura donc des élections également en Allemagne.

Vœu déposé par le groupe de gauche et écologiste

Soutien à la Fonderie de Bretagne et à l'avenir industriel du Morbihan

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer au vœu qui a été formulé par l'opposition. M. GIRARD, je vous laisse la parole.

M. GIRARD – Merci. Je ne sais pas comment vous voulez procéder, je peux résumer le vœu rapidement, sans rentrer dans l'ensemble des détails. Le vœu part du constat qu'un ensemble d'entreprises, dans le Morbihan, sont en difficulté ou ont annoncé leur fermeture. On pense à Michelin à Vannes, au groupe Rocher à La Gacilly, à Néovia à Saint-Nolff ; on pense aussi à Fonderie de Bretagne, qui est le cœur même de ce vœu. Renault refuse de maintenir sa promesse. Les éléments que j'ai eus il y a quelques minutes disent que la réunion, qui a eu lieu ce matin, n'a pas été conclusive et que le groupe Renault continue à ne pas s'engager. Pour rappel, l'État a indiqué vouloir mettre 14 M€ pour soutenir Fonderie de Bretagne, la région est prête à mettre 1 M€, Lorient Agglomération a indiqué qu'elle serait prête également à accompagner, probablement jusqu'à 1 M€. Le directeur de Fonderie de Bretagne dit qu'il est capable de déployer un plan d'économies de 6,2 M€ dans les années qui viennent. Private Assets, qui est le repreneur potentiel, indique pouvoir faire une commande annuelle d'environ 11 000 tonnes de fonte, ce qui représente un tiers de ce qui est nécessaire pour faire fonctionner le site. Ils ont ajouté 1,5 M€ vendredi dernier. Il est maintenant attendu l'engagement de Renault. Ce matin, Renault a indiqué, qu'à ce stade, il ne bougerait pas et qu'il ferait une réponse par mail sous 48 heures. C'est totalement inacceptable. Le site est moderne ; cette fonderie est l'une des plus modernes d'Europe. Elle est prête à fonctionner, à se diversifier. Elle a besoin d'une transition de deux ou trois ans qui lui permette de produire des pièces pouvant intéresser un ensemble d'autres industries, au-delà de l'industrie automobile, et de se passer, d'ici 2028, complètement de Renault. Nous attendons de Renault de sortir de ce blocage, de façon à permettre un avenir à cette fonderie. On ne peut pas parler de réindustrialisation de notre pays, si on laisse fermer des entreprises de ce type. Un ensemble d'investissements rendent le site extrêmement compétitif. Les salariés et les syndicats sont alignés avec leur direction pour avancer ensemble. Nous avons tout, sauf l'engagement de Renault.

L'idée de ce vœu est de demander à l'État, dans le contexte politique actuel, de suivre étroitement le dossier, en lien avec le ministère de l'Économie et de l'Industrie notamment, avec :

- La prise en compte des mesures urgentes et nécessaires à la sauvegarde de l'entreprise à court et moyen termes ;
- La confirmation de l'engagement de l'État, avec une participation aux investissements à hauteur de 14 M€, sous forme de prêt, ce qui est acté ;
- En tant qu'actionnaire, l'initiative d'une nouvelle table ronde avec Renault et l'ensemble des parties prenantes pour sauver les 350 emplois ;
- La demande à Renault l'assurance de volumes de commandes jusqu'en 2028 pour accompagner la reprise, telle que le groupe s'y était engagé.

Nous assurons notre soutien plein et entier à l'ensemble des salariés et des familles impactés. Je crois que c'est le moins que l'on puisse faire, en essayant de mettre le plus de pression possible pour que Renault réponde enfin à ses engagements. Il y a quelques années, quand la structure qui détient actuellement Fonderie de Bretagne avait repris Renault, elle avait considéré que le projet était viable, alors que tout le monde savait que c'était un projet de transition, parce que ce fonds de pension achète et revend. Aujourd'hui, nous avons un vrai repreneur allemand, qui a besoin de volumes et l'entreprise elle-même a su se diversifier. Nous avons tout et nous attendons que Renault tienne enfin ses engagements. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Nous avons pu discuter de ce vœu ce matin. Ce n'est d'ailleurs pas le premier sur Fonderie de Bretagne. Lors de la dernière session sous la présidence de François GOULARD, en juin 2021, un vœu sur la Fonderie de Bretagne avait également été présenté et à la première aussi d'ailleurs. Je remercie le groupe de gauche et écologiste, qui a fait quelques modifications dans son texte pour rendre le vœu acceptable pour la majorité. Il contenait quelques aspérités idéologiques qui pour nous, n'étaient pas votables. Tel qu'il est rédigé, il nous paraît soutenable. Nous avons toujours eu cette volonté, dans les vœux, de trouver des points de consensus. Quelques modifications ont été apportées

et je vous en remercie, ce qui à mon avis, le rend acceptable pour nous. Charge à mes collègues de voir comment ils souhaitent le voter, mais je pense que nous pouvons soutenir ce vœu.

Un sujet de fond se pose sur les fonderies, mais si on voulait fermer le site, il fallait le fermer en son temps. Lorsqu'on investit des sommes pareilles pour moderniser un outil, il a vocation de continuer à produire. Comme vous l'avez dit, le site a été totalement modernisé, avec des outils qui lui permettent d'être l'une des fonderies les plus modernes au niveau européen. Un temps de transition est nécessaire et c'est en cela que l'attente est portée.

Je vous propose que nous soutenions ce vœu, tel qu'il a été rédigé et distribué tout à l'heure à l'ensemble des collègues. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Nous pouvons voter ce vœu. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité des membres présents, ce vœu est voté.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Voilà qui clôt notre session du conseil départemental. La Sainte-Barbe départementale aura lieu d'ici 25 minutes, devant l'hôtel du département. Le 10 janvier, à 18 heures, les vœux institutionnels, avec le préfet, se dérouleront ici, au département et les vœux aux agents sont prévus le 13 janvier, à 16 heures.

Je profite de cette fin de session pour remercier tous les services qui ont concouru à l'élaboration du budget. L'exercice a été très compliqué cette année. Nos équipes ont été particulièrement mobilisées, sans doute beaucoup plus qu'à l'époque. Je remercie Mme LE PICHON, Mme LE BRUN, qui est aussi la cheffe de service du budget, Mme LE DÉVÉDEC des affaires juridiques et des assemblées. Merci aussi à Olivier DELANOË, le directeur général adjoint en charge des ressources, à son adjoint Franck VILLOT, ainsi qu'à tous les cadres dirigeants du département pour leur contribution et à tous les dirigeants des satellites. Certes, il y a les assemblés, mais le budget du département est l'affaire de tous. Merci à toutes et à tous d'y avoir concouru et contribué. Je profite de cette fin de session pour vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Je vous souhaite un joyeux Noël. Reposez-vous bien et revenez en forme pour le début de l'année. Merci à tous.

La séance est levée à 18 h 06.

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-8, 10, 12-14, 15-16, 18, 22-23, 24, 30-31, 33, 34, 35, 37-39, 41-43, 44, 49, 51, 52, 54, 55, 57-58, 61-62, 63, 64-65, 67-68, 69-70, 72, 74, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 86-87, 89, 92, 93-94, 95-96
M. Mohamed AZGAG	81, 88, 89
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	17, 28, 33-34
M. Denis BERTHOLOM	82-83, 84-85
M. Alain CARIS	57-58, 60-61, 67-68
Mme Myrienne COCHÉ	17, 38
M. Gilles DUFEIGNEUX	78-79, 80
Mme Gaëlle FAVENNEC	20-21, 26-27, 88
M. Damien GIRARD	8-10, 23-24, 63, 95
M. Mathieu GLAZ	85-86, 92-93
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	40-41, 46-47
Mme Rozenn GUEGAN	19
M. Alain GUIHARD	52
M. Stéphane HAMON	44
Mme Marie-Hélène HERRY	39, 56
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	15,
Mme Anne JEHANNO	75
Mme Muriel JOURDA	77, 90-92
Mme Marie LE BOTERFF	
Mme Marie-José LE BRETON	69
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	73-74
Mme Dominique LE MEUR	64
M. Gwenn LE NAY	83
M. Dominique LE NINIVEN	29-30
Mme Marie-Christine LE QUER	54, 55
M. Ronan LOAS	10-12, 66-67
M. Stéphane LOHÉZIC	50-51, 79
Mme Rozenn METAYER	35-37, 41
Mme Christine PENHOUËT	58, 59-60, 62, 63
Mme Soizic PERRAULT	
M. Gérard PIERRE	71-72, 76
M. Thierry POULAIN	73
Mme Catherine QUÉRIC	21-23, 30
M. Benoît QUERO	35, 48-49
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	32-33, 42
Mme Marianne ROUSSET	